



TCHAD

Avril 2018

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 13 avril 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 novembre 2017 avec les autorités tchadiennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 mars 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités tchadiennes au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités tchadiennes*
Protocole d'accord technique*
* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (+1 202) 623-7430 • Télécopie : (+1 202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Site internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 18/131
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
13 avril 2018

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431
États-Unis

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la FEC avec le Tchad et approuve un décaissement de 51 millions de dollars

Le 13 avril 2018, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue des résultats économiques obtenus par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 35,05 millions de DTS (environ 51 millions de dollars). Ce montant porte le total des décaissements au titre de l'accord à 70,1 millions de DTS (environ 99,8 millions de dollars). Le Conseil d'administration a également approuvé la demande faite par les autorités de ne pas tenir compte du non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, et de rééchelonner les décaissements prévus.

Le Conseil d'administration avait approuvé l'accord au titre de la FEC en faveur du Tchad le 30 juin 2017 (voir le communiqué de presse n° 17/257) pour un montant de 224,32 millions de DTS (environ 312,1 millions de dollars, soit 160 % de la quote-part du Tchad). Le programme appuyé par la FEC a pour vocation d'aider le Tchad à rétablir la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une croissance solide et inclusive. Il contribuera aussi aux initiatives régionales visant à rétablir et à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue des débats du Conseil d'administration sur le Tchad, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants, témoignant de la ferme détermination des autorités. Tous les critères de réalisation pour fin juin et la plupart des objectifs indicatifs pour fin septembre ont été respectés, malgré l'accumulation d'arriérés extérieurs peu élevés. L'application du programme de réformes structurelles est en cours. La plupart des repères structurels ont été atteints (en particulier la présentation du plan national de développement), mais les autorités doivent accélérer le rythme de mise en œuvre.

« En février 2018, un accord de principe a été convenu pour restructurer la dette due à un créancier privé extérieur. Cette restructuration est un élément crucial de la stratégie des autorités : elle devrait dégager les fonds nécessaires pour le programme et rétablir durablement la viabilité de la dette extérieure.

« Par la suite, les autorités sont déterminées à appliquer une stratégie budgétaire globale visant à stabiliser la situation des finances publiques, à encourager la croissance en dehors du secteur pétrolier et à réduire la vulnérabilité du secteur bancaire. Les principaux piliers de la stratégie consistent à : i) améliorer la gestion de la masse salariale ; ii) rembourser une partie de la dette et apurer les arriérés intérieurs ; iii) renforcer la mobilisation des recettes intérieures ; iv) améliorer la gestion des finances publiques ; et v) corriger les insuffisances structurelles de certaines banques du pays.

« Le programme du Tchad est appuyé par les politiques et réformes mises en œuvre par les institutions régionales, qui sont essentielles à la réussite du programme : le durcissement de la politique monétaire, l'élimination des avances statutaires, une réglementation et un contrôle bancaires avisés, ainsi que le contrôle rigoureux des octrois de crédits aux banques. »

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–2021

	2015	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Économie réelle												
PIB à prix constants	1,8	-6,4	0,6	-3,1	2,4	3,5	3,1	2,8	3,9	6,8	3,6	4,8
PIB pétrolier	32,1	-8,4	3,0	-16,2	6,1	15,7	5,8	4,4	5,4	22,6	1,7	8,4
PIB non pétrolier	-2,9	-6,0	0,1	-0,5	1,6	1,4	2,6	2,5	3,6	3,7	4,0	4,0
Déflateur du PIB	-8,0	-1,2	0,1	-0,9	1,7	2,2	2,3	2,5	3,1	3,0	3,0	3,0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	6,8	-1,1	0,2	-0,9	1,9	2,1	2,4	2,6	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix du pétrole												
PEM (\$ par baril) ³	50,8	42,8	55,2	52,8	55,1	62,3	54,1	58,2	54,0	55,6	54,4	54,1
Prix tchadien (\$ par baril) ⁴	39,9	36,2	50,4	49,4	49,9	60,7	49,0	56,7	48,9	54,0	49,5	52,6
Production pétrolière pour l'exportation (millions de barils)	47,5	44,4	46,0	35,9	49,0	39,1	52,0	41,1	55,0	52,1	56,0	57,1
Taux de change franc CFA/dollar (moyenne sur la période)	591,2	592,7
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets	-40,3	-38,2	8,9	0,5	1,9	8,5	6,2	5,2	9,4	9,3	...	9,8
Avoirs intérieurs nets	35,6	30,5	-3,2	-1,4	5,5	-0,9	1,6	2,6	-0,6	-2,2	...	-2,8
<i>Dont : créances nettes sur l'administration centrale</i>	32,2	26,5	-3,9	-4,4	3,3	2,2	-0,1	0,4	-1,5	-4,5	...	-4,6
<i>Dont: crédit au secteur privé</i>	1,1	-2,7	0,7	-1,7	2,2	1,7	1,7	2,2	0,9	2,3	...	1,8
Monnaie au sens large	-4,7	-7,7	5,8	-0,9	7,4	7,6	7,8	7,8	8,7	7,1	...	7,0
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole/monnaie au sens large) ⁵	5,0	5,1	4,8	5,1	4,6	5,0	4,5	4,8	4,4	4,8	...	4,8
Secteur extérieur (quantifié en dollars)												
Exportations de biens et de services, f. à b.	-34,0	-15,4	29,4	10,5	5,7	26,5	4,6	0,9	5,7	16,0	4,0	6,5
Importations de biens et de services, f. à b.	-23,7	-15,3	3,8	2,9	3,8	20,7	4,8	3,2	5,0	9,8	3,1	4,9
Volume d'exportations	29,2	-3,9	1,0	-15,0	5,8	7,3	5,6	5,1	5,1	20,3	1,9	7,9
Volume d'importations	-21,8	-10,4	1,0	1,6	2,0	18,7	3,1	1,7	3,6	8,3	1,4	3,1
Balance des paiements globale (en pourcentage du PIB)	-6,4	-8,6	-0,5	-0,8	-2,0	1,5	-1,2	0,5	-0,7	1,0	0,4	1,1

Solde des transactions courantes, transferts officiels compris (% PIB)	-12,3	-9,2	-2,2	-5,2	-3,2	-4,3	-3,5	-5,5	-3,3	-4,9	-3,5	-4,9
Termes de l'échange	-47,7	-6,9	24,7	28,3	-1,8	16,0	-2,6	-5,4	-0,8	-4,9	0,4	-3,0
Dettes extérieures (% PIB) ⁶	25,0	27,1	28,6	27,2	27,8	26,0	26,3	25,4	24,2	23,0	22,1	20,7
VAN de la dette extérieure (% exportations de biens et services)	98,5	97,2	73,0	88,7	69,0	76,4	65,0	78,4	60,0	67,4	55,7	62,0
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)												
Finances publiques												
Recettes et dons	17,1	14,9	19,9	16,1	19,2	18,5	19,2	17,5	19,5	18,6	19,0	18,3
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	4,9	3,5	6,4	4,1	6,5	5,4	6,3	5,0	6,2	5,8	6,1	5,7
<i>Dont</i> : recettes non pétrolières	8,3	8,4	8,1	8,1	8,4	8,2	8,8	8,7	9,4	9,2	9,8	9,6
Dépenses	22,9	18,0	18,8	17,8	18,5	17,9	18,7	18,1	18,2	18,2	17,5	17,9
Courantes	15,6	14,2	14,0	13,3	13,3	12,4	12,7	12,2	12,1	12,2	11,3	11,7
Investissement	7,3	3,7	4,7	4,5	5,3	5,5	6,0	5,9	6,1	6,0	6,2	6,2
Solde primaire hors pétrole (base engagements, hors dons) ⁷	-9,7	-4,4	-4,6	-4,2	-4,3	-4,5	-4,2	-4,2	-3,6	-3,8	-2,8	-3,0
Solde budgétaire global (dons compris, base engagements)	-5,9	-3,0	1,1	-1,7	0,7	0,6	0,5	-0,6	1,3	0,4	1,5	0,3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC (% PIB) ⁸				-0,2		-0,8		-1,3		-0,7		-0,4
Dettes totales (% PIB) ⁶	43,3	51,2	50,5	52,5	47,7	48,1	44,8	45,4	41,1	41,7	38,2	38,6
<i>Dont</i> : dette intérieure	18,3	24,0	21,9	25,4	19,9	22,1	18,5	20,0	16,9	18,8	16,1	17,9
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6.474	5.984	6.023	5.747	6.271	6.077	6.618	6.403	7.094	7.041	7.569	7.602
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	5.184	4.838	4.843	4.829	5.006	5.005	5.257	5.264	5.616	5.604	6.021	5.996

Sources : autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

Note : pré-l. = préliminaire, prog. = programme, proj. = projections.

¹ Les chiffres du programme se fondent sur un scénario sans restructuration.

² Les projections tiennent compte de l'accord de principe prévoyant la restructuration de la dette envers Glencore.

³ Chiffres des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) ; moyenne simple du prix du pétrole brut.

⁴ Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent, moins une décote pour la qualité.

⁵ Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.

⁶ Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.



TCHAD

Le 30 mars 2018

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE RÉEHELONNEMENT DES DÉCAISSEMENTS, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte : l'accord en vigueur au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (accès à 160 % de la quote-part, soit 224,32 millions de DTS) a été approuvé le 30 juin 2017 dans le contexte de l'aggravation d'une situation sociale, économique et financière déjà difficile, marquée par l'accumulation d'importants arriérés intérieurs et extérieurs et une contraction sensible des dépenses. La crise a été précipitée par les chocs pétrolier et sécuritaire qui ont éclaté en 2014 et le poids considérable de la dette commerciale extérieure. La stabilité du Tchad est cruciale pour la sécurité régionale en raison de sa contribution aux efforts de maintien de la paix dans la région.

Programme : la plupart des critères de réalisation, objectifs indicatifs et repères structurels fixés pour la première revue ont été respectés. Tous les critères de réalisation prévus pour la fin juin ont été observés et cinq des huit repères structurels ont été mis en œuvre, mais avec du retard pour l'un d'eux. La plupart des objectifs indicatifs établis pour la fin septembre ont aussi été atteints. Le critère de réalisation continu concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté. Les autorités tchadiennes sollicitent une dérogation pour sa non-observation ainsi que la modification d'un repère structurel à fin juin 2018. D'après les premières informations disponibles, le programme devrait avoir été mis en œuvre dans l'ensemble comme prévu à la fin décembre 2017. Un accord de principe a été conclu en février sur la restructuration de la dette tchadienne envers Glencore. L'accord est en ligne avec programme et avec le rétablissement de la viabilité de la dette.

Évaluation par les services du FMI : les services du FMI soutiennent l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation. L'achèvement de la première revue ouvrira la voie au décaissement d'un montant équivalent à 35,05 millions de DTS. L'accord avec le FMI demeure essentiel pour mobiliser l'aide des bailleurs de fonds en vue de répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements. La réalisation du programme comporte des risques, notamment le dépassement de la masse salariale, l'accroissement notable du financement non concessionnel, une nouvelle dégradation de la liquidité des banques, une baisse sensible des cours du pétrole et une détérioration de la situation sécuritaire.

Approuvé par
David Owen et
Yan Sun

Les entretiens ont eu lieu à Washington DC (du 10 au 13 octobre 2017) et à N'Djamena (du 25 octobre au 2 novembre 2017) et ont été poursuivis par visioconférence. L'équipe des services du FMI était composée de M. Bakhache (chef de mission), MM. Ben Hassine et Delepierre et Mme Ibrahim (département AFR) ainsi que de M. Nachegea (représentant résident) et M. Topeur (économiste local). M. Bangrim Kibassim (conseiller de l'administrateur) a participé aux entretiens. Des réunions ont été tenues avec le précédent et l'actuel ministre des Finances et du Budget, le précédent ministre de l'Économie et du Développement, le ministre du Pétrole, l'ancien ministre de la Justice, le directeur national de la BEAC, le directeur général de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), des membres du personnel du siège de la BEAC ainsi que des représentants du secteur bancaire et des partenaires du développement international.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	4
EXÉCUTION DU PROGRAMME	10
ENTRETIENS	11
A. Perspectives macroéconomiques à moyen terme	12
B. Politique budgétaire pour 2018 et à moyen terme	16
C. Réformes fiscales et douanières	19
D. Mesures relatives au secteur financier	20
E. Réforme de la gestion financière publique et autres réformes structurelles	20
MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
ENCADRES	
1: La restructuration de la dette envers Glencore	14
2. Document de développement économique (DDE), 2017–2021	21

GRAPHIQUES

1. Indicateurs du développement – Comparaison régionale _____	8
2. Évolution économique récente, 2010–17p _____	9

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–21 _____	26
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21 (en milliards de FCFA) _____	27
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21 (en pourcentage du PIB hors pétrole) _____	28
4. Balance des paiements, 2015–21 _____	29
5. Situation monétaire, 2015–21 _____	30
6. Indicateurs de solidité financière, 2011–17 _____	31
7. Critères de réalisation et objectifs indicatifs jusqu'à fin septembre 2017 _____	31
8. Repères structurels du programme soutenu par l'accord FEC – Situation fin mars 2018 _____	32
9. Récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs prévus _____	32
10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC _____	33
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32 _____	34

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	35
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières _____	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	53

CONTEXTE

1. **Le Tchad est un pays fragile à faible revenu dont le développement se heurte à d'importantes difficultés, récemment aggravées par les chocs pétrolier et sécuritaire.** Ses indicateurs de développement humain restent parmi les plus faibles de la région (graphique 1) malgré l'amélioration consécutive au lancement de la production pétrolière en 2003. Après avoir culminé à 1 239 dollars en 2014, le PIB estimé par habitant a baissé à 851 dollars en 2016.

2. **Le choc des prix du pétrole a gravement et durablement affecté l'économie tchadienne et provoqué de sérieuses pressions sociales.** La très forte contraction des recettes pétrolières survenue entre 2014 et 2016 ainsi que la lourde charge du service de la dette commerciale extérieure, contractée principalement auprès de Glencore, ont nécessité une réduction considérable des dépenses, ce qui s'est traduit par un ajustement du déficit primaire hors pétrole de près de 12 points du PIB non pétrolier en 2015-16. Malgré une légère amélioration de la situation en 2017, les tensions sociales restent fortes, les dépenses continuant d'être très restreintes alors que les besoins sont considérables. Le pays a été secoué par une vague de manifestations début 2018 suite à l'application des mesures inscrites au budget 2018 (notamment une réduction des indemnités et primes versées aux agents de la fonction publique et un accroissement de l'impôt sur le revenu). Les forces de sécurité tchadiennes ont en outre continué d'œuvrer activement au maintien de la sécurité régionale, ce qui a renforcé les statuts du pays dans la région et au sein de la communauté internationale, mais a aussi notablement grevé les finances publiques (notamment en alourdissant la masse salariale du personnel de sécurité). Le président Déby a annoncé dernièrement que les élections législatives, repoussées depuis 2015 en raison des difficultés rencontrées sur les plans économique et sécuritaire, auraient lieu en 2018, mais le choix de leur date sera sans doute fortement tributaire des moyens de financement disponibles (non prévus dans le budget 2018).

3. **En juin 2017, le Conseil d'administration a approuvé, en faveur du Tchad, un accord au titre de la FEC d'un montant de 224,32 millions de DTS (soit 160 % de la quote-part) pour soutenir le programme de réforme des autorités nationales.** Ce programme vise principalement à (i) rétablir la viabilité de la dette grâce à la restructuration de la dette commerciale extérieure, (ii) poursuivre l'ajustement budgétaire progressif et créer l'espace budgétaire nécessaire au règlement des arriérés intérieurs en continuant de limiter strictement les dépenses tout en orientant les ressources vers les secteurs sociaux et l'investissement et mobilisant mieux les recettes non pétrolières, et (iii) limiter le recours au financement intérieur pour réduire les pressions qui pèsent sur les banques nationales.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. **D'après les estimations, l'activité économique hors pétrole aurait diminué d'environ 0,5 % alors que la production pétrolière a notablement fléchi en 2017 (graphique 2).** Le PIB aurait diminué d'environ 3 % l'an dernier. La production pétrolière a été sensiblement plus faible que prévu en raison des problèmes techniques rencontrés par le deuxième producteur de pétrole. Bien que l'activité non pétrolière ait aussi été faible et affectée négativement

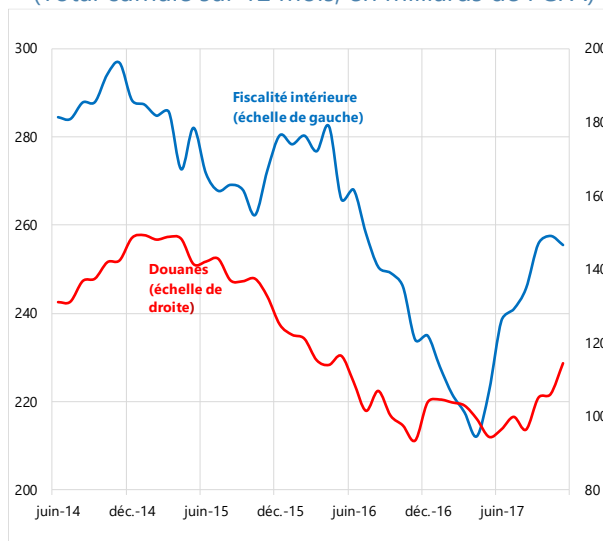
par l'accumulation d'arriérés intérieurs, elle n'a, semble-t-il, que modérément été touchée par l'évolution du secteur pétrolier puisque les dépenses publiques (moteur du secteur non pétrolier) n'ont été que légèrement atteintes par la baisse des recettes pétrolières. Les pressions déflationnistes ont persisté en 2017, la demande étant restée relativement faible du fait notamment que les échanges transfrontaliers ont continué d'être perturbés par les problèmes de sécurité, qui toutefois ont commencé à s'atténuer vers la fin de l'année.

5. En dépit des signes de stabilisation budgétaire observés au second semestre 2017 après l'approbation de l'accord FEC, les pressions sur la liquidité ont persisté sous l'effet des retards accusés dans l'achèvement de la première revue. L'approbation de l'accord en juin ainsi que le décaissement, par la Banque mondiale, de l'aide budgétaire d'urgence début juillet et le règlement d'un ancien différend fiscal (portant sur environ 100 millions de dollars) ont permis d'atténuer la crise de liquidités pour les pouvoirs publics, au second semestre 2017. Le service de la dette envers Glencore a en outre été moins élevé que prévu en raison de la baisse des exportations de pétrole ainsi que des mesures prises par les autorités, depuis avril 2017, pour consacrer à la consommation locale une partie de la production revenant à l'État. Cela a permis de réduire le montant des ressources qui, autrement, aurait été consacré au service de la dette et d'augmenter les recettes publiques. L'État tchadien a ainsi pu honorer sa masse salariale plus ou moins dans les temps. De plus, si l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs a persisté jusqu'à l'approbation du nouvel accord, le service de la dette extérieure a été pour l'essentiel assuré depuis, à l'exception de quelques créanciers avec lesquels des discussions ont été engagées pour rééchelonner l'encours des arriérés. Le remboursement des arriérés intérieurs a toutefois été rendu difficile, pour les autorités, au second semestre 2017 par le décaissement tardif de l'aide budgétaire attendu de donateurs à la fin de l'année.

6. Si les recettes pétrolières ont été sensiblement plus faibles que prévu en 2017, les recettes non pétrolières ont, dans leur ensemble, assez bien résisté (graphique 1 du texte). La baisse de la production et des prix du pétrole a amputé les recettes publiques tirées du pétrole d'environ 35 % en 2017 par rapport aux projections initiales. Les recettes fiscales non pétrolières ont toutefois nettement augmenté grâce aux efforts soutenus déployés pour les recouvrer. Si l'objectif de fin d'année fixé pour ces recettes n'a malgré tout pas été atteint, des résultats meilleurs que prévus ont été enregistrés pour les recettes non fiscales.

Graphique 1 du texte. Tchad : recettes fiscales non pétrolières, 2014-17

(Total cumulé sur 12 mois, en milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

7. D'après les estimations, les dépenses primaires sur financement intérieur auraient été inférieures aux projections, hormis la masse salariale.

Les premières informations reçues suggèrent que les dépenses consacrées aux biens et services ont été légèrement moindres que celles prévues au budget alors que les dépenses vouées aux transferts et subventions ainsi qu'à l'investissement public ont été sensiblement inférieures aux montants budgétisés. La masse salariale a fortement augmenté au premier semestre 2017 et culminé à 32,9 milliards de francs CFA en mai. Bien qu'elle ait diminué en juillet et août sous l'effet des mesures prises dans le budget révisé pour 2017 (sur lesquelles les autorités sont en partie revenues par la suite), la masse salariale mensuelle moyenne est restée élevée en 2017. Cela a conduit à un important dépassement budgétaire sur l'année et la masse salariale a, de nouveau, excédé les recettes fiscales non pétrolières en 2017.

8. Les vulnérabilités du secteur bancaire ont augmenté du fait de la crise de liquidité du Trésor public et du fort ralentissement de l'activité économique.

La qualité des portefeuilles bancaires s'est détériorée en 2017 : (i) la part des prêts improductifs a augmenté et atteint 28 % des prêts bruts ; (ii) les dépôts et les crédits ont diminué de 9 et 1 %, respectivement, et (iii) le taux de couverture des crédits par les dépôts a baissé à 94 % contre 100 % fin 2016. Le dispositif d'apport de liquidité d'urgence introduit par la BEAC a permis d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation de trésorerie des banques ayant refinancé des titres de la dette publique. Les banques continuent toutefois de compter sur le refinancement par la BEAC, celui-ci représentant aujourd'hui environ 17 % en moyenne des liquidités bancaires et bien davantage pour certaines banques.

9. Un accord de principe a été conclu en février pour restructurer la dette tchadienne envers Glencore.

Cet accord couvre environ 1,3 milliard de dollars de dette extérieure et consent un allongement non négligeable de l'échéance de la dette, une baisse du taux d'intérêt et une importante réduction des frais de restructuration. Il inclut des dispositions qui permettent d'accélérer et de ralentir le service de la dette suivant la disponibilité des recettes pétrolières (voir détails plus loin). L'accord final ne pourra être signé qu'une fois que l'agrément formel des créanciers de Glencore aura été obtenu et les documents juridiques auront été finalisés pour inclure les nouvelles conditions y compris les modalités pratiques du remboursement et les mécanismes d'ajustement du service de la dette.

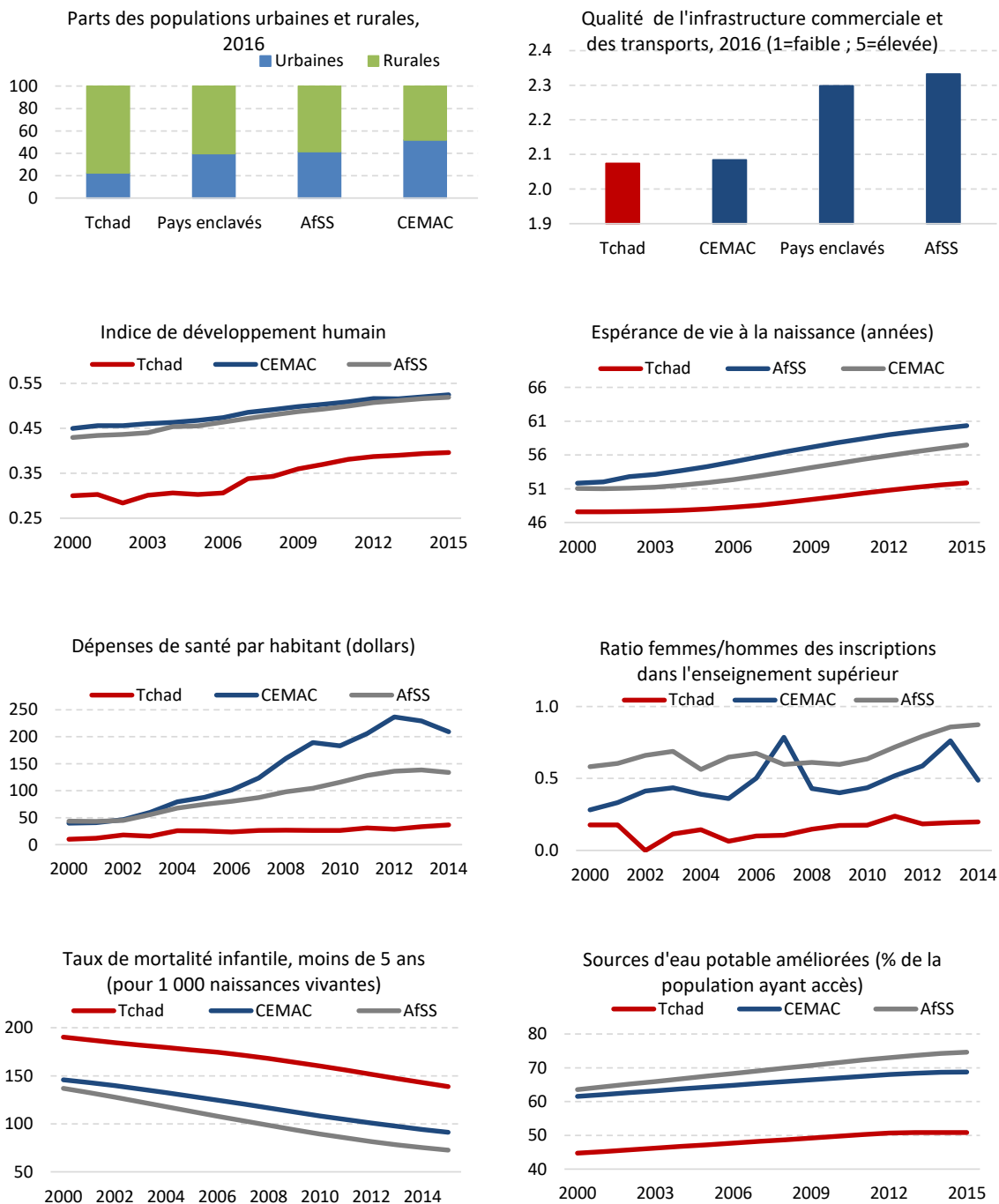
10. Si les autorités tchadiennes ont avancé dans l'apurement des arriérés extérieurs accumulés début 2017, elles ont accumulé de nouveaux arriérés.

Elles ont remboursé à hauteur d'environ 3,6 millions de dollars les arriérés accumulés vis-à-vis de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), du Koweït et de l'Arabie saoudite, avant l'approbation de l'accord FEC. Elles ont également rééchelonné la dette contractée auprès d'Exim Bank China (y compris les arriérés accumulés). Elles ont indiqué que du fait de la persistance de contraintes de liquidité, au second semestre 2017, et de la poursuite des efforts entrepris pour rééchelonner les arriérés encourus auprès de la Guinée équatoriale, de l'Inde, de la Libye et de la République du Congo, de nouveaux arriérés (d'un montant d'environ 14,3 millions de dollars) ont été accumulés vis-à-vis de ces

créanciers. Un faible encours d'arriérés a été accumulé à l'égard d'un créancier privé extérieur (Mega Bank) suite à des problèmes techniques rencontrés dans le traitement du remboursement.

11. La balance des paiements est restée faible sous le poids de la réduction des exportations de pétrole et de l'appréciation du taux de change. Le déficit extérieur courant pour 2017 est estimé à environ 5 % du PIB, contre 2,2 % au moment de l'approbation du programme. Sous l'effet de l'ancrage du franc CFA à l'euro, l'appréciation du taux de change par rapport au dollar a encore affaibli les recettes d'exportation en monnaie locale. Cependant, la réduction du service de la dette envers Glencore et l'accroissement de la participation des compagnies pétrolières au financement des dépenses en capital ont amélioré le solde du compte financier et permis de financer le déficit extérieur courant.

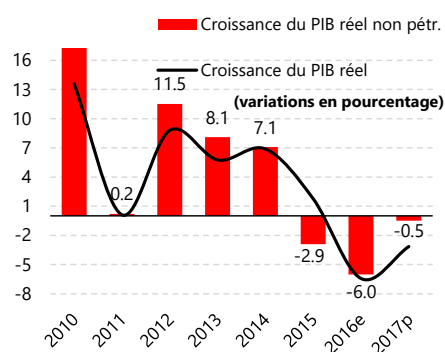
Graphique 1. Tchad : indicateurs du développement – Comparaison régionale



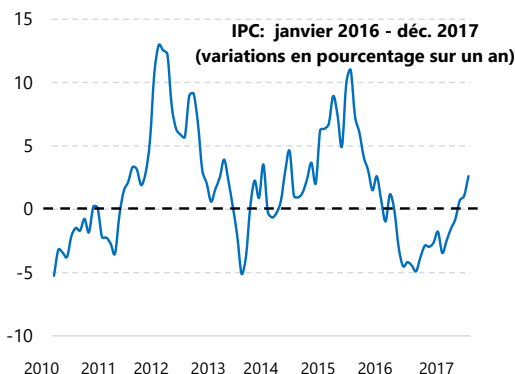
Source : base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale.
 CEMAC : moyenne pour le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.
 AfSS : moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Graphique 2. Tchad : évolution économique récente, 2010–17p

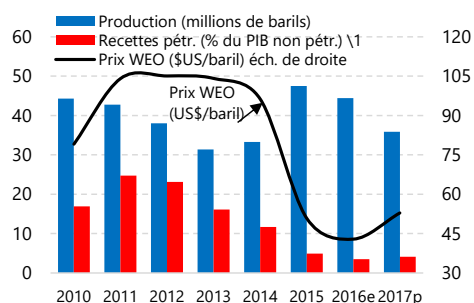
Après deux années de récession, le PIB non pétrolier aurait



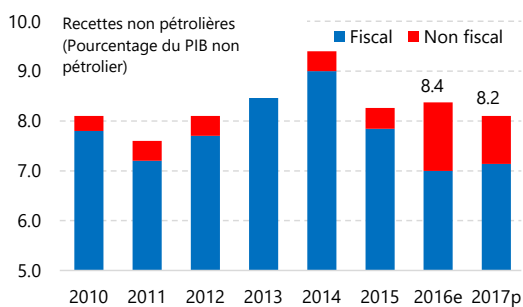
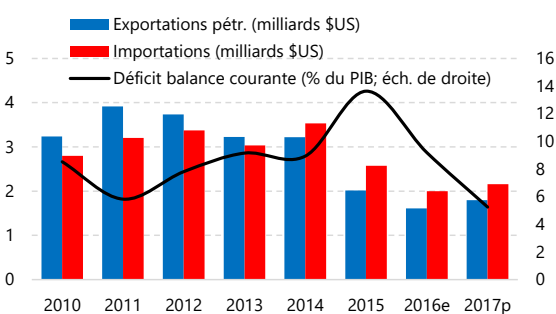
et les pressions déflationnistes ont commencé à s'atténuer...



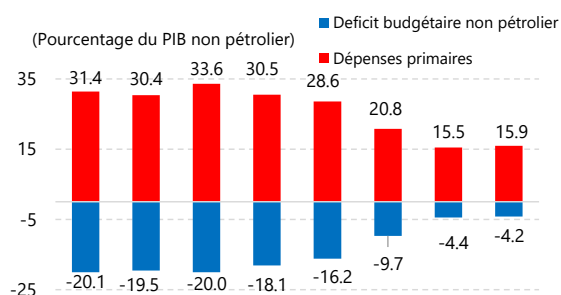
La production pétrolière a baissé en 2017 suite à des problèmes techniques



La balance courante reste faible mais s'améliore



... et le déficit primaire non pétrolier diminue.



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

^{1/} Les recettes pétrolières n'incluent ni les frais d'exploitation liés à la participation de l'État dans les compagnies pétrolières, ni le coût du transport.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

12. Tous les critères de réalisation fixés pour la fin juin ont été respectés (MPEF §12 et tableau 7). Le plafond fixé du solde primaire hors pétrole (SPHP) – l’ancrage budgétaire du programme – a été largement respecté grâce surtout aux efforts déployés par les autorités pour maîtriser les dépenses. Malgré une demande intérieure toujours atone et un faible niveau d’importations, le plancher défini pour les recettes douanières a été atteint du fait de l’intensification des efforts de mobilisation des recettes douanières. Les critères relatifs au financement intérieur net de l’État par le secteur bancaire et le financement net apporté par la BEAC ont été satisfaits. Le plafond continu de zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs (en devises) n’a pas été respecté du fait que des paiements n’ont pas été effectués à la Libye (13 millions de dollars) en septembre, à l’Inde (1,3 million de dollars) en décembre et à un créancier privé (0,6 million de dollars) en novembre et que des paiements (d’un montant total d’environ 6,5 millions de dollars) ont été effectués avec retard. Si l’objectif indicatif concernant la réduction des dépenses sociales de lutte contre la pauvreté a été atteint, celui relatif à la régularisation des procédures de dépenses d’urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO) ne l’a pas été, les autorités n’ayant pas été en mesure de régulariser l’important stock de DAO accumulé depuis le début de 2017.

13. Des progrès sont observés dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Sur les huit repères structurels, quatre ont été mis en œuvre en temps voulu (soumission du Plan national de développement, création d’une unité de politique fiscale et publication de la note trimestrielle sur le secteur pétrolier en septembre et en décembre), un l’a été avec retard (adoption d’un plan d’action pour améliorer la gestion de la masse salariale), un autre (lancement de l’audit des subventions et transferts) devrait l’être aussi avec retard et deux (audit des arriérés intérieurs et guichet unique des douanes à Nguéli) sont encore en attente (MPEF § 15 et tableau 8). L’audit des arriérés intérieurs doit être lancé prochainement.

14. La plupart des objectifs indicatifs fixés pour fin septembre ont été atteints et d’après les premières informations disponibles, l’objectif établi pour le SPHP a probablement été réalisé, mais cela reste à confirmer. Parmi les objectifs définis pour fin septembre, celui concernant les dépenses sociales de réduction de la pauvreté a été atteint, mais non celui relatif à la régularisation des DAO. Les services du FMI vont certes évaluer le résultat budgétaire final pour 2017 dans le cadre de la deuxième revue de l’accord FEC quand les données finales de la fin décembre seront disponibles, mais les dépenses n’ont probablement pas excédé l’enveloppe budgétaire au dernier trimestre 2017. Du côté des recettes publiques, les recettes douanières ont continué de progresser sous l’effet des efforts soutenus déployés pour améliorer leur collecte, mais il est pour l’instant encore difficile de déterminer dans quelle mesure le résultat, qui est affecté par la faiblesse persistante de l’activité

économique, est proche de l'objectif. Les critères de réalisation relatifs au financement intérieur ont aussi été probablement respectés¹.

15. Les autorités tchadiennes demandent une dérogation pour non-observation du critère de réalisation sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs (lettre d'intention et MPEF § 13).

Le montant en jeu est relativement faible (moins de 0,2 % du PIB) et la demande repose sur les mesures prises par les autorités pour résorber les arriérés existants et empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés. Les autorités espèrent conclure un accord avec l'Inde dans les prochains mois suite à la visite que le premier ministre doit effectuer en Inde ce mois-ci. Elles cherchent aussi à entrer en contact avec les autorités libyennes pour s'attaquer le plus vite possible à la question des arriérés. Elles s'efforcent en outre actuellement de remédier aux problèmes techniques qui ont empêché le remboursement des arriérés accumulés à l'égard du créancier privé.

ENTRETIENS

16. Le programme de stabilisation économique et de réformes adopté par les autorités s'inscrit dans un cadre macroéconomique à moyen terme marqué par la progression régulière des recettes non pétrolières, une maîtrise constante des dépenses et un accroissement progressif de la production pétrolière. Cela favorisera une amélioration graduelle de la situation budgétaire hors pétrole et une réduction du stock d'arriérés intérieurs et de la dette nationale à moyen terme et permettra, avec les efforts de diversification économique entrepris, de renforcer l'activité dans le secteur non pétrolier et de soutenir la stabilisation régionale.

17. Si les politiques suivies au niveau national visent à remédier aux problèmes spécifiques qui affectent le Tchad, les objectifs du programme ne pourront être atteints sans des politiques régionales appropriées. Les efforts entrepris pour maintenir un durcissement de la politique monétaire et moderniser les cadres régionaux de politique monétaire et financière soutiennent la reprise régionale et renforcent la viabilité extérieure de la région ainsi que du Tchad. En outre, ces réformes, notamment celles visant à instiller de la discipline dans la conduite de la politique budgétaire (en éliminant le financement direct par la BEAC et assouplissant le lien entre les banques et l'État) et à renforcer le secteur bancaire, sont particulièrement importantes pour soutenir les efforts de stabilisation et de réforme menés par le Tchad. À cet égard, le rapport de décembre 2017 sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC a jugé appropriée la politique régionale adoptée face à la crise et a noté les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs aux réserves régionales.

¹ Le Protocole d'accord technique (PAT) est modifié pour tenir compte du fait que les données de fin d'année ne sont disponibles qu'un mois et demi après la période complémentaire (de 2 mois généralement) pendant laquelle des dépenses financées sur le budget de l'année précédente peuvent être engagées.

A. Perspectives macroéconomiques à moyen terme

18. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme continuent d'être déterminées par un redressement progressif de la production pétrolière et l'amélioration attendue de la situation budgétaire (graphique 2 du texte).

Les chiffres de la production et des exportations pétrolières pour 2017 ont été révisés nettement à la baisse par rapport aux projections

établies en juin 2017 au moment de la formulation du programme (voir le paragraphe 4). La production pétrolière devrait augmenter en 2018 et 2019 mais être inférieure aux niveaux initialement prévus en raison des retards pris par le deuxième producteur du pays dans l'utilisation de nouvelles technologies d'extraction. Les recettes pétrolières augmenteront toutefois du fait que les prix du pétrole dépasseront les projections de juin et que la décote appliquée au pétrole tchadien a été réduit. L'impact de la baisse de la production sur les recettes pétrolières nationales en 2018 et 2019 ne devrait être qu'en partie compensé par la hausse des prix du pétrole, mais il n'affectera probablement pas le secteur non pétrolier, les dépenses publiques devant rester stables dans l'ensemble, d'après les projections. Le PIB non pétrolier devrait, dans ces conditions, commencer à se redresser en 2018.

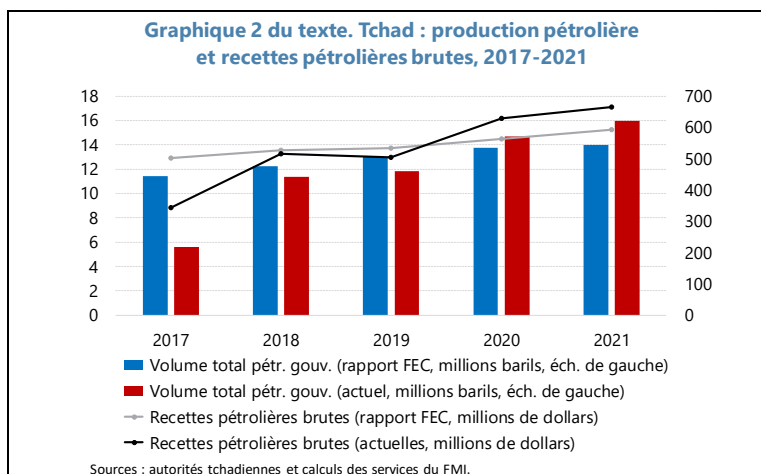


Tableau 1 du texte. Tchad : projections à moyen terme
(En pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018		2019		2020		2021		
	Prél.	Prél.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Prog.	
Croissance du PIB réel (pourcentage par an)	1.8	-6.4	0.6	-3.1	2.4	3.5	3.1	2.8	3.9	6.8	3.6	4.8
Secteur pétrolier	32.1	-8.4	3.0	-16.2	6.1	15.7	5.8	4.4	5.4	22.6	1.7	8.4
Autres secteurs	-2.9	-6.0	0.1	-0.5	1.6	1.4	2.6	2.5	3.6	3.7	4.0	4.0
Solde courant, transferts officiels inclus (pourcentage du PIB)	-12.3	-9.2	-2.2	-5.2	-3.2	-4.3	-3.5	-5.5	-3.3	-4.9	-3.5	-4.9
Recettes publiques et dons	17.1	14.9	19.9	16.1	19.2	18.5	19.2	17.5	19.5	18.6	19.0	18.3
Recettes pétrolières ¹	4.9	3.5	6.4	4.1	6.5	5.4	6.3	5.0	6.2	5.8	6.1	5.7
Recettes non pétrolières	8.3	8.4	8.1	8.1	8.4	8.2	8.8	8.7	9.4	9.2	9.8	9.6
Dons	3.9	3.0	5.4	3.9	4.3	4.8	4.1	3.8	3.8	3.6	3.1	2.9
Total dépenses (base engagements)	22.9	18.0	18.8	17.8	18.5	17.9	18.7	18.1	18.2	18.2	17.5	17.9
Dépenses courantes (hors intérêts)	13.5	11.7	11.2	11.4	11.1	11.0	11.0	11.0	10.9	10.9	10.5	10.5
Investissement	7.3	3.7	4.7	4.5	5.3	5.5	6.0	5.9	6.1	6.0	6.2	6.2
dont : investissement financé localement	4.4	1.1	1.4	0.9	1.7	1.7	2.1	2.0	2.2	2.1	2.2	2.2
Solde budgétaire global (base engagements)	-5.8	-3.0	1.1	-1.7	0.7	0.6	0.5	-0.6	1.3	0.4	1.5	0.3
Solde primaire hors pétrole (base engagements, dons exclus)	-9.7	-4.4	-4.6	-4.2	-4.3	-4.5	-4.2	-4.2	-3.6	-3.8	-2.8	-3.0
Poste pour mémoire :												
Prix du pétrole brut tchadien (dollar/baril)	39.9	36.2	50.4	49.4	49.9	60.7	49.0	56.7	48.9	54.0	49.5	52.6

¹ Recettes pétrolières déduction faite des appels de fonds et des frais de transport, avant paiement du service de la dette envers Glencore

19. La restructuration, en septembre 2017, de l'ensemble de la dette contractée envers la BEAC devrait se traduire par un allègement sensible du service de la dette. Les soldes existants ont été convertis en titres à long terme (assortis d'un différé d'amortissement de quatre ans et d'une échéance de 14 ans). Cela représente un allègement important, surtout sur la période 2019-21 (48 milliards de francs CFA par an, soit environ 0,75 % du PIB).

20. L'accord de principe conclu pour la restructuration de la dette envers Glencore devrait générer le financement nécessaire au programme et ramener tous les indicateurs de la soutenabilité de la dette en deçà de leurs seuils respectifs à partir de 2018 y compris en cas d'évolution défavorable des cours du pétrole. L'analyse de viabilité de la dette, qui tient compte de l'accord de principe, indique que la dette extérieure devrait rester soutenable, tous les indicateurs du poids de la dette extérieure devant rester en deçà des seuils pertinents du cadre de viabilité de la dette (CVD) défini pour les pays à faible revenu, sur l'ensemble de l'horizon de projection. Les services du FMI considèrent toutefois que le risque de surendettement est toujours présent du fait que l'accord final n'a pas encore été signé et que des arriérés extérieurs subsistent. Ils devraient juger ce risque « modéré », sur la base du CVD pour les pays à faible revenu, une fois que l'accord final aura été conclu avec Glencore et que des progrès auront été réalisés dans l'apurement de l'encours des arriérés extérieurs. Leurs simulations semblent indiquer que la dette resterait viable même si les prix du pétrole ou la production étaient inférieurs de jusqu'à 30 % aux niveaux envisagés dans le programme (encadré 1).

Encadré 1 : la restructuration de la dette envers Glencore ^{1/}

La restructuration de la dette envers Glencore a été un élément essentiel de la stratégie adoptée par les autorités pour (i) rétablir la viabilité de la dette extérieure en ramenant le ratio service de la dette/recettes budgétaires en deçà du seuil fixé pour les pays à faible revenu par le cadre de viabilité de la dette (CVD), et (ii) faire en sorte que le programme soutenu par le FMI soit intégralement financé. Un accord de principe sur la restructuration de cette dette a été atteint le 23 février 2018. Le présent encadré expose l'analyse, réalisée par les services du FMI, de l'effet de la restructuration sur la viabilité de la dette et les recettes publiques.

La dette envers Glencore résulte de prêts contractés en 2013 et 2014, qui ont été consolidés et rééchelonnés en décembre 2015 et dont la valeur totale s'élève à 1,488 milliard de dollars. Le rééchelonnement a procuré un répit temporaire, mais a alourdi la charge de la dette en raison notamment du niveau élevé des frais de restructuration. Le service de la dette a été financé par le produit de la vente par Glencore du pétrole du Gouvernement exporté. En 2016 et 2017, le service de la dette a représenté environ 90 % de la valeur du pétrole exporté. Sans la restructuration, il en aurait représenté 95 % en 2018 et 2019.

L'accord de principe atteint pour la restructuration de la dette Glencore apporte un répit indéniable au Tchad par rapport au contrat d'emprunt de décembre 2015. Il

- inclut un allongement important de l'échéance, une baisse du taux d'intérêt et une réduction non négligeable des frais de restructuration ;
- n'exige qu'une partie seulement de la production nationale de pétrole serve au financement du service de la dette, et
- prévoit des mécanismes permettant d'accélérer ou de ralentir le service de la dette en fonction des recettes pétrolières. Ce dispositif protège la viabilité de la dette en cas de détérioration de la situation par rapport aux scénarios envisagés.

Il ressort de l'analyse réalisée par les services du FMI que la dynamique de la dette s'améliorera considérablement sur la base des hypothèses de référence qui sous-tendent l'accord FEC. En particulier, le ratio service de la dette/recettes budgétaires baissera de 23,7 % en 2017 à 13,2 % en 2018. Il doit augmenter à moyen terme, mais rester nettement en deçà du seuil de 18 % fixé pour les pays à faible revenu par le CVD. La valeur actualisée de la dette doit aussi diminuer d'environ 4 %.

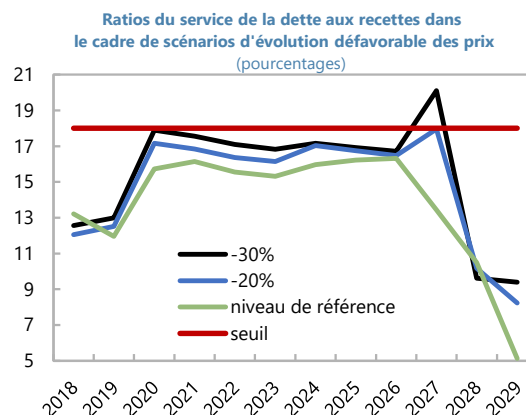
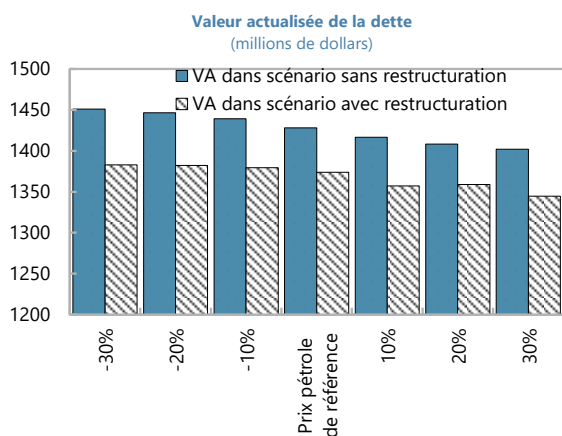
Grâce aux éventualités envisagées dans le nouveau contrat d'emprunt, la viabilité de la dette ne sera pas compromise par des scénarios moins favorables. Le ratio du service de la dette/recettes budgétaire reste systématiquement en deçà du seuil en cas de baisse raisonnable des cours du pétrole, de recul de la production pétrolière ou de hausse des taux d'intérêt (lorsque toutes les autres variables sont toujours maintenues constantes). Une seule exception est à signaler en cas de choc pétrolier extrême (baisse de 30 % par rapport au niveau de référence). La valeur actualisée de la dette est aussi plus faible que dans le cadre du scénario d'absence de restructuration de la dette, sous diverses hypothèses de prix du pétrole.

Le flux des ressources pétrolières en direction de l'État est aussi sensiblement plus important dans le cadre de l'accord de principe. Le niveau moyen des recettes pétrolières (déduction faite des frais d'exploitation et de transport) est estimé à environ 350 millions de dollars (60 millions en l'absence de restructuration) au cours des trois prochaines années après paiement du service de la dette à Glencore. Il serait d'environ 200 millions de dollars (112 millions en l'absence de restructuration) même avec des cours du pétrole inférieurs de 30 % au niveau de référence.

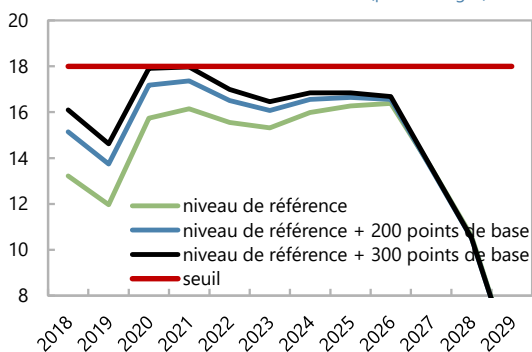
^{1/} Encadré rédigé par Moez Ben Hassine et Samuel Delepierre.

Encadré 1 : la restructuration de la dette envers Glencore (suite et fin)

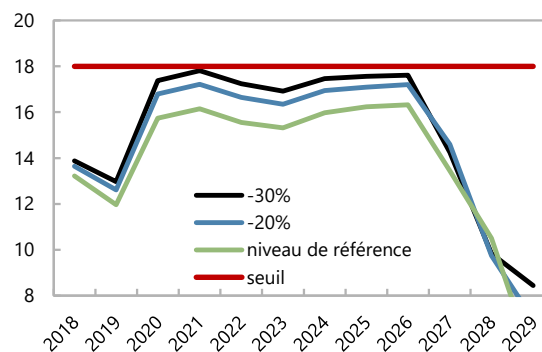
Tchad : impact de la restructuration de la dette



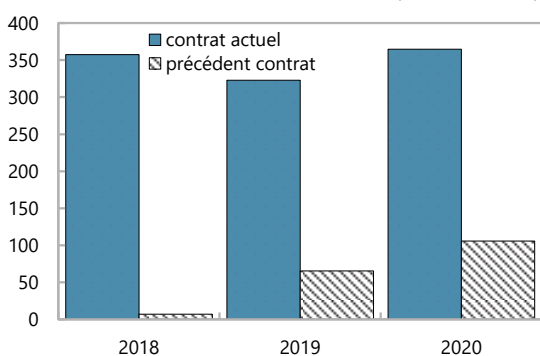
Ratios du service de la dette aux recettes dans le cadre de scénarios de hausse du taux LIBOR (pourcentages)



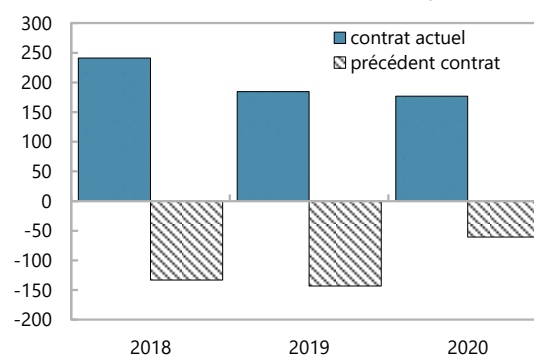
Ratios du service de la dette aux recettes dans le cadre de scénarios d'évolution défavorable de la production (pourcentages)



Recettes pétrolières nettes après paiement du service de la dette Glencore dans le cadre du scénario de référence (millions de dollars)



Recettes pétrolières nettes après paiement du service de la dette Glencore dans le cadre du scénario de référence -30% (millions de dollars)



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

21. Le déficit extérieur courant devrait augmenter sensiblement à court terme avant de diminuer progressivement à moyen terme grâce à la reprise des exportations de pétrole. Les recettes des exportations de pétrole ont été révisées à la baisse pour chaque année sur la période 2017-21. Les projections concernant les importations ont, en outre, été revues à la hausse du fait notamment de l'accroissement prévu des dépenses en capital consacrées au pétrole. L'aggravation du déficit commercial est en partie compensée par une amélioration du solde du compte financier grâce surtout à un accroissement de l'investissement direct étranger et une diminution de l'amortissement de la dette extérieure, mais aussi à une amélioration de la balance des revenus. Si le Tchad n'a pas pu contribuer à la constitution des réserves régionales du fait du retard pris dans l'achèvement de la première revue, il devrait pouvoir y contribuer à partir de 2018.

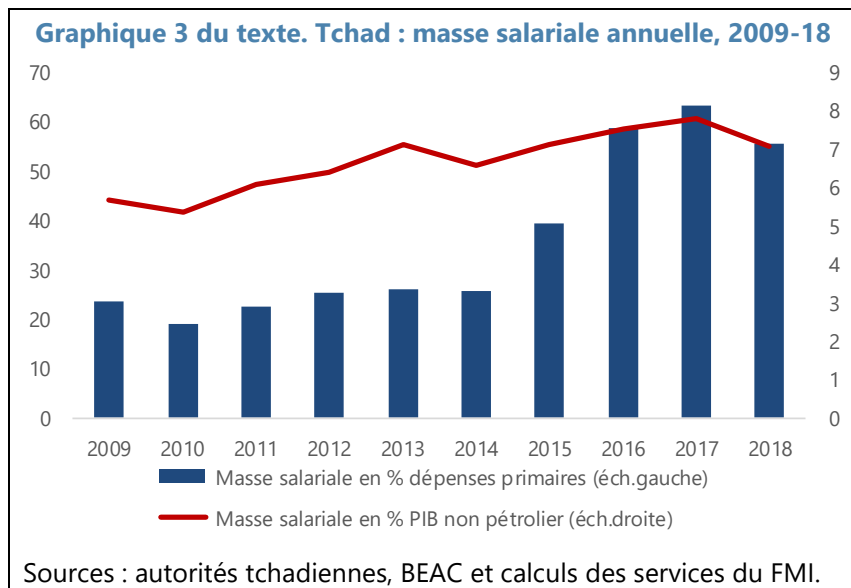
22. Le retard accusé dans la restructuration de la dette envers Glencore, initialement prévue pour septembre 2017, n'affectera probablement pas beaucoup les perspectives économiques. Bien que le service de la dette ait continué d'être assuré jusqu'à la fin de l'année (c'est-à-dire pendant trois mois de plus que prévu), le service total de la dette envers Glencore, pour 2017, ne s'est guère écarté du niveau projeté au moment de l'approbation du programme du fait que les recettes pétrolières ont diminué et que les autorités se sont efforcées de limiter les paiements à partir du mois de mai. Le retard a toutefois entraîné un report de la première revue de l'accord FEC ainsi que des décalages dans les décaissements effectués par certains donateurs qui se sont soldés par l'accumulation d'arriérés intérieurs reconnus d'environ 40 milliards de francs CFA, soit l'équivalent d'à peu près 0,8 % du PIB non pétrolier. On estime que cela n'a affecté que temporairement la croissance en 2017 et ne devrait guère avoir de répercussion en 2018. Aucun versement n'a été effectué au profit de Glencore durant la période de négociation, au début de 2018.

B. Politique budgétaire pour 2018 et à moyen terme

23. Le budget 2018 et le programme budgétaire à moyen terme restent axés sur la stabilisation de la situation budgétaire et le soutien de l'activité non pétrolière. Les autorités se sont engagées à continuer de maîtriser strictement les dépenses et à s'efforcer de réorienter les ressources vers les secteurs sociaux et l'investissement public. Elles visent aussi à rembourser les arriérés encourus à l'égard de fournisseurs et la dette contractée auprès des banques nationales. Elles devront aussi, parallèlement, continuer de s'efforcer d'accroître les recettes non pétrolières pour assurer une source de revenu fiable et régulière.

24. La masse salariale devra être maîtrisée pour préserver la situation budgétaire (MPEF § 21 et graphique 3 du texte). Les tensions sociales et la situation sécuritaire difficile au Tchad et dans la région ont compliqué les efforts entrepris par les autorités pour maîtriser la masse salariale. Alors que toutes les catégories de dépenses ont été considérablement réduites ces dernières années, la masse salariale a continué

d'augmenter (d'environ 3,5 % en moyenne, en termes nominaux, entre 2014 et 2017), ce qui a beaucoup accru son poids tant dans le PIB non pétrolier que dans les dépenses primaires. Conscientes de la nécessité de la maîtriser, les autorités tchadiennes ont conclu un accord avec les syndicats pour réduire son montant global en 2018, à l'issue de manifestations et grèves de fonctionnaires². Elles ont en outre l'intention de renforcer ces mesures pour maintenir la masse salariale dans l'enveloppe budgétisée pour l'année. Elles prévoient notamment de : (i) réduire encore le nombre de fonctionnaires fantômes, de fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite et de fonctionnaires mineurs, (ii) mettre à jour le registre des salaires versés en y incluant des informations exhaustives sur chaque fonctionnaire pour faire en sorte que les primes et indemnités ne soient versées qu'à bon escient, (iii) améliorer la budgétisation et le suivi de la masse salariale, et (iv) mettre en œuvre les recommandations de l'audit prévu des diplômés de la fonction publique en 2018. Le détail de ces mesures est exposé dans le programme d'action pour l'amélioration de la gestion de la masse salariale. Celle-ci a fortement diminué en janvier après les réductions importantes des primes et indemnités qui ont déclenché une flambée sociale.



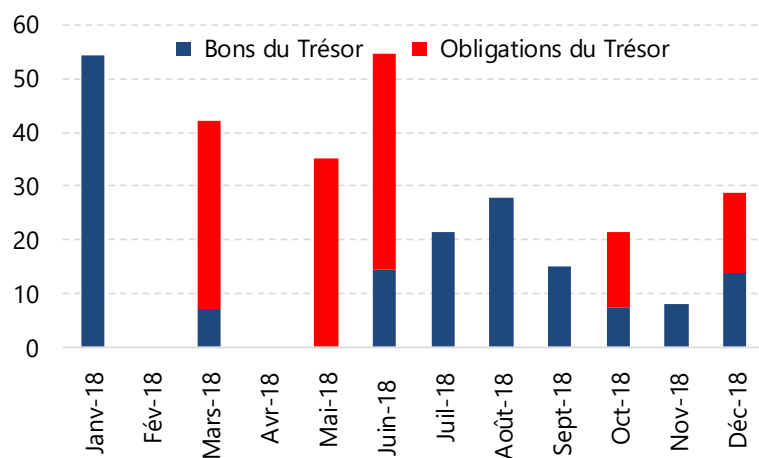
25. Le budget 2018 inclut de nouvelles mesures visant à améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières. Il prévoit, entre autres, de ne pas renouveler certaines exemptions qui viennent à expiration en 2018 (notamment dans les secteurs de la construction, de l'énergie et de l'hôtellerie) et de modifier l'imposition du revenu des personnes physiques pour la rendre plus progressive. Les recettes douanières devraient en outre augmenter après l'ouverture d'un corridor

² L'accord prévoit notamment la révocation de la décision de ne pas rémunérer les fonctionnaires qui ont fait la grève pendant plus longtemps que la loi ne l'autorise et l'octroi d'une aide aux fonctionnaires par le biais d'un moratoire de trois mois sur les emprunts qu'ils ont contractés auprès des banques commerciales. Cette dernière mesure aura probablement un impact sur les banques, mais celui-ci devrait être limité du fait que le versement des salaires des fonctionnaires grévistes contribuera à améliorer la situation de liquidité des banques et que le moratoire ne s'applique pas aux découverts bancaires auxquels les fonctionnaires ont énormément recours.

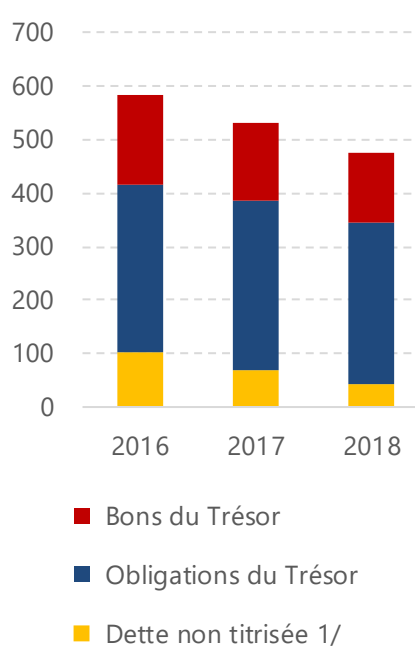
sécurisé aux frontières avec le Niger et le Nigéria. Les autorités tchadiennes s'efforcent d'améliorer l'efficacité de leur collecte malgré le retard pris dans la création d'un guichet unique à Nguéli.

26. Le recours au financement intérieur doit encore être réduit en 2018 (graphiques 4 et 5 du texte). Les autorités tchadiennes ont l'intention, non seulement de régler les échéances de la dette non titrisée, mais aussi de rembourser à hauteur d'au moins 10 % les bons du Trésor arrivant à échéance qui représentent environ 300 milliards de francs CFA. Ce montant est plus élevé que celui projeté au moment de l'élaboration du programme du fait qu'une part non négligeable des titres venant à échéance en 2017 a été convertie en titres à court terme arrivant à échéance en 2018. Les contraintes de liquidité qui pèsent sur les banques locales devant être absolument allégées, les autorités exploiteront tout surcroît de ressources budgétaires dont elles pourront disposer pour réduire la dette de l'État envers ces établissements. En même temps, les arriérés des entreprises publiques, surtout dans le secteur du coton, compromettent la reprise économique et aggravent les vulnérabilités du système bancaire. Les autorités cherchent à déterminer comment apurer ces arriérés, étant donné l'importance des retombées économiques et sociales du secteur, tout en veillant à atteindre les objectifs du programme.

Graphique 4 du texte. Tchad : échéances des bons et obligations du Trésor, 2018
(milliards de FCFA)



Graphique 5 du texte. Tchad : dette nationale
(Hors BEAC, milliards de FCFA)



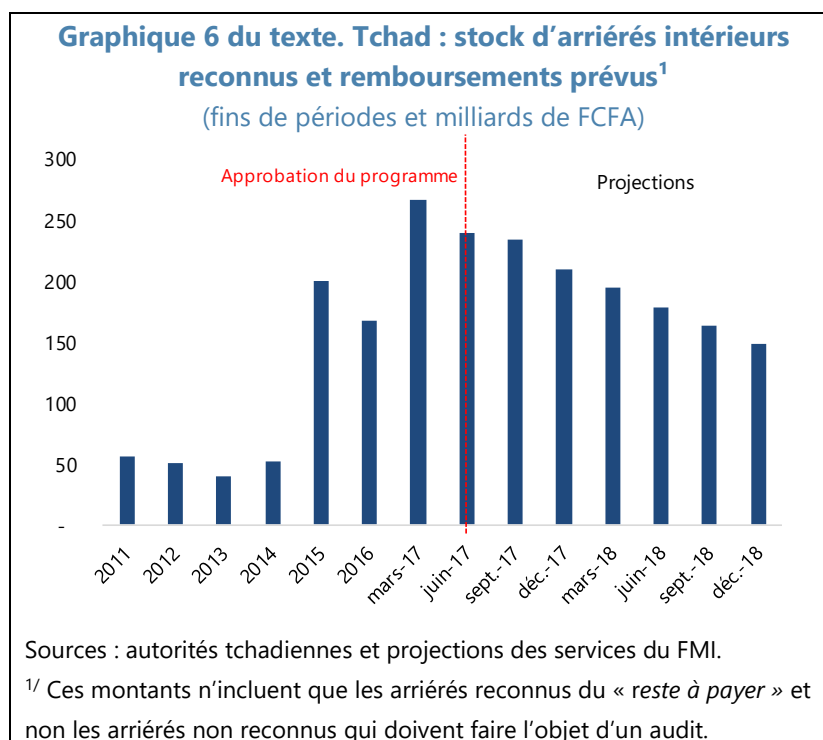
^{1/} À l'exclusion de la dette extérieure non bancaire libellée en francs CFA.

Sources : autorités tchadiennes, BEAC et calculs des services du FMI.

27. Les arriérés intérieurs seront progressivement remboursés en fonction des ressources disponibles (graphique 6 du texte). Les arriérés intérieurs reconnus ayant augmenté en 2017 (au lieu d'avoir diminué comme prévu dans le programme) du fait, en partie, des retards accusés dans l'octroi de l'aide budgétaire extérieure, les autorités tchadiennes viseront, pour 2018, à dépasser les remboursements initialement convenus. Les paiements seront échelonnés en fonction de leur impact économique et social et de leur effet attendu sur le secteur bancaire. Une stratégie globale devrait être adoptée pour les remboursements d'ici la fin octobre 2018 (nouveau repère structurel) sur la base des conclusions de l'audit des arriérés intérieurs et ouvrir la voie à l'apurement d'arriérés encore non reconnus, suivant les ressources disponibles.

C. Réformes fiscales et douanières

28. L'amélioration des recettes fiscales non pétrolières exige de solides réformes fiscales et douanières sur plusieurs fronts (MPEF § 26-27). Malgré quelques signes d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales non pétrolières, le rendement de la fiscalité reste faible et peut encore être nettement amélioré. Les autorités tchadiennes vont donc continuer de chercher à mieux contrôler les opérations de transit et accroître la valeur des importations. Pour les autres recettes fiscales non pétrolières, elles s'efforcent déjà de (i) renforcer les principales fonctions des administrations fiscales telles que l'enregistrement auprès du fisc et le recensement des nouveaux contribuables, (ii) moderniser et simplifier les procédures fiscales de déclaration et de paiement, et (iii) accroître et mieux collecter les recettes de la fiscalité indirecte.



29. Une priorité importante à moyen terme est d'élargir l'assiette fiscale. Pour cela, les autorités tchadiennes ont l'intention de publier une liste de toutes les exonérations d'impôt (nouveau repère structurel) et de déterminer celles qui pourraient être supprimées. Réduire les exonérations, en commençant par celles concernant la TVA et l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui contreviennent aux directives de la CEMAC est un objectif prioritaire qui devrait être très rentable. Tous ces efforts devront être soutenus par une assistance technique.

D. Mesures relatives au secteur financier

30. Des efforts sont en cours pour résoudre les problèmes de liquidité qui affectent certaines banques tchadiennes. Si les banques ne devraient guère être affectées par le durcissement de la politique monétaire opéré en 2017 au niveau régional (en raison de la faiblesse de la transmission monétaire), celles qui détiennent beaucoup de titres publics se heurtent à des problèmes de liquidité du fait que la limite du refinancement par la BEAC a été atteinte. En dehors des efforts déployés par les autorités pour rembourser la dette de l'État à l'égard des banques et les arriérés (à l'égard des fournisseurs dont les prêts bancaires sont improductifs), la modernisation en cours du cadre de la politique monétaire de la BEAC, avec notamment l'introduction du nouveau dispositif d'apport de liquidité d'urgence, devrait contribuer à réduire les contraintes de liquidité qui pèsent sur les banques qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier.

31. Les banques publiques restent cependant vulnérables et leur situation financière doit être renforcée pour préserver la stabilité et soutenir une saine reprise économique (MPEF § 34-35). Les deux principales banques publiques sont solvables et opérationnelles, mais il est important de définir et corriger les faiblesses sous-jacentes qui ont accru récemment leurs vulnérabilités (notamment dans les domaines de l'évaluation, la notification et la concentration des risques, de la gouvernance et de la planification stratégique). Les autorités envisagent de compléter l'évaluation de l'une des banques effectuée récemment par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) par un examen des stratégies des banques et l'élaboration d'un programme de réorganisation. Elles vont charger un consultant extérieur de déterminer précisément ce qu'il faut faire pour cela et de leur soumettre un rapport avant la fin janvier 2019 (nouveaux repères structurels). Elles prévoient de finaliser (avec l'aide des services du FMI) le cahier des charges des consultants d'ici la fin mai 2018 (nouveau repère structurel) et de procéder à leur recrutement d'ici la fin juillet 2018 (nouveau repère structurel).

E. Réforme de la gestion financière publique et autres réformes structurelles

32. La réforme de la gestion des finances publiques, qui reste une priorité pour les autorités tchadiennes, doit améliorer encore la chaîne des dépenses et renforcer le système de gestion de la trésorerie et la gestion de la dette publique (MPEF § 28-33). L'amélioration de la chaîne des dépenses permettra d'empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Les efforts devront être redoublés pour faire en sorte que les dépenses effectuées dans le cadre de procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO) soient rapidement régularisées et développer l'informatisation. Le comité du plan de trésorerie s'efforce d'élaborer un cadre de gestion de la trésorerie plus précis qui renforcera les efforts entrepris pour mettre au point un programme d'apurement des arriérés réalisable.

33. Les autorités tchadiennes ont lancé le Plan national de développement (PND) 2017-21 (encadré 2) en septembre 2017. Celui-ci vise principalement à diversifier l'économie et à assurer une croissance inclusive durable en améliorant l'environnement des affaires et développant des chaînes de valeur dans les secteurs non pétroliers. Il prévoit de développer l'agriculture et l'élevage en améliorant les infrastructures, l'environnement des entreprises et l'inclusion financière. Il vise aussi à améliorer l'accès aux services sanitaires, à l'éducation, à l'eau propre et à l'assainissement tout en renforçant la sécurité sociale. Le PND, qui a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif et participatif national, a été examiné lors de la table ronde organisée à Paris pour son financement, en septembre 2017. Les autorités tchadiennes estiment que la lutte contre la corruption est importante pour soutenir l'activité économique. Elles sont, de ce fait, décidées à ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) d'ici la fin juin 2018 (nouveau repère structurel). Les services du FMI vont considérer, à l'avenir, les mesures à prendre pour favoriser une mise en œuvre efficace de cette convention à l'appui des objectifs du programme.

34. Un comité de suivi du PND a été établi qui doit élaborer et publier des rapports annuels et à mi-parcours. Si la table ronde organisée à Paris a suscité un vif intérêt de la part de partenaires extérieurs et d'investisseurs privés, la mise en œuvre du programme s'annonce ardue dans le contexte difficile existant sur le plan économique et en matière de gouvernance. Il est donc très important qu'elle s'accompagne d'un suivi transparent pour maintenir l'adhésion des partenaires et des investisseurs extérieurs. Les autorités tchadiennes ne devraient contracter des emprunts extérieurs et n'accorder de garanties qu'à des conditions concessionnelles étant donné les vulnérabilités qui persistent dans le domaine budgétaire et au niveau de la dette.

Encadré 2. Tchad : document de développement économique (DDE), 2017–2021

Le Tchad a publié son DDE (Plan national de développement) en juin 2017. Celui-ci constitue la quatrième stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du pays après celles définies pour les années 2003-06, 2008-11 et 2013-15. Il s'appuie sur les programmes économiques et sociaux à long terme élaborés par les autorités nationales (Vision 2030), les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que sur les résultats et les problèmes de mise en œuvre des précédents documents de stratégie de réduction de la pauvreté tchadiens. Bien que de réels progrès aient été réalisés sur plusieurs fronts dans le cadre de la SRP 2013-15, beaucoup reste à faire pour réduire la pauvreté et favoriser une croissance inclusive, notamment dans les domaines suivants : infrastructures (secteurs des transports et de l'énergie, par exemple), environnement des affaires, éducation, protection sociale et protection de l'environnement (gestion des sols et de l'eau, par exemple).

Pour relever ces défis, le DDE énumère quatre objectifs stratégiques : (i) renforcement de l'unité nationale, (ii) promotion d'une bonne gouvernance, (iii) mise en œuvre de mesures visant à diversifier l'économie, et (iv) amélioration de la qualité de vie de la population. Le DDE reconnaît que pour promouvoir une bonne gouvernance, il faudra inciter l'administration publique à s'améliorer, renforcer le processus budgétaire, accroître l'efficacité des dépenses publiques et améliorer l'environnement des entreprises et de l'investissement. En ce qui concerne la diversification économique, le DDE admet que le taux de croissance moyen des cinq dernières années n'a pas permis de réduire durablement la pauvreté et le chômage. Il souligne le rôle que les investissements privés et publics ainsi que la mobilisation des recettes peuvent jouer dans l'amélioration de la croissance économique. À cette fin, le DDE vise à accroître les recettes de la fiscalité en élargissant l'assiette fiscale, améliorant le recouvrement des impôts et encourageant le civisme fiscal. Pour améliorer la qualité de la vie, le DDE propose de s'attaquer aux risques liés aux changements climatiques et d'améliorer la protection sociale notamment en renforçant la résilience de l'agriculture et des autres moyens de subsistance aux aléas climatiques.

Les principes et stratégies sur lesquels reposent le DDE sont, dans l'ensemble, dans la ligne de l'accord FEC en vigueur qui vise à stabiliser la situation budgétaire et permettre une reprise économique durable.

MODALITÉS DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

35. De solides assurances de financement ont été données pour les douze prochains mois et les perspectives dans ce domaine sont bonnes pour le reste de la durée du programme.

L'aide budgétaire de la Banque mondiale et de l'UE, qui devait être initialement versée en 2017, doit l'être prochainement en 2018. De fermes engagements ont été pris par ces donateurs et d'autres (France et Banque africaine de développement) pour les douze prochains mois. Le financement du programme devrait donc être ainsi totalement assuré avec le financement exceptionnel attendu de l'accord de principe conclu pour la restructuration de la dette envers Glencore. Les autorités tchadiennes s'efforcent, en toute bonne foi, de parvenir à un accord avec les créanciers privés à l'égard desquels elles ont accumulé des arriérés extérieurs.

Tableau 2 du texte. Tchad : concours financiers des donateurs
(millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien budgétaire	208	275	163	153	80
Banque mondiale	65
Union européenne	21
Banque africaine de développement ^{/1}	65
France	56
Financement du FMI	49	153	82	41	0
<i>pourcentage de la quote-part</i>	<i>25</i>	<i>75</i>	<i>40</i>	<i>20</i>	<i>0</i>

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI.

^{/1} Le décaissement de la BAfD pour 2017 a été effectué en janvier 2018.

36. Les services du FMI et les autorités tchadiennes sont parvenus à un accord sur les nouveaux critères de réalisation pour la fin juin et la fin décembre 2018, les objectifs indicatifs et six nouveaux repères structurels (MPEF). Les variations des apports extérieurs (aide budgétaire, rentrées exceptionnelles et recettes pétrolières) entraîneront un ajustement des critères de performance sur le financement intérieur, le solde primaire non pétrolier et le remboursement des arriérés intérieurs. Les nouveaux repères structurels visent à renforcer la résilience du secteur bancaire, améliorer la mobilisation des recettes et accélérer l'apurement des arriérés. Les autorités tchadiennes souhaitent remplacer le repère structurel concernant la création d'un nouveau tribunal anti-corruption par un repère portant sur la ratification de la Convention des Nations unies contre la corruption. Les services du FMI estiment que cette ratification constitue une étape appropriée dans la lutte contre la corruption.

37. L'accord de principe conclu pour la restructuration de la dette envers Glencore a supprimé une source importante de vulnérabilité, mais des risques continuent de peser sur le programme et les perspectives d'évolution. Les autorités tchadiennes restent résolument décidées à stabiliser la situation budgétaire, mais des dépassements de la facture salariale pourraient compromettre ces efforts. Une nouvelle détérioration de la situation de liquidité des banques risquerait, en outre, de compliquer le refinancement de la dette publique intérieure. Les pressions s'exerçant pour emprunter à des conditions non concessionnelles après la restructuration de la dette envers Glencore pourraient augmenter surtout en l'absence de dons et de financements concessionnels. Le ferme engagement des autorités tchadiennes à l'égard du programme réduit toutefois fortement ces risques. L'évolution du marché international du pétrole continue de faire peser des risques positifs et négatifs sur les perspectives, mais les mécanismes inclus dans l'accord de principe devraient atténuer l'impact d'une baisse des cours du pétrole. Enfin, de nouvelles tensions sécuritaires dans la région pourraient provoquer une escalade des opérations militaires susceptible de peser sur le budget.

38. Les services du FMI estiment toujours valable l'évaluation des politiques régionales effectuée en décembre. Depuis, conformément aux assurances énoncées dans la Lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes adoptés par les États membres de la CEMAC (juin 2017) et sa lettre de suivi (décembre 2017) : (i) les avances statutaires de la BEAC ont été supprimées, mettant fin au financement monétaire des budgets des membres de la CEMAC (la charte de la BEAC a été modifiée en mars 2018) et les soldes restants existants ont été convertis en prêts à long terme avec un léger retard par rapport à l'échéance cible de fin 2017 ; (ii) un nouveau cadre a été adopté pour l'apport de liquidité d'urgence (fin 2017) ; (iii) la réforme du cadre et de la mise en œuvre de la politique monétaire a constitué une étape importante avec le remplacement des plafonds nationaux limitant le montant des titres d'État acceptés en garantie pour des opérations de refinancement par un système de décote reflétant le risque de crédit souverain (à partir du 1^{er} avril 2018), ce qui ouvre la voie au calibrage des opérations de politique monétaire sur la base des prévisions des facteurs autonomes de liquidité dans les prochaines semaines, et (iv) les autorités régionales ont constamment partagé les indicateurs hebdomadaires et mensuels avec les services du FMI. En outre, d'après les premières données disponibles, l'objectif fixé pour l'accumulation d'avoirs extérieurs nets régionaux à la fin de l'année 2017 (« environ 0,3 milliard d'euros ») a été atteint, ce qui témoigne des efforts d'ajustement budgétaire effectués par les pays de la CEMAC avec l'appui d'un durcissement de la politique monétaire de la BEAC. Au-delà de ces assurances, les politiques régionales plus générales seront évaluées dans le prochain document d'information sur l'ensemble de l'union qui devrait être examiné par le Conseil d'administration en juin.

39. La capacité du Tchad à rembourser le FMI reste suffisante. Sur la base des tirages effectués et prévus, l'encours des obligations envers le FMI devrait culminer à 3,4 % du PIB et 12,1 % des exportations de biens et services en 2019, alors que les remboursements annuels culmineront à 0,4 % du PIB et 4,9 % des recettes fiscales en 2025 (tableau 11).

40. Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal prévu pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. Elle a constaté les mesures

positives prises par la BEAC pour finir de modifier sa charte en vue de renforcer les dispositions relatives à la gouvernance ainsi que son projet de renforcer la transparence de l'information financière³.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. Si des signes de stabilisation sont perceptibles après deux années de nette contraction, la situation économique et financière reste fragile. Alors que la production pétrolière a sensiblement diminué en 2017 en raison des problèmes techniques rencontrés par l'un des principaux exploitants, l'activité économique hors pétrole se serait stabilisée au second semestre de l'année, d'après les estimations. Les pressions sur les liquidités ont persisté surtout en raison des retards observés dans l'aide apportée par les donateurs suite au retard de la restructuration de la dette envers Glencore et elles ont affecté l'aptitude des autorités tchadiennes à rembourser les arriérés.

42. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'accord FEC ont été satisfaisants sous l'effet de la ferme détermination dont les autorités tchadiennes ont fait preuve. Tous les critères de réalisation fixés pour la fin juin et la plupart des objectifs indicatifs visés pour la fin septembre, notamment celui concernant le solde primaire non pétrolier qui constitue l'ancrage budgétaire du programme, ont été respectés malgré une légère accumulation d'arriérés extérieurs. Des progrès sont actuellement réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles, mais ils doivent être accélérés.

43. L'accord de principe conclu sur la restructuration de la dette envers Glencore devrait générer le financement nécessaire pour le programme et rétablir solidement la viabilité de la dette extérieure. Il inclut un allongement sensible de l'échéance, une baisse du taux d'intérêt et un mécanisme d'ajustement du service de la dette lorsque les recettes pétrolières fluctueront autour du niveau de référence. Ce mécanisme permet de préserver la viabilité de la dette en cas de baisse des recettes pétrolières.

44. Pour 2018 et au-delà, la stratégie budgétaire reste axée sur la stabilisation de la situation budgétaire et le soutien de l'activité non pétrolière. Les autorités tchadiennes, qui se sont montrées très déterminées à mieux gérer la masse salariale, devraient maintenir le cap qu'elles se sont fixé pour la maîtriser. Cela leur permettrait de concevoir et mettre en œuvre plus efficacement une politique budgétaire permettant de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population et de réduire le stock important d'arriérés intérieurs. Le succès de la stratégie budgétaire est également tributaire d'un accroissement des recettes non pétrolières. D'importantes réformes à cet égard figurent dans le budget 2018. Les autorités devraient continuer de s'efforcer de réduire les exonérations d'impôt et de réformer le régime fiscal tout en modernisant les administrations douanières et fiscales. Les réformes de la gestion des finances publiques devraient aussi rester une

³ Voir le Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC de novembre 2017.

priorité pour les autorités pour continuer d'améliorer la chaîne des dépenses, limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence et renforcer le système de gestion de la trésorerie.

45. Les vulnérabilités du secteur bancaire doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'actions. La récession et la détérioration de la situation budgétaire ont mis certaines banques locales à rude épreuve au niveau notamment de la qualité de leurs portefeuilles et de leur situation de trésorerie. Il est donc crucial que les autorités tchadiennes tirent parti de l'évaluation effectuée récemment par la COBAC en examinant les stratégies des banques et élaborant un plan de réorganisation pour préserver le rôle important qu'elles jouent dans l'économie. Les efforts entrepris pour régler les arriérés intérieurs et réduire la dette nationale (comme le prévoit le programme) devraient permettre de réduire les contraintes de liquidité qui pèsent sur les banques.

46. Sur la base des résultats du programme du Tchad, de l'accord de principe conclu sur la restructuration de la dette envers Glencore et du respect des assurances apportées au niveau régional, les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement. Ils soutiennent aussi la demande de dérogation formulée par les autorités tchadiennes pour la non-observation d'un critère de réalisation sur la base des initiatives qu'elles ont prises pour apurer ces arriérés et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et organiser leur rééchelonnement. Les services du FMI proposent de subordonner l'achèvement de la deuxième revue à la mise en œuvre de mesures indispensables au niveau de l'union qui seront définies dans le prochain document d'information sur l'ensemble de l'union.

47. Les risques pesant sur le programme ont sensiblement diminué après la conclusion de l'accord de principe sur la restructuration de la dette Glencore, mais ils n'en restent pas moins élevés. Ils sont surtout liés à un éventuel dépassement de la facture salariale, à des retards dans le renforcement de la situation des banques qui pourraient affecter l'aptitude de l'État à se financer et à un recours excessif au financement extérieur à des conditions non concessionnelles. Des facteurs exogènes, comme une baisse des cours du pétrole, une détérioration de la situation sécuritaire et des tensions sociales pourraient également peser sur les perspectives d'évolution. Ces risques sont toutefois fortement atténués par la ferme détermination à mettre en œuvre le programme dont les autorités ont fait preuve à plusieurs reprises, y compris dans des circonstances très difficiles.

Tableau 1. Tchad : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–21

	2015	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²	Prog. ¹	Proj. ²
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Économie réelle												
PIB à prix constants	1.8	-6.4	0.6	-3.1	2.4	3.5	3.1	2.8	3.9	6.8	3.6	4.8
PIB pétrolier	32.1	-8.4	3.0	-16.2	6.1	15.7	5.8	4.4	5.4	22.6	1.7	8.4
PIB non pétrolier	-2.9	-6.0	0.1	-0.5	1.6	1.4	2.6	2.5	3.6	3.7	4.0	4.0
Déflateur du PIB	-8.0	-1.2	0.1	-0.9	1.7	2.2	2.3	2.5	3.1	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle) ³	6.8	-1.1	0.2	-0.9	1.9	2.1	2.4	2.6	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix du pétrole												
WEO (dollar/baril) ⁴	50.8	42.8	55.2	52.8	55.1	62.3	54.1	58.2	54.0	55.6	54.4	54.1
Prix tchadien (dollar/baril) ⁵	39.9	36.2	50.4	49.4	49.9	60.7	49.0	56.7	48.9	54.0	49.5	52.6
Production pétrolière destinée à l'exportation (millions de barils)	47.5	44.4	46.0	35.9	49.0	39.1	52.0	41.1	55.0	52.1	56.0	57.1
Taux de change FCFA pour un dollar (moyenne pour la période)	591.2	592.7
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets	-40.3	-38.2	8.9	0.5	1.9	8.5	6.2	5.2	9.4	9.3	...	9.8
Avoirs intérieurs nets	35.6	30.5	-3.2	-1.4	5.5	-0.9	1.6	2.6	-0.6	-2.2	...	-2.8
<i>Dont</i> : créances nettes sur l'administration centrale	32.2	26.5	-3.9	-4.4	3.3	2.2	-0.1	0.4	-1.5	-4.5	...	-4.6
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	1.1	-2.7	0.7	-1.7	2.2	1.7	1.7	2.2	0.9	2.3	...	1.8
Monnaie au sens large	-4.7	-7.7	5.8	-0.9	7.4	7.6	7.8	7.8	8.7	7.1	...	7.0
Vitesse de circulation du revenu (PIB hors pétrole/monnaie au sens large)	5.0	5.1	4.8	5.1	4.6	5.0	4.5	4.8	4.4	4.8	...	4.8
Secteur extérieur (valeur en dollars)												
Exportations de biens et services, fab	-34.0	-15.4	29.4	10.5	5.7	26.5	4.6	0.9	5.7	16.0	4.0	6.5
Importations de biens et services, fab	-23.7	-15.3	3.8	2.9	3.8	20.7	4.8	3.2	5.0	9.8	3.1	4.9
Volume des exportations	29.2	-3.9	1.0	-15.0	5.8	7.3	5.6	5.1	5.1	20.3	1.9	7.9
Volume des importations	-21.8	-10.4	1.0	1.6	2.0	18.7	3.1	1.7	3.6	8.3	1.4	3.1
Balance globale des paiements (pourcentage du PIB)	-6.4	-8.6	-0.5	-0.8	-2.0	1.5	-1.2	0.5	-0.7	1.0	0.4	1.1
Solde courant, transferts officiels inclus (pourcentage du PIB)	-12.3	-9.2	-2.2	-5.2	-3.2	-4.3	-3.5	-5.5	-3.3	-4.9	-3.5	-4.9
Termes de l'échange	-47.7	-6.9	24.7	28.3	-1.8	16.0	-2.6	-5.4	-0.8	-4.9	0.4	-3.0
Dettes extérieures (pourcentage du PIB) ⁷	25.0	27.1	28.6	27.2	27.8	26.0	26.3	25.4	24.2	23.0	22.1	20.7
VAN de la dette extérieure (% exportations de biens et services)	98.5	97.2	73.0	88.7	69.0	76.4	65.0	78.4	60.0	67.4	55.7	62.0
(Pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)												
Finances publiques												
Recettes et dons	17.1	14.9	19.9	16.1	19.2	18.5	19.2	17.5	19.5	18.6	19.0	18.3
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	4.9	3.5	6.4	4.1	6.5	5.4	6.3	5.0	6.2	5.8	6.1	5.7
<i>Dont</i> : recettes non pétrolières	8.3	8.4	8.1	8.1	8.4	8.2	8.8	8.7	9.4	9.2	9.8	9.6
Dépenses	22.9	18.0	18.8	17.8	18.5	17.9	18.7	18.1	18.2	18.2	17.5	17.9
Courantes	15.6	14.2	14.0	13.3	13.3	12.4	12.7	12.2	12.1	12.2	11.3	11.7
En capital	7.3	3.7	4.7	4.5	5.3	5.5	6.0	5.9	6.1	6.0	6.2	6.2
Solde primaire non pétrolier (base engagements, hors dons) ⁸	-9.7	-4.4	-4.6	-4.2	-4.3	-4.5	-4.2	-4.2	-3.6	-3.8	-2.8	-3.0
Solde budgétaire global (dons inclus, base engagements)	-5.9	-3.0	1.1	-1.7	0.7	0.6	0.5	-0.6	1.3	0.4	1.5	0.3
Solde budgétaire de référence CEMAC (pourcentage du PIB) ⁹				-0.2		-0.8		-1.3		-0.7		-0.4
Total dette (pourcentage du PIB) ⁷	43.3	51.2	50.5	52.5	47.7	48.1	44.8	45.4	41.1	41.7	38.2	38.6
<i>Dont</i> : dette intérieure	18.3	24.0	21.9	25.4	19.9	22.1	18.5	20.0	16.9	18.8	16.1	17.9
Postes pour mémoire :												
PIB nominal (milliards de francs CFA)	6,474	5,984	6,023	5,747	6,271	6,077	6,618	6,403	7,094	7,041	7,569	7,602
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	5,184	4,838	4,843	4,829	5,006	5,005	5,257	5,264	5,616	5,604	6,021	5,996

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les chiffres relatifs au programme reflètent un scénario sans restructuration.² Les projections reflètent l'accord de principe sur la restructuration de la dette Glencore.³ Le taux d'inflation pour 2017 reflète les données des autorités utilisant 2014 comme année de référence tandis que les années antérieures seront actualisées dans la prochaine revue.⁴ Moyenne simple WEO du prix du pétrole brut.⁵ Le prix du pétrole tchadien est le prix Brent moins une décote qualité.⁶ Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.⁷ Administration centrale, y compris la dette garantie par l'État.⁸ Recettes totales hors dons et recettes pétrolières moins les dépenses totales hors paiements nets d'intérêts et investissements étrangers.⁹ Le solde budgétaire de référence CEMAC est le solde budgétaire global moins l'épargne découlant des recettes pétrolières constituées à hauteur de 20% par les recettes pétrolières de l'année en cours et à hauteur de 80% par les recettes pétrolières dépassant la moyenne des recettes pétrolières des trois années précédentes.

Tableau 2. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹
Total recettes et dons	884	722	962	778	964	927	1,008	922	1,094	1,043	1,145	1,095		
Recettes	682	576	701	591	748	685	795	724	878	843	960	919		
Pétrolières ²	254	171	311	200	327	273	330	264	348	325	367	342		
Non pétrolières	428	405	390	391	421	412	465	460	530	518	592	578		
Fiscales	407	339	354	345	396	387	438	434	502	490	562	548		
Non fiscales	22	66	37	47	25	25	26	26	28	28	30	30		
Dons	202	145	261	187	216	242	214	198	216	200	185	176		
Soutien budgétaire	90	65	179	105	117	154	101	85	95	79	50	41		
Dons projets	112	81	82	82	99	88	113	113	121	121	135	135		
Dépenses	1,187	869	909	861	927	895	982	953	1,022	1,020	1,055	1,075		
Courantes	811	689	679	642	664	621	669	644	681	682	679	701		
Traitements et salaires	369	365	348	377	354	354	359	359	363	363	367	367		
Biens et services	93	96	85	82	88	87	97	97	112	112	120	119		
Transferts et subventions	240	108	109	91	113	112	123	123	135	135	145	145		
Intérêts	109	121	137	92	109	68	90	66	71	73	46	71		
Intérieurs	13	12	42	33	36	26,5	33	18	33	25	32	28		
Extérieurs	96	109	96	59	73	41	58	47	38	48	14	43		
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>				57		29		34		35		30		
Investissements	377	180	230	218	263	274	313	310	341	339	376	375		
Financés sur ressources intérieures	231	51	69	43	83	83	108	105	121	119	131	130		
Financés sur ressources extérieures ³	146	129	161	176	180	191	205	205	220	220	245	245		
Solde global (dons inclus, base engagements)	-303	-147	53	-83	37	32	26	-32	72	22	90	20		
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base engagements) ⁴	-504	-214	-221	-202	-218	-224	-222	-223	-201	-210	-171	-182		
Dépenses engagées l'année précédente ⁵	-181	-103	-95	-80	-75	-10	-78	-48	-81	-75	-83	-84		
Dépenses en cours en fin de période ⁵	103	80	75	10	78	48	81	75	83	84	89	96		
Variation des arriérés ⁶	148	-32	-30	41	-40	-60	-40	-50	-20	-20	-10	-20		
Remboursement d'autres arriérés ⁷		-51					-10	-10	-10	-10	-20	-20		
Solde global (dons inclus, base caisse)	-233	-253	4	-111	0	10	-21	-65	44	1	66	-8		
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base caisse)	-434	-270	-270	-230	-255	-246	-259	-246	-219	-221	-175	-190		
Financement	233	252	-111	111	-155	-9	-100	65	-168	-1	-129	8		
Financement intérieur	265	299	-36	31	9	-31	52	42	-1	15	-3	37		
Financement bancaire	289	50	15	17	43	33	-6	63	-32	-29	-61	-8		
Banque centrale (BEAC)	292	61	15	-3	43	33	-6	63	-32	-29	-61	-8		
Dépôts ⁸	26	-6	-5	-16	-10	-48	-5	20	-5	-48	-5	0		
Avances (net)	232	30	-39	-14	-6	0	-48	0	-48	0	-48	0		
FMI	34	37	59	27	59	81	47	43	21	19	-8	-8		
Banques commerciales (dépôts)	-3	-11	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres financements (net), dont :	-48	250	-50	-39	-34	-63	58	-21	31	44	58	45		
<i>Amortissement</i>	-234	-53	-88	-71	-178	-192	-58	-79	-138	-184	-99	-103		
<i>Prêts des banques commerciales (net)</i>	-32	-10	0	11	0	0	0	0	10	10	10	10		
<i>Prêts non bancaires (brut)</i> ⁹	9	60	20	20	25	28	28	30	28	32	30	35		
<i>Bons du Trésor (net)</i>	49	79	-24	-26	-6	-24	2	-22	0	3	10	3		
<i>Obligations du Trésor (brut)</i>	139	174	41	27	125	125	86	49	132	183	107	101		
Privatisation et autres recettes exceptionnelles	24	0	0	53	0	0	0	0	0	0	0	0		
Financement étranger	-32	-47	-76	80	-164	21	-151	24	-168	-17	-126	-29		
Prêts (net)	-56	-104	-104	35	-187	28	-175	-1	-193	-40	-154	-52		
Décaissements	34	18	145	161	56	102	64	62	71	67	81	76		
Emprunts budgétaires	0	0	87	88	0	26	0	0	0	0	0	0		
Prêts projets	34	18	58	73	56	76	64	62	71	67	81	76		
Amortissement	-91	-122	-249	-127	-243	-74	-239	-64	-265	-107	-235	-128		
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>				-59		-14,3		-3		-42		-55		
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTe)	20	30	32	30	30	25	29	25	28	23	28	23		
Arriérés extérieurs ¹⁰	0	27	-4	15	-7	-32	-6	0	-2	0	0	0		
Déficit de financement			108	0	155	0	120	0	125	0	64	0		
<i>Postes pour mémoire :</i>														
PIB non pétrolier	5,184	4,838	4,843	4,829	5,006	5,005	5,257	5,264	5,616	5,604	6,021	5,996		
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	260	196	205	205		214		148		104		92		
Financement exceptionnel résultant de la restructuration Glencore						176								
Dépôts bancaires (BEAC incluse)	97	114	119	110	129	158	134	138	139	186	144	186		
(En mois de dépenses sur financement intérieur)	1,1	1,9	1,9	1,9	2,1	2,7	2,1	2,2	2,1	2,8	2,1	2,7		
Avances de la BEAC ¹¹	455	485	454	480	449	480	401	480	353	480	305	480		

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections budgétaires tiennent compte de l'accord de principe sur la restructuration de la dette Glencore.

² Déduction faite des appels de fonds et des frais de transport liés à la participation de l'entreprise publique (SHT) dans des compagnies pétrolières privées.

³ Inclut des projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme des financements intérieurs.

⁴ Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements nets d'intérêts et investissements étrangers.

⁵ Différence entre les engagements et les décaissements.

⁶ Arriérés reconnus, enregistrés par le Trésor dans le tableau des "restes à payer".

⁷ Les autres arriérés incluent les arriérés non reconnus dont le total sera précisé après l'audit des arriérés.

⁸ À partir de 2019, les dépôts de l'État auprès de la BEAC reflètent l'épargne résultant de la restructuration des avances de la BEAC.

⁹ Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (par exemple BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

¹⁰ Les 27 milliards en 2016 incluent les arriérés envers la Chine qui ont été apurés suite à un accord en avril 2017.

¹¹ La totalité de la dette envers la BEAC a été consolidée et rééchelonnée en septembre 2017 après conversion en titres à long terme.

Tableau 3. Tchad : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21
(en pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹
Total recettes et dons	17.1	14.9	19.9	16.1	19.2	18.5	19.2	17.5	19.5	18.6	19.0	18.3		
Recettes	13.2	11.9	14.5	12.2	14.9	13.7	15.1	13.7	15.6	15.0	15.9	15.3		
Pétrolières ²	4.9	3.5	6.4	4.1	6.5	5.4	6.3	5.0	6.2	5.8	6.1	5.7		
Non pétrolières	8.3	8.4	8.1	8.1	8.4	8.2	8.8	8.7	9.4	9.2	9.8	9.6		
Fiscales	7.8	7.0	7.3	7.1	7.9	7.7	8.3	8.2	8.9	8.7	9.3	9.1		
Non fiscales	0.4	1.4	0.8	1.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5		
Dons	3.9	3.0	5.4	3.9	4.3	4.8	4.1	3.8	3.8	3.6	3.1	2.9		
Soutien budgétaire	1.7	1.3	3.7	2.2	2.3	3.1	1.9	1.6	1.7	1.4	0.8	0.7		
Dons projets	2.2	1.7	1.7	1.7	2.0	1.8	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2		
Dépenses	22.9	18.0	18.8	17.8	18.5	17.9	18.7	18.1	18.2	18.2	17.5	17.9		
Courantes	15.6	14.2	14.0	13.3	13.3	12.4	12.7	12.2	12.1	12.2	11.3	11.7		
Traitements et salaires	7.1	7.5	7.2	7.8	7.1	7.1	6.8	6.8	6.5	6.5	6.1	6.1		
Biens et services	1.8	2.0	1.8	1.7	1.8	1.7	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0		
Transferts et subventions	4.6	2.2	2.3	1.9	2.3	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4		
Intérêts	2.1	2.5	2.8	1.9	2.2	1.3	1.7	1.2	1.3	1.3	0.8	1.2		
Intérieurs	0.2	0.2	0.9	0.7	0.7	0.5	0.6	0.3	0.6	0.4	0.5	0.5		
Extérieurs	1.9	2.3	2.0	1.2	1.5	0.8	1.1	0.9	0.7	0.9	0.2	0.7		
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>				1.1		0.6		0.6		0.6		0.5		
Investissements	7.3	3.7	4.7	4.5	5.3	5.5	6.0	5.9	6.1	6.0	6.2	6.2		
Financés sur ressources intérieures	4.4	1.1	1.4	0.9	1.7	1.7	2.1	2.0	2.2	2.1	2.2	2.2		
Financés sur ressources extérieures ³	2.8	2.7	3.3	3.6	3.6	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	4.1	4.1		
Solde global (dons inclus, base engagements)	-5.8	-3.0	1.1	-1.7	0.7	0.6	0.5	-0.6	1.3	0.4	1.5	0.3		
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base engagements) ⁴	-9.7	-4.4	-4.6	-4.2	-4.3	-4.5	-4.2	-4.2	-3.6	-3.8	-2.8	-3.0		
Dépenses engagées l'année précédente ⁵	-3.5	-2.1	-2.0	-1.6	-1.5	-0.2	-1.5	-0.9	-1.4	-1.3	-1.4	-1.4		
Dépenses en cours en fin de période ⁵	2.0	1.6	1.5	0.2	1.6	1.0	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6		
Variation des arriérés ⁵	2.9	-0.7	-0.6	0.9	-0.8	-1.2	-0.8	-0.9	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3		
Remboursement d'autres arriérés ⁷		-1.0					-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3		
Solde global (dons inclus, base caisse)	-4.5	-5.2	0.1	-2.3	0.0	0.2	-0.4	-1.2	0.8	0.0	1.1	-0.1		
Solde primaire non pétrolier (hors dons, base caisse)	-8.4	-5.6	-5.6	-4.8	-5.1	-4.9	-4.9	-4.7	-3.9	-3.9	-2.9	-3.2		
Financement	4.5	5.2	-2.3	2.3	-3.1	-0.2	-1.9	1.2	-3.0	0.0	-2.1	0.1		
Financement intérieur	5.1	6.2	-0.7	0.6	0.2	-0.6	1.0	0.8	0.0	0.3	-0.1	0.6		
Financement bancaire	5.6	1.0	0.3	0.4	0.9	0.7	-0.1	1.2	-0.6	-0.5	-1.0	-0.1		
Banque centrale (BEAC)	5.6	1.3	0.3	-0.1	0.9	0.7	-0.1	1.2	-0.6	-0.5	-1.0	-0.1		
Dépôts ⁸	0.5	-0.1	-0.1	-0.3	-0.2	-1.0	-0.1	0.4	-0.1	-0.9	-0.1	0.0		
Avances (net)	4.5	0.6	-0.8	-0.3	-0.1	0.0	-0.9	0.0	-0.9	0.0	-0.8	0.0		
FMI	0.7	0.8	1.2	0.6	1.2	1.6	0.9	0.8	0.4	0.3	-0.1	-0.1		
Banques commerciales (dépôts)	-0.1	-0.2	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres financements (net), dont :	-0.9	5.2	-1.0	-0.8	-0.7	-1.3	1.1	-0.4	0.6	0.8	1.0	0.8		
Privatisation et autres recettes exceptionnelles	0.5	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement étranger	-0.6	-1.0	-1.6	1.7	-3.3	0.4	-2.9	0.4	-3.0	-0.3	-2.1	-0.5		
Prêts (net)	-1.1	-2.2	-2.1	0.7	-3.7	0.6	-3.3	0.0	-3.4	-0.7	-2.6	-0.9		
Décaissements	0.7	0.4	3.0	3.3	1.1	2.0	1.2	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3		
Amortissement	-1.7	-2.5	-5.1	-2.6	-4.9	-1.5	-4.5	-1.2	-4.7	-1.9	-3.9	-2.1		
<i>Pour mémoire : prêt Glencore (après restructuration)</i>				-1.2		-0.3		-0.1		-0.8		-0.9		
Allègement/rééchelonnement de la dette (PPTe)	0.4	0.6	0.7	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4		
Arriérés extérieurs ¹⁰	0.0	0.6	-0.1	0.3	-0.1	-0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Déficit de financement			2.2	0.0	3.1	0.0	2.3	0.0	2.2	0.0	1.1	0.0		
<i>Postes pour mémoire :</i>														
PIB non pétrolier	5,184	4,838	4,843	4,829	5,006	5,005	5,257	5,264	5,616	5,604	6,021	5,996		
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	5.0	4.1	4.2	4.2										
Financement exceptionnel résultant de la restructuration Glencore						3.5	2.8		1.9		1.5			
Dépôts bancaires (BEAC incluse)	1.9	2.4	2.5	2.3	2.6	3.2	2.6	2.6	2.5	3.3	2.4	3.1		
(En mois de dépenses sur financement intérieur)	1.1	1.9	1.9	1.9	2.1	2.7	2.1	2.2	2.1	2.8	2.1	2.7		
Avances de la BEAC ¹¹	8.8	10.0	9.4	9.9	9.0	9.6	7.6	9.1	6.3	8.6	5.1	8.0		

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections budgétaires tiennent compte de l'accord de principe sur la restructuration de la dette Glencore.

² Déduction faite des appels de fonds et des frais de transport liés à la participation de l'entreprise publique (SHT) dans les compagnies pétrolières privées.

³ Inclut des projets financés par la BDEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme des financements intérieurs.

⁴ Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements nets d'intérêts et investissements étrangers.

⁵ Différence entre les engagements et les décaissements.

⁶ Arriérés reconnus, enregistrés par le Trésor dans le tableau des "restes à payer".

⁷ Les autres arriérés incluent les arriérés non reconnus dont le total sera précisé après l'audit des arriérés.

⁸ À partir de 2019, les dépôts de l'État auprès de la BEAC reflètent l'épargne résultant de la restructuration des avances de la BEAC.

⁹ Prêts bilatéraux ou multilatéraux en FCFA (par exemple BDEAC, prêt du Cameroun en 2016).

¹⁰ Les 27 milliards en 2016 incluent les arriérés envers la Chine qui ont été apurés suite à un accord en avril 2017.

¹¹ La totalité de la dette envers la BEAC a été consolidée et rééchelonnée en septembre 2017 après conversion en titres à long terme.

Tableau 4. Tchad : balance des paiements, 2015–21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Prél.	Prél.	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹	Prog.	Proj. ¹
Compte des transactions courantes, transferts officiels inclu	-882	-549	-135	-301	-198	-263	-229	-352	-236	-346	-267	-371		
Balance commerciale	34	135	531	177	594	351	624	322	651	502	677	556		
Exportations, fab	1,555	1,318	1,818	1,433	1,927	1,658	2,013	1,646	2,130	1,907	2,222	2,019		
<i>Dont</i> : pétrole	1,191	955	1,430	1,045	1,516	1,253	1,577	1,219	1,665	1,454	1,722	1,541		
Volume exportations de pétrole (millions de barils)	48	44	46	36	49	39	52	41	55	52	56	57		
Prix Doba (milliers FCFA)	23.7	21.5	31.1	29.1	30.9	32.1	30.3	29.6	30.3	27.9	30.7	27.0		
Importations, fab	-1,521	-1,184	-1,288	-1,256	-1,333	-1,306	-1,389	-1,324	-1,479	-1,405	-1,545	-1,463		
Services (net)	-1,092	-1,034	-1,115	-977	-1,163	-1,146	-1,225	-1,174	-1,266	-1,315	-1,292	-1,369		
Revenu (net)	-282	-107	-138	-76	-176	-53	-171	-59	-166	-87	-167	-86		
Transferts (net)	458	458	587	575	546	585	542	559	546	554	514	529		
Officiels (net)	196	173	284	208	228	261	209	195	197	176	158	144		
Privés (net)	262	285	302	366	318	324	334	363	348	378	356	385		
Compte financier et compte de capital	353	34	104	256	70	352	150	385	185	414	295	451		
Transferts de capitaux	108	77	78	78	95	84	109	109	117	117	131	131		
Investissement direct étranger (IDE)	331	145	195	211	211	245	247	279	284	321	301	355		
Autres investissements à moyen et long terme	-33	-131	-117	22	-201	14	-190	-16	-208	-55	-169	-67		
Secteur public	-22	-119	-104	35	-187	28	-175	-1	-193	-40	-154	-52		
Secteur privé	-11	-12	-13	-13	-14	-14	-15	-15	-15	-15	-15	-15		
Capital à court terme	-54	-57	-53	-55	-35	9	-16	13	-8	30	32	32		
Erreurs et omissions	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Solde global	-498	-515	-31	-45	-128	90	-79	33	-50	68	28	80		
Financement	359	421	-163	-81	-109	-163	-111	-101	-124	-110	-119	-96		
Variation des réserves officielles (diminution +)	359	421	-163	-81	-109	-163	-111	-101	-124	-110	-119	-96		
FMI (net)														
Déficit de financement	-139	-94	-195	-126	-237	-74	-190	-68	-174	-42	-91	-16		
Déficit de financement (pourcentage du PIB)	-2.2	-1.6	-3.2	-2.2	-3.8	-1.2	-2.9	-1.1	-2.5	-0.6	-1.2	-0.2		
Financement exceptionnel	54	94	136	125	178	74	144	68	151	43	91	15		
FEC (FMI)	34	37	0	27	0	81	0	43	0	19	0	-8		
Allègement de la dette (initiative PPTE)	20	30	32	30	30	25	29	25	28	23	28	23		
Autres recettes exceptionnelles			0	53	0	0	0	0	0	0	0	0		
Accumulation d'arriérés extérieurs		27	-4	15	-7	-32	-6	0	-2	0	0	0		
Écart de financement			108	0	155	0	120	0	125	0	63	0		
<i>Postes pour mémoire :</i>														
Compte des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-13.6	-9.2	-2.2	-5.2	-3.2	-4.3	-3.5	-5.5	-3.3	-4.9	-3.5	-4.9		
Balance globale des paiements (pourcentage du PIB)	-7.7	-8.6	-0.5	-0.8	-2.0	1.5	-1.2	0.5	-0.7	1.0	0.4	1.1		
Exportations (pourcentage du PIB)	24.0	22.0	30.2	24.9	30.7	27.3	30.4	25.7	30.0	27.1	29.4	26.6		
<i>Dont</i> : pétrole	18.4	16.0	23.7	18.2	24.2	20.6	23.8	19.0	23.5	20.7	22.7	20.3		
Importations (pourcentage du PIB)	-23.5	-19.8	-21.4	-21.9	-21.2	-21.5	-21.0	-20.7	-20.9	-20.0	-20.4	-19.2		
IDE (pourcentage du PIB)	5.1	2.4	3.2	3.7	3.4	4.0	3.7	4.4	4.0	4.6	4.0	4.7		
Réserves officielles brutes (milliards de dollars)	0.4	-0.3	0.0	-0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7		

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ La balance des paiements et la dette extérieure tiennent compte de l'accord de principe sur la restructuration de la dette Glencore.

Tableau 5. Tchad : situation monétaire, 2015–21

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018				2019	2020	2021
				T1	T2	T3	T4			
		Prél.	Prél.	Proj.						
Avoirs extérieurs nets	88.6	-303.7	-299.4	-194.0	-185.0	-168.0	-219.3	-166.6	-65.5	48.4
Banque centrale	145.4	-302.2	-257.0	-170.0	-150.0	-130.0	-174.3	-116.6	-25.5	78.4
Avoirs extérieurs	229.4	13.0	12.5	65.0	105.0	115.0	75.7	158.4	269.5	363.4
Passif extérieur	-84.0	-315.2	-269.6	-235.0	-255.0	-245.0	-250.0	-275.0	-295.0	-285.0
dont financement FMI	-37.9	-75.2	-97.3	-97.3	-124.2	-124.2	-178.0	-220.8	-240.1	-232.0
Banques commerciales	-56.8	-1.5	-42.3	-24.0	-35.0	-38.0	-45.0	-50.0	-40.0	-30.0
Avoirs intérieurs nets	938.5	1251.7	1238.8	1123.4	1126.0	1120.6	1230.5	1256.5	1233.0	1200.8
Crédit intérieur	1120.8	1365.6	1307.8	1237.4	1240.0	1234.6	1344.5	1370.5	1347.0	1314.8
Créances sur l'État (net)	580.0	852.3	810.9	790.0	805.0	820.0	831.4	835.2	786.5	733.4
Trésor (net)	520.2	796.6	757.2	735.0	750.0	765.0	776.4	800.2	751.5	703.4
Banque centrale	492.2	592.7	584.5	595.0	620.0	645.0	617.4	680.2	651.5	643.4
Créances sur les administrations publiques	530.0	603.9	609.5	650.0	665.0	680.0	690.3	733.0	752.3	744.2
dont avances ¹	454.6	494.0	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9	479.9
dont financement FMI	37.9	75.2	97.3	97.3	124.2	124.2	178.0	220.8	240.1	232.0
Passif envers les administrations publiques	-37.7	-11.2	-25.0	-55.0	-45.0	-35.0	-72.9	-52.9	-100.9	-100.9
Banques commerciales	28.0	203.9	172.7	140.0	130.0	120.0	159.0	120.0	100.0	60.0
Créances sur les administrations publiques	177.1	331.1	263.7	250.0	240.0	230.0	250.0	250.0	230.0	190.0
Passif envers les administrations publiques	-149.1	-127.3	-91.0	-110.0	-110.0	-110.0	-91.0	-130.0	-130.0	-130.0
Autres non Trésor	59.8	55.8	53.7	55.0	55.0	55.0	55.0	35.0	35.0	30.0
Crédit à l'économie	540.7	513.3	496.8	447.4	435.0	414.6	513.1	535.3	560.5	581.5
Autres postes (net)	-182.0	-114.0	-68.9	-114.0	-114.0	-114.0	-114.0	-114.0	-114.0	-114.0
Monnaie et quasi-monnaie	1027.0	948.0	939.5	929.4	941.0	952.6	1011.2	1089.9	1167.5	1249.3
Monnaie fiduciaire hors banques	482.4	399.6	406.5	416.3	421.4	426.6	437.5	471.6	505.2	540.6
Dépôts à vue	453.9	438.2	404.0	413.6	418.8	424.0	434.8	468.6	502.0	537.2
Dépôts à terme et dépôts d'épargne	90.8	110.2	97.2	99.5	100.8	102.0	104.6	112.8	120.8	129.3
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	-4.7	-7.7	-0.9				7.6	7.8	7.1	7.0
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	2.3	-5.1	-3.2				3.3	4.3	4.7	3.7
Crédit à l'économie (pourcentage du PIB)	8.4	8.6	8.6				8.4	8.4	8.0	7.6
Crédit à l'économie (pourcentage du PIB non pétrolier)	10.4	10.6	10.3				10.3	10.2	10.0	9.7
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier)	5.0	5.1	5.1				5.0	4.8	4.8	4.8
Vitesse de circulation (PIB total)	6.3	6.3	6.1				6.0	5.9	6.0	6.1

Sources : autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluent les avances statutaires et les avances exceptionnelles.

Tableau 6. Tchad : indicateurs de solidité financière, 2011–17

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Juin
Adéquation des fonds propres							
Fonds propres réglementaires/Actifs pondérés des risques	20.0	18.1	22.0	13.4	14.7	13.2	14.4
Qualité des actifs							
Créances en souffrance brutes/Prêts bancaires bruts	7.6	7.4	9.8	11.7	17.0	20.9	...
Provisions / Créances en souffrance	89.0	64.5	65.3	68.3	56.1	52.4	...
Créances en souffrance nettes/Prêts bancaires bruts	0.8	2.6	3.4	3.7	7.3
Rentabilité							
Rendement des actifs	2.6	2.2	2.8	2.1	1.6	1.4	1.9
Rendement des capitaux propres	19.2	15.5	21.1	19.4	15.2	14.6	17.2
Liquidité							
Actifs liquides / actifs totaux	29.9	31.8	28.6	30.8	26.0	23.1	21.9
Actifs liquides / engagements à court terme	149.3	146.6	139.3	152.9	142.1	155.0	144.9

Source : COBAC.

Tableau 7. Tchad : critères de réalisation et objectifs indicatifs jusqu'à fin septembre 2017
(milliards de FCFA ; chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Fin juin			Fin septembre				
	Prog.	Prog. (avec ajusteur) (with adjustor)	Réel	Situation	Prog.	Prog. (avec ajusteur) (with adjustor)	Réel	Situation
Critères de réalisation								
Plancher fixé pour le solde budgétaire primaire hors pétrole	(139)		(64)	respecté	(185)		(109)	respecté
Plancher fixé pour les recettes douanières	35		38	respecté	70		70	respecté
Plafond fixé pour le financement public net hors BEAC	0	16	14	respecté	(15)		(14)	respecté
Plafond fixé pour le financement public net reçu de la BEAC	(1)		(26)	respecté	(1)		(43)	respecté
Plafond fixé pour l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'État	240		240	233	240	234	respecté
Plafond fixé pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État ou des entreprises	0		0	respecté	0		12	non respecté
Plafond fixé pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ou c	0		0	respecté	0		0	respecté
Objectifs indicatifs								
Plancher fixé pour la régularisation des procédures de dépenses d'urgence-DAO (pourcentage du total d	90		54	non atteint	90		49	non atteint
Plancher fixé pour les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté	80		93	atteint	140	132	135	atteint
<i>Pour mémoire :</i>								
Nouveaux arriérés de paiement intérieurs contractés par l'État	0		[...]		0		[...]	
Emprunts concessionnels extérieurs (millions de dollars)	147		106		215		108	
Recettes pétrolières	135		125		214		151	
Dons	109		111		186		167	

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI

1. Les indicateurs quantitatifs et les ajusteurs sont définis dans le Protocole d'accord technique.

2. Plafond devant être constamment respecté.

Tableau 8. Tchad : repères structurels du programme soutenu par l'accord FEC – Situation fin mars 2018

Mesures	Dates d'exigibilité	Situation
Repères structurels		
1. Présentation à l'Assemblée nationale du nouveau Plan national de développement	Fin juillet 2017	Respecté
2. Création d'une unité chargée de la politique fiscale	Fin août 2017	Respecté
3. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier conforme au schéma de présentation convenu avec les autorités et incluant des informations détaillées sur le service de la dette à l'égard de Glencore.	Chaque trimestre à partir de septembre 2017	Respecté
4. Lancement d'un audit des arriérés de paiement non reconnus	Fin octobre 2017	Non respecté (en cours)
5. Création du guichet unique des douanes à Ngueli	Fin décembre 2017	Non respecté
6. Adoption d'un plan d'action pour améliorer la gestion de la masse salariale s'appuyant sur l'audit du système de paie en vue de déceler les faiblesses des contrôles et/ou repérer les travailleurs fantômes, financé par l'UE	Fin décembre 2017	Non respecté (appliqué avec retard)
7. Lancement d'un audit pour déceler les sources possibles d'économies dans les transferts et subventions	Fin mars 2018	Non respecté (en cours)
8. Création d'un tribunal spécial pour lutter contre la criminalité économique et financière	Fin juin 2018	Va être remplacé par un nouveau repère structurel

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI.

Tableau 9. Tchad : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs prévus

Dette extérieure publique et garantie par l'État	2018	
	Millions \$US ^{1/}	%
Par sources de financement de la dette	193	100
Dette concessionnelle, dont	193	100
Dette multilatérale	104	54
Dette bilatérale	89	46
Autres	0	0
Dette non concessionnelle	0	0
Utilisation du financement par endettement	193	100
Infrastructures	28	15
Dépenses sociales (éducation, santé)	20	10
Agriculture et élevage	39	20
Énergie	18	10
Financement du budget ^{2/}	47	24
Autres	34	18

Sources : autorités tchadiennes et services du FMI

^{1/} Valeur nominale de la nouvelle dette décaissée hors financements du FMI.^{2/} Inclut des prêts accordés par la France.

Tableau 10. Tchad : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC

Montant (% quote-part)	Montant (millions DTS)	Date de disponibilité	Conditions des décaissements
25.0	35.05	Date approb. Cons. admin.	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration
25.0	35.05	10/15/2017	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et achèvement de la première revue
25.0	35.05	4/15/2018	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue
25.0	35.05	10/15/2018	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue
20.0	28.04	4/15/2019	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue
20.0	28.04	10/15/2019	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue
20.0	28.04	4/15/2020	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2019 et achèvement de la sixième revue
Total	160.0	224.32	

Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Tchad : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018–32

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Oblig. envers le FMI sur la base des crédits en cours															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	26.2	26.7	22.0	15.9	7.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Oblig. envers le FMI sur la base des crédits en prévus															
Principal	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	33.2	50.5	57.1	53.8	44.9	30.8	14.0	2.8	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Total des obligations sur la base des crédits en cours ou prévus															
En millions de DTS	0.3	0.4	2.4	8.6	17.5	33.6	51.0	57.5	54.2	45.3	31.3	14.5	3.2	0.4	0.4
En milliards de FCFA	0.3	0.3	1.9	6.5	13.2	25.4	38.4	43.4	40.9	34.1	23.6	10.9	2.4	0.3	0.3
En pourcent. des export. de biens et services	0.0	0.0	0.1	0.3	0.5	1.0	1.4	1.5	1.4	1.1	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ¹	0.3	0.4	1.4	4.4	8.3	15.1	20.3	20.9	18.4	17.1	12.4	10.7	3.1	0.4	0.4
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.1	0.4	1.1	2.0	3.5	4.8	4.9	4.2	3.2	2.0	0.9	0.2	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.2	0.3	1.7	6.1	12.4	24.0	36.3	41.0	38.7	32.3	22.3	10.3	2.3	0.3	0.3
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages effectués ou prévus															
En millions de DTS	230.1	286.1	312.2	304.1	287.0	253.9	203.4	146.3	92.5	47.7	16.8	2.8	0.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	177.0	219.1	237.4	230.5	217.0	191.8	153.3	110.3	69.8	35.9	12.7	2.1	0.0	0.0	0.0
En pourcent. des export. de biens et services	9.7	12.1	11.4	10.5	8.9	7.5	5.7	3.9	2.3	1.1	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ¹	196.1	255.0	180.5	156.6	136.2	114.3	80.9	53.3	31.3	18.0	6.7	2.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.9	3.4	3.4	3.0	2.7	2.2	1.7	1.1	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	42.5	46.4	44.9	39.3	33.0	26.7	19.3	12.5	7.2	3.3	1.1	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	164.1	204.1	222.7	216.9	204.7	181.1	145.0	104.3	66.0	34.0	12.0	2.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	105.2	56.1	26.0	-8.1	-17.0	-33.2	-50.5	-57.1	-53.8	-44.9	-30.8	-14.0	-2.8	0.0	0.0
Décassements	105.2	56.1	28.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	0.0	2.0	8.1	17.0	33.2	50.5	57.1	53.8	44.9	30.8	14.0	2.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	1,819	1,813	2,080	2,199	2,436	2,569	2,702	2,846	2,998	3,158	3,330	3,512	3,608	3,611	3,623
Service de la dette extérieure (milliards FCFA) ¹	90	86	132	147	159	168	189	207	223	200	190	102	79	83	88
PIB nominal (milliards FCFA)	6,077	6,403	7,041	7,602	8,179	8,672	9,264	9,902	10,614	11,339	12,117	12,943	13,677	14,431	15,246
Recettes fiscales (milliards FCFA)	416	472	529	587	657	719	796	880	974	1,073	1,173	1,282	1,400	1,515	1,640
Quote-part (millions de DTS)	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2	140.2

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette ext. inclut les rachats et les remboursements

Appendice I. Lettre d'intention

Le 30 mars 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International,
Washington, DC,
USA

En date du 30 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un programme financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) couvrant la période du 30 juin 2017 au 29 juin 2020, en guise d'appui à la stratégie de stabilisation et de relance économique du Tchad. La présente lettre et le Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF) présentent les tendances et les performances économiques récentes dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, ainsi que les politiques que le Gouvernement entend réaliser en 2018 et à moyen terme.

Le programme est mis en œuvre dans un contexte économique, financier et social difficile. L'activité économique en 2017 s'est contractée pour la deuxième année consécutive dans la mesure où le Tchad continue de subir les impacts du double choc pétrolier et sécuritaire, ainsi que la lourde charge du service de la dette commerciale extérieure. Les signes de stabilisation dans le secteur des finances publiques apparus depuis juillet 2017, soutenus par les décaissements des donateurs et le refinancement des titres de la dette publique intérieure, ont permis le paiement des salaires des agents de la fonction publique à bonne échéance ainsi que l'apurement de certains arriérés intérieurs et extérieurs. Aussi, conformément à son engagement dans le cadre du programme appuyé par la FEC, le Gouvernement a conclu en février 2018, un accord de principe pour restructurer la dette Glencore, qui devrait générer un financement important pour le programme et rétablir la viabilité de la dette. Néanmoins, les tensions sociales ont refait surface au début de 2018 lorsque le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre des mesures de rationalisation de la masse salariale, conformément à la Loi des Finances 2018.

Malgré l'environnement difficile, le Gouvernement a fait preuve d'une ferme détermination dans la mise en œuvre du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2017 ont été satisfaits. En revanche, le critère de réalisation continu sur les arriérés extérieurs n'a pas été satisfait. En effet, un paiement à la Libye d'un montant de 13 millions de dollars n'a pas été effectué en septembre et un paiement à l'Inde d'un montant de 1,3 million de dollar n'a pas été effectué en décembre. Ces arriérés se sont accumulés au fur et à mesure que des efforts étaient déployés pour rééchelonner les arriérés existants et le Gouvernement a continué à faire face à des contraintes de liquidité. En outre, certains paiements au cours du troisième trimestre pour un

montant total d'environ 6,5 millions de dollar ont été effectués avec retard. Ces retards proviennent de difficultés techniques auxquelles le Gouvernement a fait face pour réaliser les paiements. Ces difficultés ont également empêché le paiement de 0,6 million de dollar à un créancier privé (Mega Bank International) qui était dû en décembre 2017.

Toutes les cibles indicatives à fin septembre 2017, à l'exception d'une, ont également été atteintes. Le plancher sur la régularisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) n'a pas été atteint. Cependant, depuis fin septembre 2017 les efforts sur ce front ont été intensifiés et jusqu'à la fin 2017, on estime qu'environ 74 pour cent des DAO auraient été régularisées.

Le Gouvernement continue à faire des progrès en matière de réformes structurelles, avec la mise en œuvre de quatre (4) repères structurels sur huit (8). L'audit des arriérés intérieurs sera lancé dans les tous prochains jours, à la suite de la sélection d'un cabinet international réputé pour la conduite de cette opération. La réalisation du repère structurel relatif à l'établissement d'un guichet unique à N'gueli, principale porte d'entrée des importations, a pris du retard en raison des difficultés d'identification d'un opérateur stratégique pour sa gestion. L'audit des transferts et des subventions, qui vise à cibler les sources d'économies budgétaires potentielles, sera lancé incessamment.

La Loi des finances 2018 a été conçue pour satisfaire de manière équilibrée les multiples besoins de l'économie tout en maintenant la viabilité budgétaire. Bien qu'une légère augmentation du déficit primaire non-pétrolier soit prévue en 2018, les efforts seront accrus pour améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières et pour mieux contrôler la masse salariale.

Une attention particulière continuera à être accordée à la réforme de la gestion des finances publiques, notamment grâce (i) à l'amélioration continue de la chaîne de la dépense, (ii) à l'adoption d'une stratégie globale d'apurement de tous les arriérés intérieurs potentiels, et (iii) à la mise en place d'un système efficace de gestion de trésorerie. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à ne payer que les arriérés intérieurs ayant suivi le circuit normal de la dépense, c'est-à-dire ceux qui figurent dans le tableau des « Restes à payer ». Le paiement des arriérés non-répertoriés dans la situation des « Restes à payer » du Trésor public attendra la conclusion de l'audit des arriérés intérieurs et l'élaboration d'une stratégie de règlement telle que décrite dans le MPEF.

Le Gouvernement lancera un plan de réformes visant à renforcer la solidité du secteur bancaire, notamment en réduisant sa dette envers les banques de la place. Il va reconsidérer son rôle dans les banques publiques et trouver les moyens de consolider leurs fonds propres, y compris à travers un audit de leurs situations financières et de leurs stratégies, en même temps que l'adoption d'un plan de réorganisation. Avec l'appui des services du FMI et en collaboration avec l'autorité sous-régionale assurant la supervision bancaire (COBAC), le Gouvernement élaborera le cadre de référence pour entreprendre ce travail et nommera un consultant externe à cet effet, conformément au calendrier décrit dans le MPEF.

Le Gouvernement a mis à jour son Plan National de Développement (PND) pour la période 2017 – 2021. En vue d'améliorer la compétitivité structurelle du Tchad et le bien-être de la population, le PND se concentre principalement sur le développement des infrastructures (spécialement dans

les secteurs du transport et de l'énergie), l'environnement des affaires, l'éducation, la protection sociale et la protection de l'environnement (par exemple, la gestion des terres et des eaux). Pour relever ces défis, le PND se décline en quatre objectifs stratégiques : (i) le renforcement de l'unité nationale, (ii) la promotion de la bonne gouvernance, (iii) la mise en œuvre des politiques de diversification de l'économie, et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population.

Le MPEF ci-joint complète le MPEF annexé à la lettre d'intention de juin 2017. Il décrit la situation économique et financière en 2017, énonce les politiques économiques et financières que le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre en 2018 et à moyen terme, et établit les repères et les réformes jusqu'à la fin décembre 2018.

Sur la base de la performance du programme, le Gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'approuver la conclusion de la première revue du programme appuyé par la FEC. En même temps, le Gouvernement sollicite (i) une dérogation relative au non-respect du critère de réalisation du plafond zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs, compte tenu des mesures prises pour apurer les arriérés restants et empêcher l'accumulation d'arriérés supplémentaires, et (ii) un décalage des décaissements.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures définies dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra d'autres mesures jugées nécessaires à cet effet. Les Autorités tchadiennes consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du Fonds Monétaire International sur ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à fournir régulièrement toutes les informations requises aux services du FMI en temps opportun, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement confirme qu'il accepte la publication de cette Lettre, du MPEF, du PAT et le rapport des services du FMI relatif à la revue du programme.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Dr. Abdoulaye Sabre-Fadoul
Le Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)
Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières

APERÇU

1. Depuis 2014, le Tchad continue de subir l'effet du double choc pétrolier et sécuritaire ainsi que le lourd fardeau de la dette commerciale extérieure. La situation économique, financière et sociale du pays est toujours impactée par ces chocs.

- Bien que les cours mondiaux du pétrole se soient redressés récemment, ces trois dernières années, le prix du pétrole tchadien est resté nettement inférieur à celui de 2014. Ceci, conjugué au lourd fardeau du service de la dette commerciale extérieure envers Glencore, a considérablement réduit les recettes pétrolières versées au Trésor public. Le Gouvernement a dû réduire les dépenses d'éducation, de santé et d'investissement et, jusque début 2017, il a eu du mal à payer les salaires, ce qui a entraîné une aggravation des tensions sociales.
- Les forces de sécurité tchadiennes continuent d'être fortement impliquées dans les efforts régionaux de maintien de la paix, en particulier dans le bassin du lac Tchad. Ces efforts sont essentiels pour le maintien de la sécurité régionale, mais le déploiement de militaires dans les pays voisins et à la frontière avec le Soudan et la Libye entraîne des pressions importantes sur le budget et plus généralement sur l'économie. En effet, la situation sécuritaire continue de perturber le commerce transfrontalier et les activités économiques clés, y compris dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture.
- La crise humanitaire dans la région est également une source importante de pression sur le Tchad. Le Tchad accueille environ 700 000 réfugiés, personnes déplacées et rapatriés. Alors que les coûts budgétaires directs sont difficiles à mesurer, le Gouvernement soutient l'accès des réfugiés à la terre, aux services communautaires de base et à leur installation dans les communautés d'accueil.

2. En juin 2017, le Gouvernement du Tchad a demandé un nouveau programme dans le cadre de l'accord FEC pour soutenir ses réformes et la stratégie de stabilisation visant à sortir le pays de la crise. Un accord triennal FEC a été approuvé le 30 juin 2017 pour appuyer le programme économique à moyen terme du Gouvernement. Les principaux éléments du programme sont de : (i) rétablir la soutenabilité de la dette par une restructuration de la dette commerciale extérieure ; un accord de principe a été conclu à cet égard ; (ii) réaliser un nouvel ajustement budgétaire progressif et créer un espace pour le paiement des arriérés intérieurs en maintenant une enveloppe budgétaire et une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières; et (iii) limiter la dépendance au financement intérieur pour aider à alléger la pression sur les banques locales.

3. Le Gouvernement a lancé son nouveau Plan National de Développement (PND) 2017-2021. Le plan vise à diversifier l'économie et à atteindre une croissance forte et inclusive. La diversification de l'économie sera fondée sur les avantages comparatifs du Tchad, y compris le développement des chaînes de valeur dans l'agriculture, la pêche et l'exploitation minière. Le développement de stratégies sectorielles et l'amélioration du climat des affaires aideraient à améliorer la contribution de ces secteurs à l'économie. Le PND a été examiné lors de la table ronde de financement à Paris en septembre 2017. Les donateurs ont exprimé leur ferme engagement à aider le financement du PND et à fournir une assistance technique pour sa mise en œuvre. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît que le soutien financier des donateurs prendra du temps à se concrétiser, et les réformes envisagées dans le cadre du PND prendront du temps pour aboutir à des résultats concrets.

4. Même si certains signes de stabilisation budgétaire ont été aperçus à partir de juillet 2017, d'importants défis demeurent. Les décaissements des partenaires internationaux et le refinancement (roll over) réussi de la dette publique ont contribué à améliorer la situation de trésorerie du Gouvernement, qui a été en mesure de payer les salaires à temps et d'apurer certains arriérés intérieurs. Néanmoins, la situation économique, budgétaire, financière et sociale reste difficile et le Gouvernement devra rester concentré sur la mise en œuvre de réformes visant à stabiliser la situation financière du pays, à stabiliser la situation budgétaire et à assurer la reprise de la croissance du secteur non pétrolier.

5. Ce mémorandum est une mise à jour et un additif à celui de juin 2017. Il présente des éléments spécifiques de la stratégie de réforme du Gouvernement dans le cadre de l'accord FEC. Il décrit l'évolution économique récente, les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en œuvre les mesures convenues dans le cadre du programme existant soutenu par l'accord actuel, les perspectives macroéconomiques ainsi que le programme de politiques et de réformes du Gouvernement pour la période 2018-2020.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FEC 2017

A. Évolution économique récente

6. La croissance a été revue à la baisse en 2017 en raison de la contreperformance du secteur pétrolier et l'activité globale devrait se contracter pour la deuxième année consécutive, même s'il semblerait que le PIB non pétrolier se soit stabilisé fin 2017. La production de pétrole a été significativement plus faible que prévue en 2017 suite à des problèmes techniques rencontrés par Esso, le deuxième plus gros producteur de pétrole. Alors que les activités non pétrolières restent faibles, les retombées du secteur pétrolier sur l'activité non pétrolière devraient être limitées, notamment parce que les dépenses publiques ne devraient pas être affectées par la baisse des revenus pétroliers. Les pressions déflationnistes semblent avoir diminué au cours des derniers mois de 2017, même si la demande reste

relativement faible dû, entre autres, au fait que le commerce transfrontalier reste perturbé par des problèmes sécuritaires.

7. Les pressions budgétaires se sont légèrement atténuées suite à l’approbation du programme FEC mais des tensions de liquidité ont refait surface plus tard dans l’année. Les décaissements de juillet du FMI (premier décaissement de 48,8 millions de dollars) et de la Banque mondiale (65 millions de dollars) ainsi que le paiement par Esso en juillet et août (environ 100 millions de dollars) au titre du règlement d'un ancien litige fiscal a permis d’améliorer la situation de trésorerie du Gouvernement. Cela a aidé le Gouvernement à payer les salaires généralement à temps et de régler certains de ses arriérés intérieurs, y compris ceux accumulés l'année dernière sur les banques nationales et régionales. Vers la fin de l’année, les tensions de liquidité ont néanmoins refait surface car une partie de l’appui extérieur qui était prévu a été retardé. Le Gouvernement a malgré tout été en mesure de verser les salaires à temps mais n’a pas réussi à apurer l’ensemble des arriérés qui s’étaient accumulés au cours du premier semestre 2017.

8. Bien que les recettes pétrolières aient été très faibles en 2017 en raison de la baisse enregistrée, le Gouvernement a consenti des efforts considérables pour pallier cette contreperformance. Premièrement, l’utilisation des revenus du pétrole de l’État aux fins de consommation intérieure plutôt que d’exportation a permis de réduire le paiement du service de la dette envers Glencore et d’augmenter les recettes du Trésor. En outre, le Gouvernement a redoublé d’efforts pour accroître les recettes fiscales et non fiscales hors pétrole, améliorant ainsi la performance globale des recettes.

9. Sur le plan des dépenses, le Gouvernement a réussi à maintenir une enveloppe très mince malgré les besoins très importants de la population. Bien que la masse salariale ait considérablement dépassé l’enveloppe prévue, les limites dans d’autres catégories de dépenses ont fait contrepoids à cette augmentation. De nouvelles mesures ont été entreprises pour réduire la masse salariale dans le cadre du budget rectificatif 2017, notamment, la réduction des primes et des avantages. Bien que certaines de ces mesures aient dû être annulées plus tard dans l’année, ceci a permis de faire d’importantes économies au cours du deuxième semestre 2017 (la masse salariale mensuelle a baissé de plus de 32 milliards de FCFA à 30,2 milliards de FCFA les six premiers mois).

10. Le Gouvernement a déployé un effort pour rembourser les arriérés extérieurs qu’il avait accumulés avant l’approbation de l’accord FEC mais d’autres arriérés se sont accumulés au cours du second semestre 2017. Les arriérés envers la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le Fonds de l’OPEP pour le développement international, le Koweït et l’Arabie saoudite ont été payés. Le Gouvernement a rééchelonné son prêt (y compris les arriérés qui avaient été accumulés) auprès d’Exim bank of China. Compte tenu des efforts déployés par le Gouvernement pour apurer les arriérés antérieurs envers l’Inde, la Libye, le Congo et la Guinée équatoriale, les prêts arrivés à échéance au cours du second semestre 2017 n’ont pas pu être remboursés en raison de contraintes de liquidité persistantes. Les autorités de l’Inde ont indiqué par écrit au Gouvernement qu’elles étaient disposées à

rééchelonner la dette Tchadienne. Des efforts sont actuellement consentis pour régler la question des arriérés en concertation avec les autorités libyennes et le Gouvernement a par ailleurs entamé des discussions avec la République du Congo et la Guinée équatoriale afin de rééchelonner ses obligations envers ces pays. De petits arriérés ont été accumulés par rapport à un créancier privé (Mega Bank, Taiwan province de Chine) en raison de difficultés techniques dans le traitement des transferts bancaires.

11. Le secteur bancaire est aux prises avec les tensions de trésorerie du Gouvernement et la crise économique en général. L'exposition des banques à la dette publique et la dépendance du secteur privé à la commande publique ont exacerbé la vulnérabilité des banques. À fin décembre 2017, les créances douteuses représentent 28% des prêts totaux du secteur bancaire. Cette situation, et le fait que certaines banques (qui ont considérablement accru leur exposition aux titres publics au cours des deux dernières années) ont atteint la limite de refinancement auprès de la BEAC, a aggravé les pressions de liquidité. Les dépôts ainsi que les crédits au secteur privé ont baissé respectivement de 9% et 1% en 2017 et le ratio des dépôts sur les prêts est passé de plus de 100% à fin 2016 à 94%. Le mécanisme de liquidité d'urgence introduit par la BEAC a permis de décélérer la détérioration de la position de liquidité des banques qui ont procédé au recyclage (roll over) leur dette intérieure. Le refinancement de la BEAC représente aujourd'hui environ 17% de la liquidité bancaire en moyenne et est beaucoup plus important pour certaines banques.

B. Mise en œuvre du programme

12. En dépit d'un contexte extrêmement difficile, le Gouvernement s'est montré bien engagé à mettre en œuvre le programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CR) à fin juin ont été respectés mais le CR continu sur les arriérés extérieurs n'a pas été réalisé. Un seul objectif indicatif n'a pas été atteint.

- Le plafond du solde primaire hors pétrole (SPHP) pour fin juin a été largement respecté. Le déficit s'est établi à 64 milliards de FCFA par rapport au critère de réalisation quantitatif de 139 milliards de FCFA défini dans le programme. Ce résultat a été obtenu principalement grâce aux efforts du Gouvernement en vue de maîtriser les dépenses courantes, notamment les biens et services ainsi que les transferts et subventions.
- Le plancher défini pour les recettes douanières a été atteint. Malgré une activité économique et des importations encore faibles au premier semestre, le Gouvernement a intensifié ses efforts de mobilisation des recettes fiscales et douanières. Les recettes douanières se sont progressivement améliorées pour atteindre 38 milliards de FCFA par rapport à un objectif de 35 milliards de FCFA.
- Le critère relatif au financement intérieur net de l'État auprès de la BEAC a été atteint avec une bonne marge.

- Le critère relatif au financement intérieur net de l'État hors BEAC a été réalisé en tenant compte du facteur d'ajustement qui a été intégré au programme.
- Le stock des arriérés intérieurs s'élève à 240 milliards de FCFA à fin juin 2017. Cette performance servira pour l'évaluation de la réalisation de ce critère dans la période à venir.
- Le plafond de zéro défini pour le Gouvernement et les entreprises publiques non financières de contracter ou de garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle a été respecté.
- L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales de lutte contre la pauvreté a été atteint. Dans un contexte de compression des dépenses, le Gouvernement continue à s'engager à protéger les dépenses sociales en lien avec le programme.
- L'objectif indicatif (OI) de régularisation des dépenses avant ordonnancement (DAO) n'a pas été atteint. Le Gouvernement a déployé des efforts concertés pour régulariser rapidement les DAO, mais le stock des DAO en juin était très important, ce qui prend énormément du temps pour les régulariser.

13. Le plafond continu de zéro défini pour le Gouvernement et les entreprises publiques non financières d'accumuler de nouveaux arriérés extérieurs a été manqué, car un paiement en faveur de la Libye d'un montant de 13 millions de dollars n'a pas été effectué en septembre, et certains paiements durant le troisième trimestre d'un montant total d'environ 6,5 millions de dollars ont été effectués avec des retards. En outre, le paiement de 0,6 milliard de dollars à un créancier privé (Mega Bank Taiwan, province de Chine) dû en décembre n'a pas été effectué. Ces retards ont été occasionnés par des problèmes techniques rencontrés par les autorités pour effectuer ces paiements. Le Gouvernement demande ainsi une dérogation pour le manquement relativement faible de ce critère de réalisation compte tenu des mesures prises pour régler les arriérés restants et éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

14. Tous les critères de réalisation à fin septembre, sauf un, ont été réalisés. Le plancher relatif aux DAO n'a pas été respecté, mais depuis fin septembre, les autorités ont redoublé d'efforts sur ce front et, d'après les estimations, près de 74% des DAO auraient été régularisées avant la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année, d'après nos estimations, compte tenu de la stricte maîtrise des dépenses, l'objectif du solde primaire hors-pétrole a été atteint mais les données définitives sur cet objectif et sur d'autres objectifs du programme ne sont pas disponibles.

15. Le Gouvernement a continué à faire des progrès sur le programme de réformes structurelles conformément aux objectifs du programme et 4 des 8 repères ont été remplis. Le nouveau Plan National de Développement (PND) a été transmis à l'Assemblée nationale en juillet et l'unité de Politique Fiscale a été créée par arrêté ministériel en août et placée sous l'autorité directe du Ministre des Finances et du Budget. Des actions sont en cours pour rendre la cellule opérationnelle le plus tôt possible. Pour améliorer la transparence dans le secteur pétrolier, le Gouvernement a préparé les deux premières notes trimestrielles sur le secteur

pétrolier, conformément au modèle convenu avec les services du FMI. Des actions sont en cours pour lancer l'audit des arriérés intérieurs. Étant donné que la Banque africaine de développement a accepté de financer l'audit et qu'un cabinet a été sélectionné pour le conduire, il devrait démarrer très prochainement. Le repère concernant la mise en place du guichet unique à N'guéli a été retardé en raison de difficultés rencontrées pour trouver un opérateur privé qui serait chargé de sa gestion. Le Gouvernement a fait de l'objectif d'une meilleure gestion de la masse salariale une priorité et a donc adopté au début 2018 un plan d'action pour l'améliorer. Enfin, les termes de référence de l'audit des transferts et des subventions visant à identifier les domaines dans lesquels des économies seraient possibles sont en préparation et l'audit devrait être lancé très prochainement.

C. Restructuration de la dette Glencore

16. Conformément à son engagement pris au moment de sa demande d'un nouveau programme FEC, le Gouvernement a conclu un accord de principe en vue de la restructuration de sa dette vis-à-vis de Glencore. Bien que le Gouvernement eût l'intention de conclure cet accord en 2017, il a fallu plus de temps pour garantir la cohérence de cet accord avec le programme appuyé par le FMI et veiller à ce qu'il soit pleinement dans l'intérêt du Tchad. L'accord de principe en vue de la restructuration prévoit une prorogation conséquente de l'échéance, une nette réduction des frais de restructuration et un taux d'intérêt plus bas. Des contingences spécifiques ont été incluses pour que le Tchad soit protégé en cas de recettes pétrolières plus faibles. Les étapes finales vers la conclusion de la restructuration comprennent la finalisation des documents juridiques pour refléter les nouvelles conditions, y compris les modalités opérationnelles des mécanismes de cash sweep. Cette restructuration a considérablement amélioré la dynamique de la dette et devrait permettre de mobiliser le financement nécessaire pour le programme.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE RESTE DU PROGRAMME

17. La stratégie de réforme économique du Gouvernement reste axée sur la stabilisation de l'économie et l'accompagnement de la reprise de la croissance hors pétrole. La politique budgétaire continuera à préserver une grande partie de l'ajustement des dépenses courantes des deux dernières années, à réorienter les ressources vers les secteurs sociaux et l'investissement public, tout en réduisant la dette vis-à-vis des banques et les arriérés envers les fournisseurs. Le Gouvernement estime que la maîtrise de la masse salariale est nécessaire pour la ramener à un niveau soutenable sur le moyen terme. Dans le même temps, les efforts visant à augmenter les recettes non pétrolières devront être maintenus pour permettre au Gouvernement de disposer d'une source de revenus stable et fiable.

18. Outre les principaux éléments énoncés dans le MPEF de juin, le Gouvernement visera également à renforcer le secteur bancaire à l'avenir. En plus des efforts visant à réduire

la dette publique envers les banques et à rembourser les arriérés intérieurs, ce qui aiderait à réduire la pression sur les banques, le Gouvernement s'est engagé à identifier des mesures pour renforcer les banques et à s'assurer qu'elles jouent effectivement le rôle d'intermédiation.

A. Politique budgétaire en 2018 et à moyen terme

19. Alors que des défis importants subsistent en 2018 et à moyen terme, le Gouvernement considère que 2018 sera une année cruciale dans ses efforts pour sortir durablement l'économie de la crise de ces deux dernières années. Grâce aux politiques et aux réformes adéquates, il s'attend à ce que le PIB non pétrolier se redresse et que l'économie profite davantage des recettes pétrolières qui reviendront au Trésor après la restructuration de la dette de Glencore.

20. Par conséquent, la loi de finances 2018 a été conçue en vue de répondre de manière équilibrée aux multiples besoins de l'économie tout en assurant la soutenabilité budgétaire. Elle repose sur des hypothèses prudentes en matière de recettes pétrolières et non pétrolières et maintient une enveloppe budgétaire serrée tout en veillant à ce que des ressources adéquates soient allouées aux secteurs sociaux. Elle vise également à réduire le stock d'arriérés intérieurs vérifiés tout en remboursant une partie de la dette détenue par le secteur bancaire. Les politiques de transferts et de subventions ainsi que les investissements publics restent inchangés par rapport au MPEF de juin 2017.

21. Malgré les difficultés antérieures, le Gouvernement est déterminé à améliorer la gestion de la masse salariale et à la ramener en 2018 à 354 milliards de FCFA. Le contrôle de la masse salariale de manière durable s'est avéré difficile compte tenu de la situation sociale tendue dans le pays et de l'état délicat de la sécurité tant dans le pays que dans la région. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît que la gestion de la masse salariale est devenue problématique et compromet la conduite de la politique budgétaire. Il a déjà pris des mesures pour réduire les primes et les indemnités au début de cette année. Bien que ces mesures aient contribué à une réduction considérable de la masse salariale de janvier, elles ont également exacerbé les tensions sociales et entraîné de longues grèves des fonctionnaires. Après de longues négociations, le gouvernement a conclu un accord avec les syndicats pour mettre fin aux grèves et faire en sorte que la masse salariale soit réduite en 2018 comme prévu. Le Gouvernement entend également mettre en œuvre les mesures suivantes pour mieux maîtriser la masse salariale : i) poursuivre la suppression des travailleurs fantômes, des fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite et de ceux qui sont mineurs; ii) mettre à jour le fichier de la solde avec des informations exhaustives pour chaque fonctionnaire pour veiller à ce que les indemnités et les primes ne soient versées qu'à ceux qui y ont droit ; iii) améliorer la budgétisation et le suivi de la masse salariale ; et iv) mettre en œuvre les recommandations de l'audit prévu des diplômés de la fonction publique. Ces mesures sont détaillées dans le plan d'action pour l'amélioration de la gestion de la masse salariale.

22. En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement limitera son recours aux banques nationales pour le refinancement des bons du Trésor et des obligations arrivés à échéance en étroite collaboration avec la BEAC et les banques. En plus de payer les échéances liées à la dette non titrisée (Emprunt Obligataire 2013-2018 et la Convention de prêt 60 villas), il visera à rembourser au moins 10 % des bons de Trésor arrivés à échéance en fonction de la disponibilité des ressources. Il s'engage à utiliser des financements externes supplémentaires et des revenus pétroliers à cette fin. Le Gouvernement est conscient des difficultés de certaines entreprises publiques, notamment dans le secteur cotonnier, qui ont accumulé des arriérés vis-à-vis du secteur bancaire. Compte tenu de l'importance économique et sociale que revêt le secteur du coton pour une grande part de la population tchadienne, le Gouvernement cherche les meilleurs moyens pour soutenir ce secteur tout en respectant les objectifs du programme. L'allègement obtenu de la restructuration de la dette BEAC qui a été finalisée en septembre 2017 (période de grâce de 4 ans, échéance de 14 ans et intérêts de 2%) servira à constituer des réserves et à réduire la dette des banques nationales en 2019 et au-delà.

23. Le remboursement des arriérés intérieurs sera guidé par le critère de performance fixé dans le programme pour 2018 et par la stratégie décrite dans la section D ci-dessous. En raison des arriérés qui se sont accumulés l'année dernière, le Gouvernement s'est engagé à payer un montant supérieur à celui qui avait été prévu au programme et entend accélérer l'apurement en fonction de la disponibilité des ressources budgétaires. Le remboursement des arriérés qui restent à être définis (en dehors de ceux figurant au tableau « reste à payer ») devra attendre les conclusions issues de l'audit des arriérés intérieurs.

24. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières est un élément majeur du programme du Gouvernement pour améliorer la soutenabilité budgétaire. Dans le cadre du budget 2018, le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer les recettes fiscales non pétrolières. En particulier, les exonérations arrivant à expiration (notamment dans les secteurs de la construction, de l'énergie et de l'hôtellerie) ne seront pas renouvelées et le barème de l'impôt sur le revenu des personnes physique (IRPP) a été modifié pour qu'il soit plus progressif. Les efforts en cours pour accroître l'efficacité du recouvrement des droits de douane devraient également améliorer la performance des recettes. Le Gouvernement examinera la possible adoption de mesures supplémentaires afin d'augmenter ses ressources pour lui permettre de réduire davantage la dette publique intérieure. Dans le cadre de son programme économique, le Gouvernement vise une augmentation progressive des recettes fiscales non pétrolières d'environ 2% du PIB non pétrolier d'ici à 2020, soit un niveau équivalent à environ 9% du PIB non pétrolier. La section B contient d'autres éléments sur les réformes fiscales et douanières.

25. Dans ses efforts pour mobiliser des fonds supplémentaires, notamment pour financer le Plan de développement national 2017-2021, le Gouvernement s'est engagé à ne pas contracter ou garantir de nouveaux prêts extérieurs non concessionnels. Reconnaissant le lourd fardeau des prêts extérieurs non concessionnels, le Gouvernement veillera à ce que tous les accords de financement extérieurs, y compris pour les projets d'investissement financés de

l'extérieur, soient concessionnels (au moins 35% des dons, voir PAT). Le Gouvernement respectera les mêmes paramètres pour les prêts budgétaires potentiels. Tous les projets d'accords de prêt continueront à être soumis à l'approbation préalable de la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD), qui est soutenue par l'analyse technique et financière de l'Équipe technique d'analyse de la viabilité de la dette (ETAVID).

B. Réformes et politiques fiscales et douanières

26. Le Gouvernement prendra des mesures pour améliorer les recettes fiscales et douanières.

- Recettes douanières. Le Gouvernement se félicite des résultats des récentes missions d'assistance technique du FMI et donnera suite à leurs recommandations dans trois domaines. Premièrement, le Gouvernement se concentrera sur l'amélioration du contrôle des opérations de transit afin de réduire la part importante des expéditions qui contournent actuellement l'enregistrement et le contrôle. Deuxièmement, le Gouvernement s'est engagé à renforcer le contrôle de la valeur des importations, reconnaissant les défis que cela représente pour les petits bureaux de douane à travers le pays qui ne sont pas tous informatisés et connectés à Internet. Troisièmement, le Gouvernement s'est engagé à renforcer le contrôle des exonérations douanières et a déjà commencé à utiliser un inventaire de ces exonérations. En outre, la brigade chargée du contrôle a posteriori de l'utilisation des biens bénéficiant d'exonérations a été renforcée. Enfin, pour simplifier les procédures douanières et sécuriser les recettes douanières, le Gouvernement prévoit également d'étendre à tous les bureaux de douane le paiement obligatoire des droits et taxes à l'importation directement aux banques et s'est engagé à mettre en place un guichet unique (à Ngueli) pour les opérations douanières (repère structurel existant).
- Recettes fiscales non pétrolières. Des efforts sont en cours pour la modernisation et l'informatisation des procédures de classement et de paiement des impôts, ainsi que pour une meilleure classification des petites et moyennes entreprises à des fins fiscales.

27. À l'avenir, des réformes concrètes seront poursuivies dans les domaines suivants :

- **Faire face à la prévalence des exonérations fiscales et douanières qui privent le budget de ressources importantes.** Le coût des exonérations est particulièrement élevé. Le coût des exonérations pour la seule Direction Générale des Douanes est estimé à environ 140 milliards de FCFA en 2016. En outre, sur la base d'un échantillon de 39 (sur 150-250) « conventions d'établissement », une étude de l'UE évalue le coût des exonérations pour la Direction des Impôts à environ 45 milliards de FCFA en 2015. Pour commencer à faire face à ces pertes, le Gouvernement publiera une liste complète des exonérations prévues par le droit commun ou les textes contractuels, « conventions d'établissement, conventions ad hoc » (nouveau repère structurel pour fin mai). Sur la base de ces travaux, le Gouvernement identifiera des exonérations spécifiques à supprimer, ainsi que des exonérations qui ne sont pas conformes

aux directives de la CEMAC. Les nouvelles demandes d'exonération seront examinées par le Ministère des Finances en tenant compte de leur impact sur les recettes fiscales.

- **Élargissement de l'assiette fiscale et priorisation de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la TVA et de l'impôt foncier.** Le Gouvernement est conscient que le régime actuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est complexe, avec différents régimes et un barème d'imposition compliqué, que le Gouvernement a l'intention d'examiner avec l'assistance technique du FMI et de l'UE. En outre, le Gouvernement comprend que les recettes provenant de la TVA, qui représente environ 1% du PIB non pétrolier, sont les plus faibles d'Afrique. L'un des principaux défis que le Gouvernement entend relever est la mise en place d'un mécanisme de remboursement de la TVA, dont l'absence a partiellement contribué à la faible performance de la TVA. En plus, le Gouvernement voit un gain potentiel important découlant de l'amélioration des recettes tirées de l'impôt foncier grâce à de meilleures procédures d'enregistrement des biens fonciers et des propriétés et à des procédures de recouvrement des impôts. Actuellement, il y a moins de 5 000 titres fonciers enregistrés au Tchad et les recettes provenant de la taxe foncière représentent moins de 1% des recettes fiscales totales.

C. Réformes structurelles sur la gestion des finances publiques

28. Le Gouvernement réaffirme que la réalisation des objectifs de son programme économique dépend d'une gestion saine et transparente des finances publiques. Le Gouvernement souligne les progrès récents en matière d'exécution du budget, de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que l'intégration de toutes les directives de la CEMAC dans la législation tchadienne. Le Gouvernement a l'intention de poursuivre la collaboration étroite avec ses partenaires au développement pour améliorer davantage la gestion des finances publiques.

29. L'amélioration de la chaîne des dépenses est une haute priorité pour le Gouvernement.

- Le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) a été important au cours des deux dernières années. Le Gouvernement s'est engagé à réduire l'utilisation des DAO et à les régulariser dès que possible après leur utilisation afin de limiter les risques de dépassement des dépenses et d'accumulation des arriérés. Afin d'atteindre cet objectif tout en tenant compte des limites de capacité, le Gouvernement est engagé à régulariser 90% des DAO dans les 45 jours suivant le premier, le 70% deuxième, 75% le troisième trimestre, et 80% après le quatrième trimestre de 2018. Le suivi sera assuré au moyen d'un objectif indicatif (tableau 1). Le Gouvernement étudiera la possibilité d'appliquer un plafond nominal sur l'usage de DAO.
- D'une manière générale, la chaîne des dépenses doit être mieux appliquée. Les quatre phases de la chaîne de dépenses (engagement, validation, ordonnancement et paiement) doivent être mises en œuvre et contrôlées par le biais du système informatisé (CID). Ceci est

particulièrement important pour la dernière phase (paiement), qui n'a pas été activée et a conduit à des difficultés de suivi de la date exacte de paiement et des arriérés potentiels.

30. Au-delà du paiement des arriérés déjà reconnus, le Gouvernement est fermement déterminé à mettre en œuvre une stratégie globale d'apurement de tous les arriérés potentiels. Le Gouvernement s'est engagé à adopter une approche d'ensemble pour l'apurement des arriérés, qui comprendra une stratégie d'apurement bien définie et bien disséminée. Il s'attend à ce qu'une telle stratégie contribue à rétablir la confiance du secteur privé en réduisant une source majeure d'incertitude concernant le paiement des arriérés. Les réformes envisagées pour améliorer la GFP (décrites ci-dessus) permettraient d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

- En plus des arriérés déjà validés (240 milliards de FCFA à fin juin 2017) qui figurent dans le tableau des « Reste à Payer » préparé par le Trésor, il existe d'autres engagements potentiels qui pourraient être importants. À cet égard, une mission d'assistance technique sur la gestion et la prévention de l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs s'est déroulée du 15 au 28 septembre 2016. La mission d'assistance technique estime le montant des engagements potentiels additionnels à 300 milliards de FCFA, bien que cette estimation varie considérablement. Ils comprennent, entre autres : (i) les créances liées aux dépenses en capital engagées dans le cadre de marchés publics mais qui n'ont pas passé par la chaîne de dépenses standard (par exemple des « décomptes », qui sont une reconnaissance par un ministère que des tranches d'un marché public doivent être payées, mais n'ont pas été transmis au Trésor pour engagement et paiement); (ii) les créances liées aux dépenses en biens et services qui n'ont pas suivi la chaîne de dépenses standard; (iii) les créances liées à des marchés publics relatifs aux dépenses d'investissement n'ayant pas généré de « décomptes »; et (iv) la dette non approuvée par la Direction de la Dette (font l'objet de contentieux), qui comprend certaines obligations des entreprises publiques. En outre, les dettes liées à l'exploitation de CotonTchad (l'entreprise publique cotonnière) s'élèvent à environ 80 milliards de FCFA.
- Le Gouvernement s'est engagé à adopter une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs fondée sur les résultats de l'audit d'ici fin octobre 2018 (nouveau repère structurel). L'apurement des arriérés procédera à un rythme compatible avec la disponibilité des ressources et le cadre budgétaire à moyen terme. Le Gouvernement s'est engagé à prioriser les paiements en fonction de leur impact économique et social, et de leur effet estimé sur le secteur bancaire. Il définira des modalités claires pour le remboursement une fois l'audit terminé, ce qui pourrait inclure le paiement en espèces, la titrisation des arriérés et des décotes éventuelles. Le Gouvernement s'efforcera de communiquer publiquement sa stratégie de remboursement.

31. Le Gouvernement continue d'œuvrer en faveur d'un système plus efficace de gestion de la trésorerie. Le Comité de Trésorerie est maintenant pleinement opérationnel. Le comité est en charge des prévisions et de la gestion des flux de trésorerie, du suivi du compte courant du Trésor à la BEAC et de la centralisation des opérations de comptabilité publique, des

flux de trésorerie et de la dette publique. Un plan de trésorerie comprenant des prévisions mensuelles des recettes et des dépenses principales (notamment la masse salariale et le service de la dette intérieure et extérieure) a été élaboré. À l'avenir, les efforts porteront sur l'amélioration du plan de trésorerie mensuel et le renforcement de la capacité du Comité à faire des mises à jour des prévisions de recettes et de dépenses.

32. Le renforcement des capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique reste un objectif important du programme de réformes. Afin d'améliorer d'avantage la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend s'appuyer sur les conclusions des missions d'assistance technique en cours d'AFRITAC Centre pour élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme et renforcer le suivi de la dette. Il sollicitera également de l'assistance technique supplémentaire pour améliorer la gestion de la dette. Entre-temps, le Gouvernement continuera de publier le rapport annuel sur la gestion de la dette publique et y intégrera une section sur la stratégie de gestion de la dette à court et à moyen terme et une analyse des risques.

33. Le Gouvernement a l'intention d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des marchés publics. À cette fin, il prévoit de renforcer les capacités de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. La Direction générale du contrôle des marchés publics continue de publier un bulletin trimestriel. Le dernier rapport montre qu'en 2016, seuls 7 des 146 marchés (pour un total de 250 milliards de FCFA) ont été attribués sans appel d'offres public.

D. La réforme du secteur bancaire

34. Le Gouvernement lancera un plan de réformes visant à renforcer la position financière du secteur bancaire. Les réformes viseront à assurer que le système bancaire joue pleinement son rôle d'intermédiation financière, notamment à travers une meilleure allocation des ressources et le suivi des risques liés au crédit, à la liquidité et à la solvabilité. La stratégie du Gouvernement repose sur :

- **Le renforcement des banques publiques.** Le Gouvernement et l'autorité de surveillance régionale (la COBAC) confirment que les banques publiques sont solvables et jouent un rôle essentiel dans l'économie. Dans le but de renforcer davantage leur contribution à l'économie, le Gouvernement examinera son rôle dans les banques publiques et définira des mesures pour améliorer leur position y compris la révision de leur stratégie et l'adoption d'un plan de réorganisation. À cette fin, Le Gouvernement nommera un consultant externe pour identifier des actions spécifiques à cet égard. Les termes de référence des consultants externes pour l'évaluation de la situation financière et la stratégie des deux banques publiques, et la préparation d'un plan de réorganisation, avec le soutien des services du FMI, seront finalisés d'ici fin mai 2018 (nouveau repère structurel) en coordination avec la COBAC et avec le soutien des services du FMI. Les consultants externes seront recrutés avant la fin du mois de juillet 2018 (nouveau repère structurel). Le rapport sur la révision de la stratégie des deux banques publiques et leur plan de réorganisation sera déposé avant la fin du mois de janvier 2019 aux services du FMI et à la COBAC (nouveau repère structurel).

- **Le renforcement de la supervision bancaire.** Pour ce faire, les autorités comptent demander au superviseur régional, la COBAC, d'effectuer une inspection sur place pour les banques confrontées à des problèmes de liquidité.

35. Le Gouvernement reconnaît l'importance de promouvoir le développement du secteur financier pour lui permettre de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Même si l'utilisation des services financiers par les ménages tchadiens s'est quelque peu développée au fil des ans parallèlement à une présence physique accrue des banques commerciales, le taux de bancarisation reste très faible. Par exemple, le secteur agricole, qui représente environ 25% du PIB, reçoit environ 2% du crédit total accordé par les banques commerciales. Le Gouvernement entend mettre l'accent sur cette question, notamment par la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel approprié. Cela permettrait, à terme, de favoriser l'inclusion financière et de développer les établissements de micro-finance. Le Gouvernement envisagera également de promouvoir la banque mobile, qui s'est révélée être un moyen efficace d'élargir l'accès aux services financiers, en raison de la couverture croissante des services de téléphonie mobile parmi la population et du coût relativement faible des téléphones cellulaires.

E. Autres réformes structurelles

36. Le Tchad fait face à d'énormes défis structurels de compétitivité et a commencé la mise en œuvre du Plan de Développement National pour y remédier. Etant donné ses infrastructures de transport encore limitées et son enclavement, le pays a l'un des coûts commerciaux les plus élevés du monde. Son classement Doing Business ainsi que ses performances sur les indicateurs de compétitivité sont également mauvais, ce qui place le Tchad loin derrière les autres pays similaires en termes de qualité des institutions, d'entraves à la création d'entreprise, d'exécution des contrats, de paiement d'impôts et d'accès à l'électricité. Le taux de scolarité de la population est également faible. Il est nécessaire de prendre des mesures pour s'attaquer à ces faiblesses structurelles pour promouvoir la diversification et la croissance durable. Les stratégies incluses dans le PND visent à réduire ces faiblesses, y compris par des investissements publics. A cet égard, le Gouvernement s'engage à emprunter extérieurement à des conditions concessionnelles et à donner la priorité aux projets ayant la plus grande valeur ajoutée pour l'économie. Il travaillera également en étroite collaboration avec ses partenaires externes pour assurer leur soutien continu et mettra en place un cadre de suivi transparent. Un comité de suivi a été établi et prévoit de préparer et de publier des rapports de suivi annuels et à mi-parcours.

37. Le Gouvernement attache une grande importance à la lutte contre la corruption. Un comité de haut niveau sur les réformes institutionnelles, placé sous l'autorité du Premier ministre, a été créé en octobre 2016 pour formuler et mettre en œuvre des réformes institutionnelles clés, notamment la rédaction et l'adoption de nouvelles législations anti-corruption renforcées, et identifier les mesures pour renforcer le cadre légal anti-corruption et contre le comportement de recherche de rente. La lutte contre la corruption est un élément essentiel de la stratégie du

Gouvernement visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir le commerce transfrontalier et l'investissement privé. Ainsi, le Gouvernement considère que l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) constitue une première étape importante pour renforcer le cadre de lutte contre la corruption. Il demande, par conséquent, de remplacer le critère structurel relatif à la création d'un tribunal spécial pour les crimes économiques et financiers par un nouveau repère portant sur la ratification de la CNUCC d'ici juin 2018. Le Gouvernement prévoit de suivre cette étape par des mesures visant à assurer la mise en œuvre effective de la convention.

38. Étant donné l'importance de l'entreprise publique cotonnière pour les producteurs de coton et le bien-être rural, le Gouvernement prévoit d'explorer des moyens d'améliorer l'efficacité de l'entreprise publique, y compris par le recours à une gestion privée. Des efforts seront faits pour minimiser les pertes et rentabiliser l'entreprise, ce qui devrait réduire le besoin de transferts du budget de l'État.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

39. Pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs du programme, le Gouvernement continuera de s'appuyer sur le Comité de négociation du Ministère des Finances et du Budget. Le Comité est en communication constante avec les services du FMI à Washington D.C. et avec son Représentant résident au Tchad.

40. Le suivi du programme se fera à travers des revues semestrielles du Conseil d'administration du FMI sur la base de critères de réalisation, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2 ci-joints). Les indicateurs sont décrits dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. La deuxième revue sera basée sur les performances à fin décembre 2017 et devrait être complétée le, ou après, le 15 avril 2018. La troisième revue sera basée sur les performances à fin juin 2018 et devrait être complétée le, ou après, le 15 octobre 2018, La quatrième revue sera basée sur les performances à fin décembre 2018 et devrait être complétée le, ou après, le 15 avril 2019, Le Gouvernement entend adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait être nécessaire à la réussite du programme.

Tableau 1: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin Dec. 2017 CRQ	Fin Mars 2018 OI	Fin Juin 2018 CRQ	Fin Sept. 2018 OI	Fin Dec. 2018 CRQ	Fin Mars 2019 OI
1. Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	-221	-65	-125	-175	-218	-60
2. Recettes douanières, plancher	110	25	45	85	118	25
3. Financement intérieur net de l'État hors BEAC, plafond	-40	0	-5	-15	-55	0
4. Financement net de l'État par la BEAC, plafond	29	0	70	35	35	85
5. Stock d'arriérés de paiement intérieurs par le gouvernement, plafond	210	200	185	170	165	160
6. Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par le gouvernement and les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0	0
7. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ou les entreprises publiques non financières	0	0	0	0	0	0
	OI	OI	OI	OI	OI	OI
8. Régularisation des dépenses avant ordonnancement, plafond	90	90	70	75	80	50
9. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, plancher.	205	45	107	160	214	50
Memo Item:						
10. Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'État	0	0	0	0	0	0
11. Emprunts extérieurs concessionnels (millions USD)	235	35	70	142	193	...
12. Recettes pétrolières	310	79	131	202	272	66
13. Dons	261	45	77	121	155	0

Sources: Chadian authorities; and IMF Staff.

1. Solde budgétaire primaire non-pétrolier: recettes non-pétrolières hors dons moins dépenses primaires sur recettes domestiques (i.e. dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur recettes extérieures).

2. Recettes douanières fournies par le Trésor dans le tableau « situation des régies financières ».

3. Inclus OTA et BTA et prêts directs des banques domestiques net de l'amortissement, voir protocole d'accord technique.

5. Stock d'arriérés reconnu fourni dans le tableau des « reste à payer ». Conformément au PAT, la cible à fin décembre 2017 est de 210, afin de tenir compte du stock à fin juin 2017. La cible à partir de fin mars 2018 sera ajustée pour tenir compte du stock observé à fin décembre 2017.

6. S'applique de manière continue.

7. S'applique de manière continue.

8. Les DAD sont toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale de dépenses. La régularisation des DAD signifie l'enregistrement de la dépense dans la ligne budgétaire correspondante. Cela sera fait dans un délai maximum de 45 jours.

9. Dépenses des ministères en charge des secteurs sociaux, déterminées sur les recommandations de la Banque mondiale en l'absence de classification fonctionnelle des ministères. Un ajusteur est défini en cas de coupe dans les dépenses, afin d'assurer une hausse de la part des dépenses sociales de réduction de la pauvreté dans les dépenses primaires totales (voir protocole d'accord technique).

12. Recettes pétrolières: recettes directes et des ventes de pétroles de l'État, nettes des coûts de transport et des coûts d'opération.

13. Dons budgétaires.

Tableau 2: Repères structurels du programme pour 2018- 2019

Mesures	Dates
Repères structurels	
1. Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au modèle convenu avec les autorités, comprenant des informations détaillées sur le service de la dette à Glencore.	Trimestriel, à partir de la fin septembre 2017
2. Finalisation des termes de référence des consultants externes, pour l'évaluation de la situation financière et la stratégie de deux banques publiques, et la préparation d'un plan de réorganisation	Fin Mai 2018
3. Publication de la liste des exonérations fiscales	Fin Juin 2018
4. Ratification de la convention des Nations Unies contre la Corruption	Fin Juin 2018
5. Recrutement des consultants externes pour évaluer la situation financière et la stratégie de deux banques publiques, et préparer un plan de réorganisation	Fin Juillet 2018
6. Adoption d'une stratégie d'appurement des arrières domestiques sur la base des conclusions de l'audit	Fin octobre 2018
7. Transmission du rapport des consultants sur les deux banques publiques	fin Janvier 2019

Source: Autorités tchadiennes et services du FMI

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnées dans la Lettre d'Intention (LI) et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF), en date du 30 mars 2018. Il décrit les informations requises pour assurer le suivi des résultats du programme au titre de la FEC. Les autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans le présent Protocole d'Accord Technique (PAT) ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Le présent protocole décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ;
et
- f) les repères structurels.

A. Modalités de transmission au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement communiquées au FMI, selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect du critère. Aux fins du présent PAT, le terme **jour** se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

B. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par Gouvernement l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014; paragraphes 2.85-2.89).

4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par le Gouvernement¹, dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers. Aux fins du programme, cela inclut : *Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Électricité (SNE), Société des télécommunications du Tchad (SOTEL), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Société Cotonnière du Tchad (SN), Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), Nouvelle Société des Textiles du Tchad (NSTT), Société Nationale de Ciment (SONACIM Tchad), Société Industrielle de Matériels Agricoles et d'Assemblage des Tracteurs (SIMATRAC), Société Tchadienne d'Hydraulique (STH), Fonds d'Entretien Routier (FER).*

5. On entend par **recettes pétrolières**: i) les recettes brutes provenant des ventes du pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) les redevances ; iii) les redevances statistiques ; iv) les impôts sur les bénéficiaires ; v) les dividendes ; vi) les primes, vii) les recettes provenant des droits d'exploration ; viii) les taxes superficielles ; ix) droits d'accès au pite ; et x) tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières (*en nature et en espèce*), à l'exception des droits et taxes indirects. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières les **recettes exceptionnelles** versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

6. Les **recettes douanières** sont définies comme les recettes provenant de tous les droits et taxes sur biens du fait de leur entrée sur le territoire national, ou sur certains services du fait de leur prestation par des résidents à des non-résidents (conformément à la définition du MSFP 2014, paragraphe 5.84). Les recettes douanières sont enregistrées sur base caisse. Aux fins du suivi du programme, les recettes douanières sont celles enregistrées au tableau « Situation des régies financières » du Trésor.

7. On entend par recettes exceptionnelles les ressources du Gouvernement qui incluent :

- Les paiements suite à la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et le Gouvernement tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique.
- Les recettes suite à la vente, le placement, ou la privatisation d'actifs de l'État, l'octroi ou le renouvellement de licences.

8. Le **total des recettes du Gouvernement** se rapporte à la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014). Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6, et les recettes exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7 ; ces éléments seront présentés dans le rapport

¹ Le contrôle d'une société s'entend comme la capacité à prendre les principales décisions financières et opérationnelles (voir MSFP 2014 paragraphe 2.104 – 2.114).

sur la ventilation du total des recettes de l'État.

9. Le total des dépenses du Gouvernement comprend l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des agents de la fonction publique (telles que présentées par les autorités dans leur document intitulé « masse salariale », voir paragraphe 11 pour de plus amples détails), des biens et services, des transferts (y compris subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories sont comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986)², toutes les autres dépenses sont définies telles qu'elles le sont dans le MSFP 2014 (chapitre 6). Le total des dépenses du Gouvernement inclut également les « dépenses avant ordonnancement » (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir paragraphe 10 ci-dessous pour de plus amples détails).

10. On entend par **Dépenses avant ordonnancement (DAO)** toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. Une procédure normale passe par une séquence comprenant l'engagement, la liquidation, (« ordonnancement ») et le paiement de la dépense. Il existe deux catégories de DAO :

- La première catégorie regroupe les DAO réalisées par rapport à une ligne de crédit au budget. Ces dépenses peuvent sans problème faire l'objet d'une régularisation (autrement dit, elles peuvent être comptabilisées à la ligne correspondante du budget).
- La deuxième catégorie regroupe les DAO réalisées sans tenir compte de l'existence ou non d'une ligne de crédit au budget. Leur régularisation nécessite soit un ajustement dans la Loi de finances rectificative (LFR), soit un décret ministériel pour inscrire la ligne de crédit au budget.

11. Les **traitements et salaires** correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, y compris les agents de la fonction publique et les membres des grandes Institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme Tchad, les données sont calculées à partir du document intitulé « masse salariale », qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

12. Les **subventions** sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la

² Les dépenses d'investissement sont des dépenses réalisées en vue d'acquérir des terrains, des actifs incorporels, des titres d'État, et des actifs non militaires, non financiers, d'une valeur supérieure à une valeur minimale, qui devront être utilisés sur une période supérieure à un an dans le cadre du processus de production. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées séparément (de même que certaines recettes, dans certains cas), dans une section ou un compte de dépenses séparé du budget, ou dans un budget de dépenses totalement distinct, le budget de dépenses d'investissement. Cette comptabilisation séparée peut toutefois répondre parfois à différents critères.

valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent. Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « Tableau de 4 Phases ».

13. Les **transferts** sont définis comme des dépenses publiques courantes que le Gouvernement effectue en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des fondations non gouvernementales, des entreprises ou des unités d'administration publique, qui ne sont pas inclus dans d'autres catégories de transferts. Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent ceux qui sont enregistrés au « Tableau de 4 Phases ».

14. Aux fins du présent PAT :

- le terme de « **dette** » s'entend tel que défini au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du 05 décembre 2014, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est aussi une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- La **dette interne** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en Franc CFA.
- La **dette externe** correspond à toute dette comme définie ci-dessus et libellée en une devise autre que le Franc CFA.
- Une dette est dite **concessionnelle** si elle comporte un **élément don** d'au moins 35 %³ et **non concessionnelle** autrement. L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée, exprimé en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle a été contractée est calculée comme la somme en valeur actualisée, au moment où la dette est contractée, de tous les paiements futurs de service de la dette⁴. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de **5 % par an**.

15. Les arriérés de paiement intérieur sont définis comme la somme des : i) **arriérés de paiement sur les dépenses validées**, et ii) **les arriérés de paiement sur la dette intérieure**, tels que définis ci-dessous :

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, validée, et visée par le contrôleur financier, puis créée par la « Direction de l'ordonnancement », est défini comme une **instance de paiement**, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une **instance de paiement** entre dans la catégorie des **arriérés de paiement sur dépenses validées**, 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les **arriérés de paiement sur dépenses non validées** sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense. La nature de ces arriérés éventuels sera déterminée par un audit des arriérés intérieurs.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

16. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations de paiement de dette extérieure du Gouvernement et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été

³ Le site internet du FMI offre un outil (voir lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages de financement : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BisD) tiendra compte de l'accord existant entre la BisD et le FMI.

honorées en accord avec les termes du contrat (prenant en considération une éventuelle période de grâce). Ce critère de performance exclut les arriérés extérieurs du Gouvernement pour lesquels le créancier a accepté par écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est plus faible que deux semaines.

17. Le solde primaire hors pétrole est défini sur ordonnancement comme la différence entre (i) le total des recettes du Gouvernement (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et (ii) les dépenses primaires, définies comme le total des dépenses du Gouvernement, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

18. Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, selon la structure la plus récente de l'État, comprennent les dépenses publiques des ministères suivants : (i) Éducation Nationale et Promotion Civique, (ii) Santé Publique, (iii) Femmes, Petite enfance et Solidarité Nationale, (iv) Production, Irrigation et Équipements Agricoles, (v) Élevage et Productions animales, (vi) Environnement, Eau et Assainissement, (vii) Formation Professionnelle et Promotion des petits Métiers.

19. Le financement intérieur du Gouvernement en monnaie nationale est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers, des emprunts auprès de la BEAC (notamment concours du FMI), la BDEAC, et les pays membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée en FCFA. **Le financement intérieur net du Gouvernement en monnaie nationale** se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net du Gouvernement par la BEAC et tout autre financement non-bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette du Gouvernement vis-à-vis des banques commerciales domestiques. Le financement net du Gouvernement par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette du Gouvernement vis-à-vis de la BEAC. Le financement net par émission de titres inclut l'émission de titres publics par le Gouvernement en FCFA à l'intention des banques domestiques et régionales net de l'amortissement depuis la fin de l'année précédente⁵.

20. Le « taux de référence du programme » est basé sur le « taux moyen projeté » par le staff pour le LIBOR USD à six mois au cours des 10 années suivantes et est identifié à [3,22] pour cent pour la durée du programme. La valeur actuelle des prêts assortis d'un taux d'intérêt flexible sera calculée en utilisant le taux de référence du programme plus le spread fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de prêt. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence inférieur au LIBOR USD à six mois, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi au 50 points de base le plus proche) sera ajouté.

⁵ Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales domestiques sur le gouvernement représentent la différence entre les dettes du gouvernement et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du secteur bancaire sur le gouvernement est défini par la BEAC et correspond à la position nette du gouvernement

C. Critères de réalisation quantitatifs

21. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs continus requièrent qu'à aucun moment ils ne seront non respectés. En cas de non-respect, les autorités en informeront promptement le FMI. Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher pour le solde primaire hors pétrole.** Le solde primaire hors pétrole est défini au paragraphe 17 ci-dessus.
- **Un plancher pour les recettes douanières.** Les recettes douanières sont définies au paragraphe 6 ci-dessus.
- **Un plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement hors BEAC. Il s'agit de la somme du financement bancaire net et du financement net par émission de titres, comme défini au paragraphe 19.** Le plafond du financement intérieur est défini au paragraphe 17. Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure et à la titrisation d'arriérés et les crédits du secteur bancaire utilise pour payer les arriérés de l'entreprise publique cotonnière.
- **Un plafond sur le financement net du Gouvernement par la BEAC,** (comme défini au paragraphe 19). Ce plafond inclut le FMI.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus.** Les arriérés de paiement intérieurs reconnus sont définis au paragraphe 15. À fin juin 2017, le stock des arriérés de paiement intérieurs reconnus étaient estimés à 240 milliards FCFA sur la base des informations du tableau « Reste à payer » (préparé par le Trésor). Les plafonds fixés à partir de fin mars 2018 seraient ajustés pour tenir compte de l'encours réel des arriérés à la fin de décembre lorsque les données définitives seront disponibles.
- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières.** Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement communiqué au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.
- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an.** Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35

%, comme décrit au paragraphe 14. Sont exclus de ce plafond : i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; et ii) une dette contractée avant l'accord au titre de la FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où la restructuration améliore le profil de la dette.

D. Objectifs indicatifs

22. Les **objectifs indicatifs** énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Leurs modalités d'ajustement sont précisées en section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (**période d'évaluation**), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plancher des dépenses exécutées selon des procédures d'urgence (dépenses avant ordonnancement ou DAO)** La régularisation des DAO (telles que définies au paragraphe 10) s'effectue dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre et comme suit : 90% des DAO après le premier trimestre, 70% après le second trimestre, 75% après le troisième trimestre et 80% après le quatrième trimestre.
- **Un plancher des dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté.** Les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté sont définies au paragraphe 18.

E. Modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs

23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle du Gouvernement, **les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit :**

- Si le total des recettes et des prêts budgétaires est **inférieur** au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté **à la hausse** à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés. Une augmentation du financement intérieur net (financement intérieur du Gouvernement ou financement intérieur du Gouvernement par la BEAC) pourrait être envisagée jusqu'à 25 % du manque à gagner non compensé par la réduction des paiements des arriérés.
- Si le total des recettes budgétaires et des prêts est **supérieur** au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières ou des appuis budgétaires ou du fait de recettes exceptionnelles, [le plancher du solde primaire hors pétrole peut alors être ajusté **à la baisse** de 25% du montant excédentaire], Aux fins du PAT, les recettes pétrolières de base, appuis budgétaires et recettes excédentaires sont signalés dans le tableau ci-dessous.

**Table 1: Projections des variables sélectionnées
(cumulées sur une base annuelle)**

	2018			
	fin-mars	fin-juin	fin-sept.	fin-déc
	(milliards de FCFA)			
Recettes pétrolières nettes ¹	60	131	202	272
Dons budgétaires	48	77	121	155
Prêts budgétaires	0	0	26	26
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
Total	108	208	348	453

¹ Les recettes pétrolières nettes sont la somme des ventes et des revenus directs du pétrole de l'État, nets des coûts de fonctionnement et de transport.

- Si une compression des dépenses se révèle nécessaire, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté seront ajustées en veillant à ce qu'elles soient réduites dans une moindre proportion que les autres dépenses primaires financées sur ressources propres, de sorte qu'elles ne baissent pas en valeur relative par rapport à l'année précédente.

F. Repères structurels

24. Les repères structurels sont énoncés au tableau 2 du MPEF. Les repères structurels en suspens sont régis par le précédent PAT.

- Publication d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, conformément au format convenu avec les services du FMI, avec notamment des informations détaillées sur le service de la dette envers Glencore, à compter de la fin septembre 2017 (voir tableau 2).
 - La note fournira des explications sur l'évolution récente du secteur pétrolier, avec notamment des informations sur la production, les exportations et les nouvelles explorations durant le trimestre écoulé, et des anticipations et prévisions sur les 6 mois à venir.
 - La note contiendra en outre une description détaillée des flux de recettes pétrolières. Les recettes pétrolières seront communiquées par catégorie et par type de paiement, en cash (paiement en cash par les sociétés pétrolières) et en nature (paiement en pétrole brut par les sociétés pétrolières). Parmi les autres informations figureront des données sur la vente de pétrole appartenant à l'État, comme par exemple le produit brut des ventes, le volume vendu, les prix des transactions, les coûts d'exploitation (« appel de fonds ») aux sociétés pétrolières, les coûts de transport, les paiements d'intérêt, le remboursement de principal et les autres frais connexes versés pour assurer le service du prêt de Glencore et montant final du produit des ventes revenant au Trésor.
- Finalisation des termes de référence des consultants externes pour l'évaluation de la situation financière et la stratégie de la Banque Commerciale de Chari (BCC) et du Commercial Bank

Tchad, et la préparation d'un plan de réorganisation de ces deux banques d'ici la fin du mois de mai 2018.

- Recrutement des consultants externes pour l'évaluation de la situation financière et la stratégie des banques publiques, et la préparation d'un plan de réorganisation d'ici la fin du mois de Juillet 2018.
- Publication de la liste de toutes les exonérations fiscales et douanières d'ici la fin du mois de juin 2018. Les textes juridiques connexes seront partagés avec les services du FMI d'ici la fin du mois de juin 2018.
- Ratification de la Convention des Nations Unis contre la Corruption (UNCAC) d'ici la fin de mois de juin 2018.
- Adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs basée sur les résultats de l'audit d'ici la fin du mois d'octobre 2018.
- Transmission du rapport des consultants sur la CBT et la BCC aux services du FMI et aux autorités de surveillance régionales (COBAC) d'ici la fin du mois de janvier 2019.

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir ¹
Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie <i>Situation du recouvrement</i> <i>Situation des recettes des régies financières</i>	Ministère des Finances et du budget (DG Trésor)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Note trimestrielle sur le secteur pétrolier	Ministère des Finances et du budget	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Données d'exécution budgétaire (y compris les dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge Tableau de quatre phases, tableau de la solde y compris les indemnités	Ministère des Finances et du budget Direction Générale du Budget DGB	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse Tableau comparatif de l'exécution budgétaire, tableaux de la balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), balance consolidée du Trésor	Ministère des Finances et du budget Direction Générale du Budget DGB DGTCP DGTCP	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution budgétaire pour les transferts dans la même classification que le budget	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Détails par projet financé sur ressources intérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des Finances et du budget (Direction Générale du budget)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Information sur la régularisation des DAO.	Ministère des finances et du budget.	Tous les trimestres, dans les 60 jours après la fin du trimestre.

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Détails par projet financé sur ressources extérieures, exécution du budget d'investissement, avec informations organisées par ministère	Ministère des finances et du budget (DGB) Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations sur la passation de marchés publics dans le mois qui précède, et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances et du budget (Contrôle Financier)/ SGG (OCMP/ Direction des marchés publics)	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris en monnaie locale). Le tableau devrait contenir les paiements exigibles du mois précédent, les paiements effectués et les paiements exigibles projetés pour les trois prochains mois ventilés par créancier.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Informations sur les arriérés de dette extérieure (y compris en monnaie locale) : i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilée par créanciers (comprenant tout accord de rééchelonnement avec les créanciers); ii) informations sur les remboursements d'arriérés y compris les montants versés et les dates de paiement; iii) informations sur tout accord de rééchelonnement du stock d'arriérés de la dette extérieure au début de la période du programme.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 45 jours qui suivent la fin du mois
Si des paiements du service de la dette extérieure n'ont pas été effectués en temps et en heure, les informations ci-dessous seront nécessaires : i) la date à laquelle les paiements auraient dû être effectués; ii) le montant des paiements en question, et iii) les créanciers concernés.	Ministère des Finances et du budget	Mensuel, dans les 14 jours qui suivent la fin du mois

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du Gouvernement ²	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette, DCP)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement ³	Ministère des Finances et du budget DGTCP (Direction de la dette)	Tous les trimestres, dans les 45 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le Gouvernement et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances et du budget (Direction de la dette) Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (DGPI/DGPE)	Dans les 45 jours après réalisation de l'opération.
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du secteur bancaire, taux d'intérêts⁴)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 mois après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement <i>(PNG)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois

Tableau 1 : Résumé des données à communiquer (suite et fin)

Données	Département et service en charge des données à communiquer	Périodicité et date butoir
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de Cadrage Macro-économique (SG MFB)	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année
Balance des paiements (Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires)
Dette extérieure brute	Ministère des Finances et du budget DGT (Direction de la dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année
<p>¹ Pour les données budgétaires de fin décembre, ces données doivent être communiquées dans les 45 jours après la période complémentaire.</p> <p>² Y compris les échéances</p> <p>³ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.</p> <p>⁴ À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.</p>		

Tableau 2 : Résumé des recettes pétrolières

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Réalisé	Prévision	Prévision			
Production et exportation (vue d'ensemble)						
Volume de production						Baril
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Pétrole brut envoyé à SRN						Baril
Le pétrole brut alloué						
au Gouvernement						Baril
à SHT						Baril
Total						Baril
Recettes pétrolières						FCFA
Directes						FCFA
Ventes de pétrole nettes						FCFA
Recettes directes						
Impôt sur les bénéfices (en cash)						FCFA
Redevance statistique						FCFA
Redevance superficielle						FCFA
Dividendes						FCFA
Bonus						FCFA
Autres recettes (en cash)						FCFA
Total						FCFA
Recettes brutes de la vente du Pétrole						
Gouvernement						FCFA
SHT						FCFA
Recettes pétrolières						FCFA
Prix de vente moyen						
en FCAF						FCFA
en USD						US Dollar
Décote (Doba)						US Dollar

Tableau 2 : Résumé des recettes pétrolières (suite et fin)

FCFA Millions	2017		2018	2019	2020	Unité
	Réalisé	Prévision	Prévision			
Ventes de pétrole jusqu'à mars 2017						
<i>Gouvernement</i>						
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Prix moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
<i>SHT</i>						
Volume d'exportation						Baril
Valeur d'exportation						FCFA
Prix moyen						FCFA
Coût de transport						FCFA
Coût de participation (appel de fonds) de SHT						FCFA
Dette Glencore						
Intérêts						FCFA
Principal						FCFA
Frais de restructuration						FCFA
Revenu net						FCFA
Memo Item						
Taux de change						FCFA/USD



TCHAD

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE RÉÉCHELONNEMENT ET DE REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 30 mars 2018

Approuvé par
**David Owen et
Yan Sun (FMI), et Paloma
Anos-Casero (IDA)**

Rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA)

Suite à l'accord de principe sur la restructuration de la dette envers Glencore, les vulnérabilités de la dette du Tchad ont sensiblement diminué. Une fois l'accord final conclu, et l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs en bonne voie, la notation du risque devrait être relevée à « modéré » selon la méthodologie du CVD-PFR, toutes choses étant égales par ailleurs. Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD)¹, tous les indicateurs de la charge de la dette passent en dessous de leurs seuils dans le scénario de référence à partir de 2018. Notons en particulier que le ratio service de la dette/recettes, bien au-dessus du seuil dans l'AVD 2017, devrait passer environ 5 points en-dessous pour 2018 et rester sous le seuil durant toute la période de projection. Globalement, les vulnérabilités de la dette publique sont élevées bien que le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB reste sur une trajectoire descendante. Dans la mesure où certains arriérés extérieurs n'ont pas encore été apurés et où les discussions avec Glencore sur la restructuration de la dette ne sont pas encore finalisées, les services du FMI estiment que le pays se trouve actuellement en situation de surendettement. Selon le scénario avec solde primaire fixe, qui maintient le ratio déficit primaire/PIB inchangé à compter de 2017, le ratio de la dette publique baisse plus lentement sur l'ensemble de la période de prévision, ce qui souligne la nécessité de s'en tenir aux cadres de politique budgétaire prudents sur lesquels repose le programme soutenu par le FMI. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette adéquate ainsi que la poursuite de la diversification économique permettraient de continuer à réduire les vulnérabilités.

¹ La note moyenne sur trois ans du Tchad dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) pour la période 2015–17 est estimée à 2,60, ce qui correspond à une performance médiocre dans le cadre de l'AVD.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. La charge de la dette publique extérieure du Tchad a considérablement augmenté à partir de 2008, principalement en raison d'emprunts extérieurs aux conditions du marché liés au pétrole. À la fin de l'année 2017, l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à près de 2,8 milliards de dollars (soit 27,2 % du PIB), contre 1,6 milliard de dollars (soit 18 % du PIB) fin 2008 (tableau 1 du texte). Cette augmentation s'explique essentiellement par les emprunts aux conditions du marché (avances sur ventes de pétrole) contractés auprès de Glencore en 2013 pour combler les insuffisances des recettes et en 2014 pour acheter une part du consortium pétrolier de Doba. La chute des cours du pétrole sur la période 2014-16 a également contribué à alourdir le service de la dette en réduisant les recettes disponibles pour rembourser les avances sur ventes de pétrole.

2. L'allègement de la dette, obtenu après que le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE, ainsi que quelques rééchelonnements, ont également limité l'alourdissement du fardeau de l'endettement. Le Tchad a obtenu un allègement de dette de 756 millions de dollars après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE en avril 2015. Ce montant comprend un allègement au titre de l'IADM de la part de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque africaine de développement (BAD), et une remise de dette de la part du Club de Paris, les créanciers non membres du Club de Paris ayant accepté de rééchelonner le reliquat de leur dette selon des modalités comparables à celles de l'IDA. Fin 2015, les autorités ont également signé un accord de rééchelonnement avec Glencore qui regroupe les avances sur ventes de pétrole et proroge leurs échéances. Toutefois, même si cet accord a permis un allègement en termes de flux, il s'est révélé insuffisant et a entraîné une hausse de la valeur actualisée de la dette. En février 2018, les autorités ont conclu un accord de principe avec Glencore portant sur une profonde restructuration de la dette, qui a permis de rétablir la viabilité de la dette. En avril 2017, les autorités ont rééchelonné les arriérés (accumulés en 2016) et les prochaines échéances avec la Chine.

3. La composition de la dette extérieure publique a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. La part de la dette extérieure envers des créanciers multilatéraux a fortement baissé, passant d'environ 86,5 % en 2008 à 24,1 % en 2017. À l'inverse, la part de la dette commerciale, quasi-nulle en 2008, pèse aujourd'hui près de 50 %, Glencore en étant le principal créancier. La dette bilatérale a doublé au cours des dix dernières années, mais sa part dans la dette totale reste largement inférieure à celle de la dette commerciale (tableau 1 du texte).

4. Des arriérés de paiements extérieurs se sont accumulés en 2016 et en 2017. En raison de problèmes de liquidité en 2016 et au premier semestre 2017, les autorités ont accumulé des arriérés extérieurs envers un certain nombre de créanciers multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'un créancier commercial (une banque de la province chinoise de Taïwan). Si certains arriérés, en particulier envers des créanciers multilatéraux, ont été apurés, le stock d'arriérés envers des créanciers bilatéraux est estimé à environ 98 millions de dollars (1 % du PIB) à la fin de l'année 2017 (tableau 2 du texte). Les autorités s'efforcent d'apurer ces arriérés.

5. La dette publique intérieure, qui englobe la dette extérieure libellée en monnaie nationale, a considérablement augmenté ces dernières années. Le pays s'est davantage appuyé sur des financements hors banque centrale, en particulier l'émission de titres publics. Bien que la dette de l'État envers la banque centrale régionale (BEAC) reste élevée, sa part dans la dette totale a baissé. Par ailleurs, en septembre 2017, la totalité de la dette envers la BEAC (soit un montant de 479 milliards de FCFA) a été regroupée et rééchelonnée sous forme de titres à long terme avec un différé d'amortissement de quatre ans et une échéance de 14 ans (tableau 3 du texte).

Tableau 1 du texte. Tchad : stock total de la dette extérieure, 2014-17¹

	2014	2015	2016	2017
Total (en milliards de francs CFA)	2010.2	1616.6	1622.5	1561.9
(en pourcentage du PIB)	29.1	25.0	27.1	27.2
<i>En milliards de francs CFA</i>				
Multilatérale	734.8	375.1	390.4	377.1
FMI	11.1	38.3	77.3	96.0
Banque mondiale/IDA	397.4	112.9	110.1	100.9
Banque africaine de développement/FAD	180.7	68.6	55.9	55.6
Autres	145.6	155.4	147.2	124.7
Bilatérale	334.0	366.3	369.5	417.0
Dette officielle envers le Club de Paris	11.5	2.1	[..]	25.0
Dette officielle hors Club de Paris	322.5	364.2	369.5	391.9
<i>dont</i> : Chine, Rép. populaire de	129.0	144.4	156.0	131.5
Libye	139.6	158.3	164.0	149.6
Inde	21.1	27.4	30.1	26.9
Commerciale²	941.5	875.2	862.5	767.9
Part du total (en pourcentage)				
Multilatérale	36.6	23.2	24.1	24.1
Bilatérale	16.6	22.7	22.8	26.7
Commerciale²	46.8	54.1	53.2	49.2

Sources : autorités tchadiennes, principaux créanciers et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹Ne comprend que la dette libellée en monnaie étrangère.

²L'emprunt auprès de Glencore représente environ 98 % de l'encours de dette commerciale en 2017.

Tableau 2 du texte. Tchad : estimation des arriérés extérieurs
(en millions de dollars)

	2017
Multilatérale	6.68
Banque islamique de développement	6.50
Banque européenne d'investissement	0.18
Bilatérale	92.02
Libye	40.35
Inde	10.25
Congo ¹	37.89
Guinée équatoriale	3.53
Commerciale	3.20
Mega International Commercial Bank ²	3.20
Total	101.90

¹En FCFA.

²Banque commerciale de la province chinoise de Taïwan.

Tableau 3 du texte. Tchad : encours de la dette intérieure en fin d'année, 2014-2017

	2014	2015	2016	2017p
Total (milliards de francs CFA)	708.9	1185.0	1437.0	1457.4
(pourcentage du PIB)	10.3	18.3	24.0	25.5
<i>Part du total (pourcentage)</i>				
Financement de la banque centrale	31.4	38.4	34.4	32.9
<i>Avances statutaires</i> ¹	26.5	23.6	19.5	...
<i>Avance exceptionnelle</i> ¹		11.8	11.8	...
<i>Dette consolidée</i>	4.9	2.9	3.1	...
Emprunts banques commerciales	19.4	7.3	3.8	3.5
Obligation 2011 ²	7.6	2.3	0.0	0.0
Obligation 2013 ²	10.2	4.6	3.8	1.2
Obligations du Trésor ³		11.8	20.8	21.6
BDEAC	1.7	1.7	3.3	4.7
République du Congo	4.9	3.0	2.4	2.4
Guinée équatoriale	2.1	1.3	1.0	1.0
Cameroun			2.1	2.1
Arriérés intérieurs ⁴	7.3	16.9	11.7	14.4
Autres ⁵	12.4	7.4	6.1	6.0
<i>Pour mémoire :</i>				
<i>Bons de Trésors</i>	3.9	7.1	11.9	10.2

Source : autorités tchadiennes

¹ Les soldes existants ont été convertis en titres à long terme avec un différé d'amortissement de quatre ans et une échéance de 14 ans.

² Émis par des syndications bancaires

³ Mises aux enchères sur le marché obligataires régional.

⁴ On suppose que le remboursement de 20 milliards d'arriérés reconnus depuis juin 2017 porte le total pour 2017 à 51 milliards.

⁵ Engagements juridiques, ordres de paiement permanents et arriérés comptables.

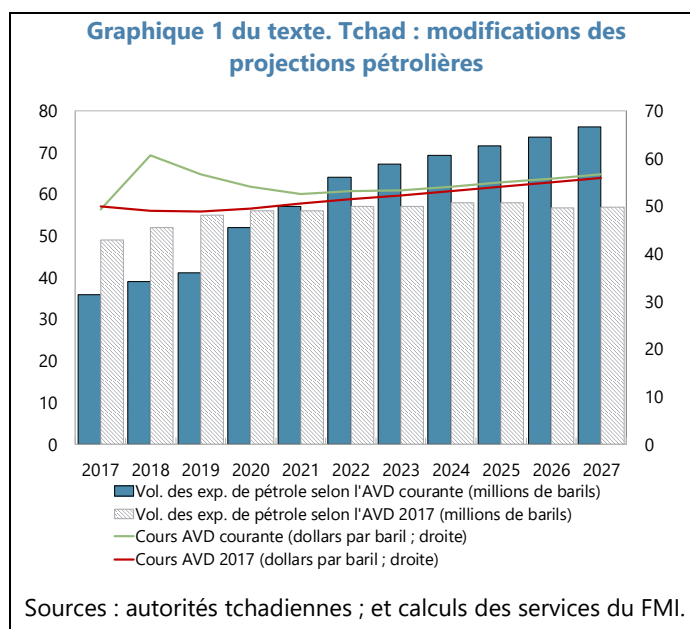
Restructuration de la dette envers Glencore

6. Les autorités sont parvenues à un accord de principe avec Glencore s'agissant des conditions de restructuration de la dette. Cette restructuration devrait rétablir la viabilité de la dette et alléger la pression sur les finances publiques. L'accord de restructuration porte sur environ 1,3 milliard de dollars de dette extérieure. Il prévoit un rallongement conséquent des échéances, une importante réduction des frais de restructuration et une baisse du taux d'intérêt. Des aménagements spécifiques sont prévus pour préserver la viabilité de la dette dans des scénarios de dégradation et accélérer son remboursement en cas de scénarios favorables.

HYPOTHÈSES

7. Le scénario de référence de l'AVD reflète les hypothèses de politique économique et de financement sous-tendant l'accord au titre de la FEC et la restructuration de la dette envers Glencore. Il est basé sur les projections du cours du pétrole établies dans les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM), sur une reprise progressive de la production pétrolière et sur des politiques visant à stabiliser la position budgétaire et à accompagner une reprise durable de l'activité hors pétrole. Il suppose aussi l'apurement des arriérés extérieurs en 2018.

- Exportations pétrolières.** Les perspectives macroéconomiques du Tchad à moyen et à long termes se caractérisent par une augmentation progressive de la production pétrolière. En 2017, la production de pétrole a été bien inférieure aux projections établies au moment de l'AVD 2017 en raison des problèmes techniques rencontrés par le deuxième plus grand producteur pétrolier du Tchad. La production devrait initier un redressement en 2018 mais elle restera en dessous des projections de l'AVD 2017 jusqu'en 2020 en raison du retard pris dans l'application de nouvelles technologies d'extraction. Par la suite, elle devrait augmenter progressivement, grâce à l'utilisation de cette technologie et du lancement prévu de l'exploitation dans de nouveaux champs (graphique 1 du texte). Par rapport aux projections de l'AVD 2017, le prix du baril de pétrole tchadien a été revu à la hausse à moyen terme, ce qui s'explique par l'importante décote appliquée au pétrole tchadien l'an dernier et par l'augmentation des cours mondiaux, mais il converge avec les prévisions à compter de 2023.



- Politique budgétaire.** Le scénario repose sur l'hypothèse que les autorités restent attachées à renforcer la position budgétaire, notamment en maîtrisant rigoureusement les dépenses et en améliorant la mobilisation des recettes non pétrolières. Toutefois, l'excédent budgétaire pour la période 2018-21 est légèrement inférieur à celui prévu dans l'AVD 2017 en raison de légères révisions des recettes fiscales non pétrolières traduisant des résultats plus faibles que prévu en 2017.
- Arriérés.** Les autorités mettent tout en œuvre pour régler les arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels et elles déploient des efforts de bonne foi pour apurer ceux envers la banque de la province chinoise de la Taïwan. Le scénario de référence comporte également une réduction progressive du stock d'arriérés intérieurs vérifiés.

- **Solde des transactions courantes.** Le déficit des transactions courantes à moyen terme est plus élevé que celui prévu par l'AVD 2017, ce qui s'explique par une réduction des recettes provenant des exportations pétrolières attribuable à la baisse de la production et à l'utilisation d'une partie du pétrole de l'État pour la consommation intérieure. De plus, les projections d'importations ont été revues à la hausse afin de tenir compte de l'accroissement prévu des dépenses d'investissement dans le secteur pétrolier et de l'appréciation de la monnaie.

8. Alés pesant sur les perspectives. Si l'accord de principe portant sur la restructuration de la dette envers Glencore a permis de supprimer une source de vulnérabilité majeure, le scénario de référence reste sujet à un certain nombre de risques. Ces derniers découlent d'une augmentation potentielle de la dette intérieure et d'arriérés restant à identifier, de l'expansion des emprunts non concessionnels et de dépassements de la masse salariale. Par ailleurs, une nouvelle dégradation de la liquidité des banques présente un risque car elle pourrait compromettre le refinancement de la dette publique intérieure. En outre, l'évolution du marché pétrolier international présente toujours des alés qui pourraient conduire à réviser les perspectives aussi bien à la hausse qu'à la baisse, bien que l'accord de principe portant sur la restructuration de la dette envers Glencore prévoit des aménagements destinés à atténuer l'impact d'une baisse des cours du pétrole.

Tableau 4 du texte. Comparaison entre l'AVD 2017 et l'ADV actuelle (hypothèses)

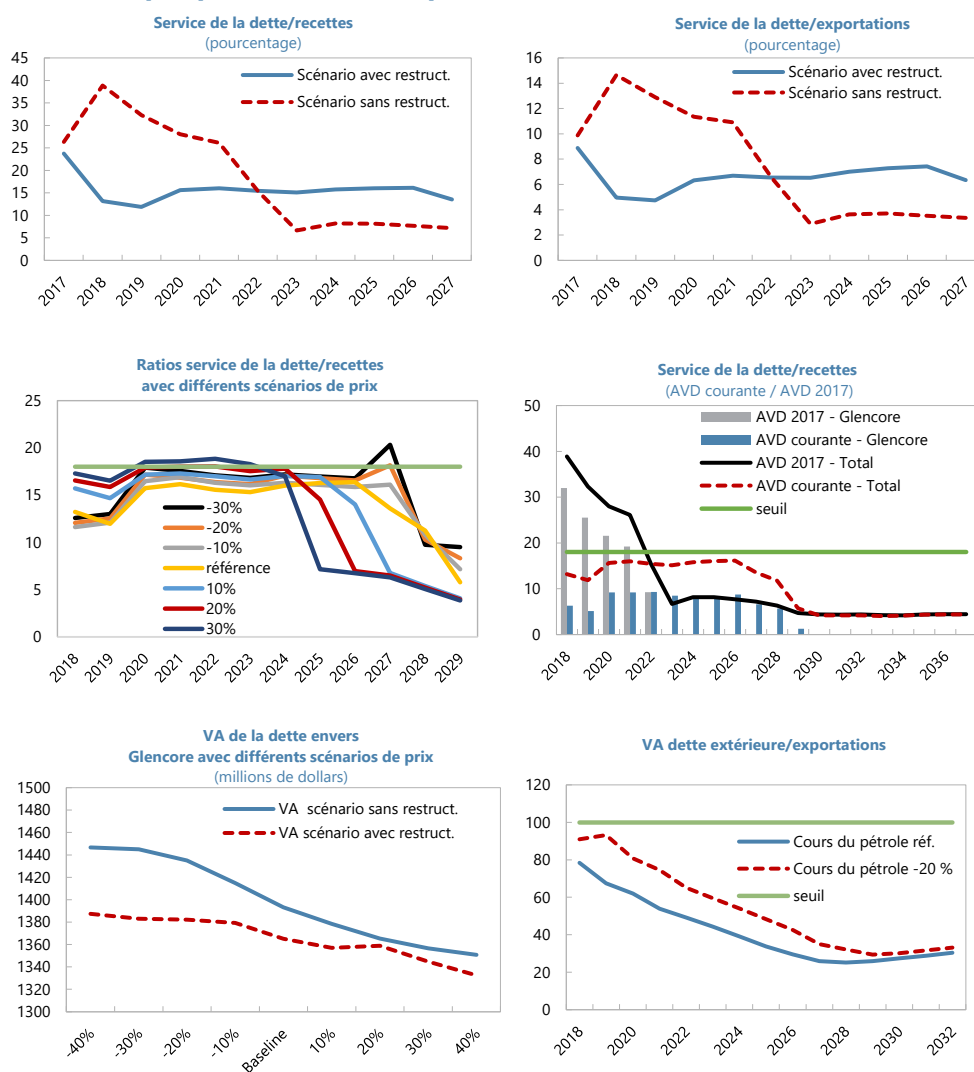
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	(variation en pourcentage)					
Croissance réelle						
AVD 2017	0.6	2.4	3.1	3.9	3.6	3.7
AVD courante	-3.1	3.5	2.8	6.8	4.8	4.6
Inflation (déflateur, moy.)						
AVD 2017	-4.1	1.5	2.3	3.2	2.7	2.3
AVD courante	1.0	12.4	3.6	4.1	3.7	3.6
	(en pourcentage du PIB)					
Solde budgétaire						
AVD 2017	3.6	3.1	2.4	2.4	1.9	2.2
AVD courante	0.4	2.1	0.9	1.7	1.5	2.3
IDE net						
AVD 2017	3.2	3.4	3.7	4.0	4.0	3.6
AVD courante	3.7	4.0	4.4	4.6	4.7	3.5
Solde du compte courant hors intérêts						
AVD 2017	-0.7	-1.9	-2.5	-2.7	-3.2	-2.6
AVD courante	-4.1	-3.6	-4.8	-4.2	-4.3	-4.0

AVD EXTÉRIEURE

9. Même si la restructuration de la dette envers Glencore devrait considérablement améliorer la dynamique de la dette, les services du FMI considèrent à ce jour que le pays est en situation de surendettement extérieur car l'accord de restructuration n'a pas encore été signé et que certains arriérés extérieurs restent en souffrance. Une fois que l'accord final aura été signé et que l'apurement des arriérés extérieurs sera en bonne voie, toutes choses étant égales par ailleurs, les services pourraient relever la note de risque à « modéré » selon la méthodologie du CVD-PFR (graphique 2 du texte).

- L'accord de principe sur la restructuration de la dette envers Glencore a permis de mettre fin au dépassement du seuil du ratio service de la dette/recettes, principale source des difficultés récentes du Tchad liées à la dette. Grâce à une baisse considérable de 13,2 % en 2018, ce ratio se situe à près de 5 points de pourcentage en dessous du seuil. Malgré une légère augmentation à moyen terme, le ratio reste bien en dessous du seuil de référence, tout comme dans des scénarios prévoyant une baisse modérée des cours du pétrole. Il s'agit là du principal changement par rapport à l'AVD 2017, qui prévoyait un ratio proche de 40 % en 2018. Le ratio service de la dette/exportations laisse apparaître une amélioration similaire.
- La valeur actualisée de la dette avec prise en compte de l'accord de principe est également en amélioration. Dans un scénario de référence prévoyant des prix similaires, elle se situe à 4 points en dessous de sa valeur dans les conditions de l'ancien contrat de prêt. Dans des scénarios de hausse et de baisse des cours du pétrole, elle est également en diminution. Le ratio VA de la dette/exportations est bien inférieur au seuil du CVD-PFR, même avec des cours du pétrole de 20 % en dessous du scénario de référence.

Graphique 2 du texte. Impact de la restructuration de la dette



Sources : autorités tchadiennes et calculs des services du FMI.

10. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure sont généralement en dessous de leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. La VA de la dette contractée et garantie par l'État en pourcentage du PIB baisse progressivement, de 27,2 % à la fin de l'année 2017 à moins de 10 % en 2028 (graphique 1, tableau 1). À 202,7 %, le ratio VA de la dette/recettes est légèrement au-dessus du seuil de 200 % mais il passe en dessous de ce seuil en 2019 et continue de baisser progressivement pour tomber à 54 % en 2028.

11. Tous les indicateurs de la dette franchissent leurs seuils dans le scénario de référence en cas de chocs extrêmes (graphique 1, tableau 2). Un choc sur les exportations entraînerait les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations bien au-dessus de leurs seuils. C'est en cas de choc voyant à la fois la croissance et le solde primaire tomber en dessous de leur moyenne historique de la moitié d'un écart-type que le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes sont le plus fortement touchés. Dans ce cas, les trois indicateurs de la charge de la dette bondiraient au-dessus de leurs seuils respectifs et resteraient élevés à moyen terme. Cela souligne la sensibilité de la trajectoire de la dette aux hypothèses relatives aux finances publiques et à la croissance, et confirme une nouvelle qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire dans le cadre du programme soutenu par le FMI.

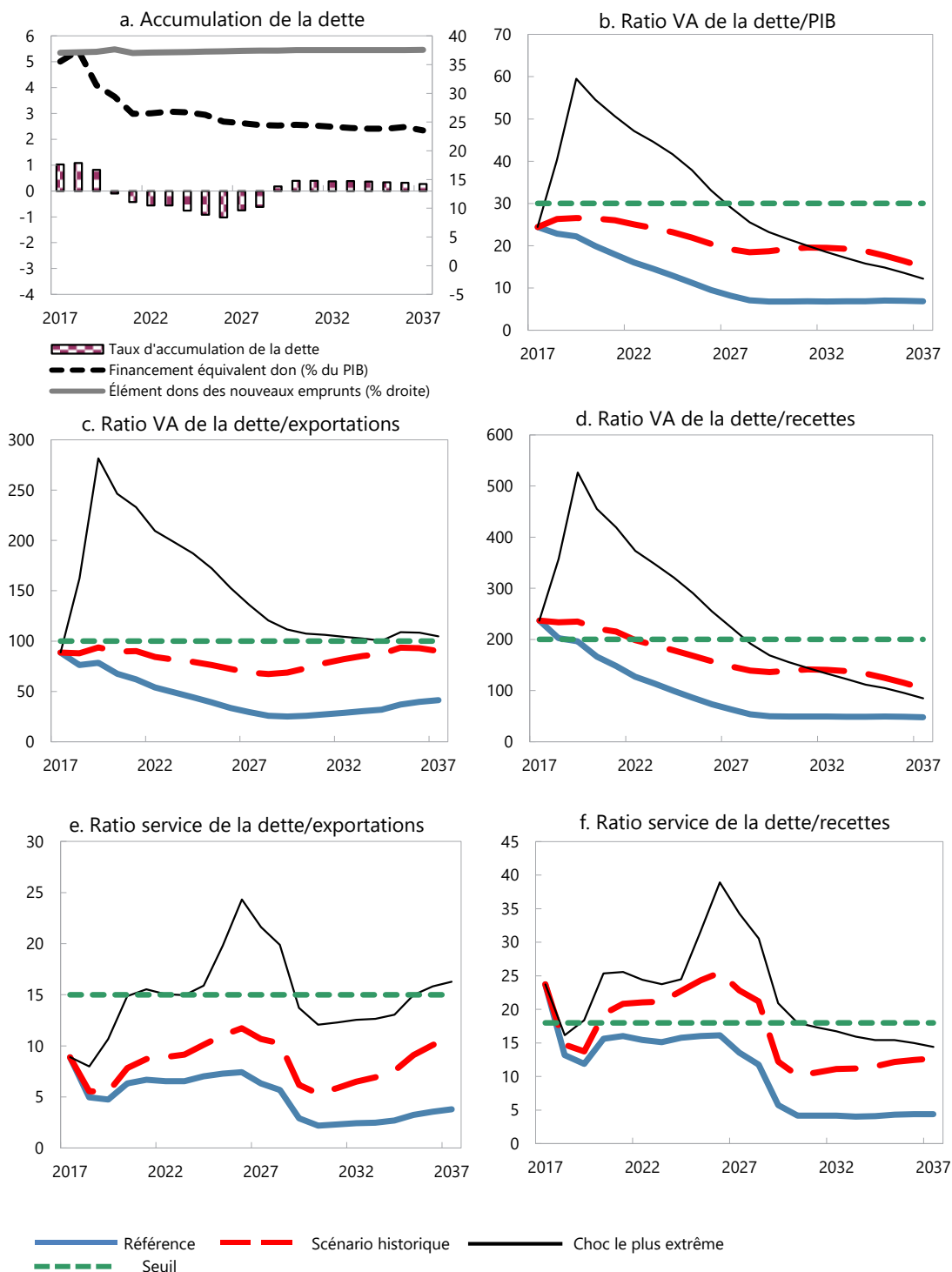
AVD PUBLIQUE

12. L'analyse de la dette publique totale laisse apparaître un accroissement de la vulnérabilité (graphique 2, tableau 3). La VA de la dette publique totale s'élevait à 49,7 % du PIB fin 2017, soit environ 11,5 points au-dessus du niveau de référence correspondant aux vulnérabilités d'endettement accrues pour les pays à performance médiocre. Toutefois, cet indicateur s'inscrit en baisse continue sur le moyen terme, passant en dessous du seuil à compter de 2023 et se stabilisant à environ 20 % à long terme. Le scénario avec solde primaire fixe suit une trajectoire similaire mais reste au-dessus du scénario de référence, ce qui souligne la nécessité de maintenir la prudence en matière de politique budgétaire (graphique 2).

CONCLUSION

13. À ce jour, les services du FMI estiment que le Tchad est en situation de surendettement extérieur et qu'il existe des vulnérabilités importantes liées à la dette. Le rééchelonnement de la dette envers Glencore, ainsi que la reprise prévue du secteur pétrolier et la prudence de la politique budgétaire, entraînent une baisse significative des indicateurs de la charge de la dette sur le court et le moyen termes. La trajectoire de la dette extérieure reste sensible à un certain nombre de chocs, notamment sur les exportations, et à des dérapages budgétaires. Toutefois, puisque l'accord de restructuration n'a pas encore été finalisé et que des arriérés extérieurs restent en souffrance, le pays est encore considéré comme étant en situation de surendettement extérieur à l'heure actuelle. Par ailleurs, les vulnérabilités de la dette publique totale restent élevées, ce qui renforce la nécessité de maintenir une politique budgétaire prudente, notamment en termes d'emprunts extérieurs et intérieurs. Enfin, l'amélioration de la gestion de la dette publique passe nécessairement par une coordination efficace entre les institutions afin de renforcer les capacités d'enregistrement et de suivi de la dette publique.

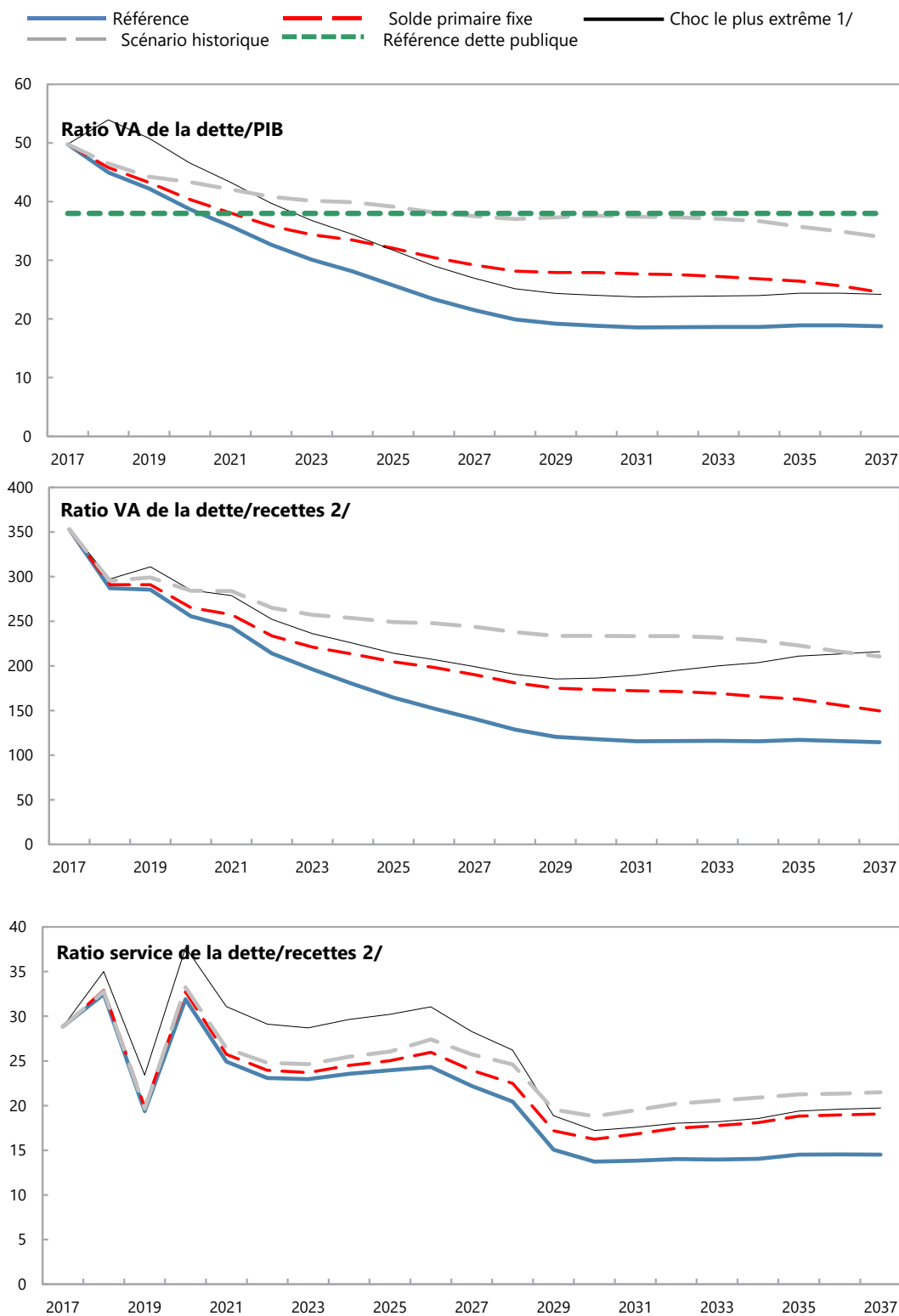
Graphique 1. Tchad : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2017-37¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combination; au c. à un choc de type Exports; au d. à un choc de type Combination; au e. à un choc de type Exports; et au f. à un choc de type Combination.

Graphique 2. Tchad : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2017-37 ¹



Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant.
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Tchad : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37¹
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique ⁶	Écart type ⁶	Projections											
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022 Moyenne		2027	2037	2023-2037 Moyenne	
Dette extérieure (nominale)¹	29.1	25.0	27.1			27.2	26.0	25.4	23.0	20.7	18.7				10.3	9.7	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	29.1	25.0	27.1			27.2	26.0	25.4	23.0	20.7	18.7				10.3	9.7	
Variation de la dette extérieure	8.0	-4.1	2.2			0.1	-1.2	-0.6	-2.4	-2.2	-2.0				-1.4	-0.2	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.2	16.7	8.9			2.5	-0.6	0.5	-1.2	-0.8	0.1				0.4	1.8	
Déficit extérieur courant hors intérêts	8.2	12.5	7.2	5.3	6.3	4.2	3.6	4.8	4.2	4.3	4.0				2.6	2.9	2.4
Déficit de la balance des biens et services	12.5	16.3	15.0			13.9	13.1	13.3	11.5	10.7	8.6				5.6	7.3	
Exportations	31.4	26.5	24.4			27.5	29.9	28.3	29.5	28.9	29.8				27.9	16.6	
Importations	43.9	42.9	39.4			41.5	43.0	41.6	41.1	39.6	38.3				33.5	23.9	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.9	-7.1	-7.7	-6.1	1.5	-10.0	-9.6	-8.7	-7.9	-7.0	-6.7				-5.3	-4.3	-5.1
<i>dont : officiels</i>	-4.4	-3.0	-2.9			-3.6	-4.3	-3.1	-2.5	-1.9	-1.9				-1.5	-1.6	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.6	3.2	-0.2			0.2	0.2	0.2	0.5	0.6	2.1				2.3	0.0	
IDE nets (négatifs = entrées)	-5.2	-5.1	-2.4	-4.3	1.9	-3.7	-4.0	-4.4	-4.6	-4.7	-3.5				-2.0	-1.0	-1.8
Dynamique endogène de la dette²	-0.8	9.3	4.2			2.0	-0.2	0.0	-0.9	-0.5	-0.4				-0.3	-0.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.7	1.2	2.1			1.1	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5				0.2	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-0.7	1.7			0.9	-0.8	-0.7	-1.6	-1.0	-0.9				-0.4	-0.3	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.2	8.8	0.4			
Résiduel (3-4)³	5.7	-20.8	-6.7			-2.4	-0.7	-1.0	-1.2	-1.4	-2.1				-1.7	-2.0	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	-0.8	-1.1			-1.0	-1.7	-1.1	-0.6	-0.3	-0.3				-0.2	-0.1	
VA de la dette extérieure ⁴	25.2			24.4	22.8	22.2	19.9	17.9	16.1				8.2	6.9	
En pourcentage des exportations	103.6			88.7	76.4	78.4	67.4	62.0	53.9				29.5	41.2	
VA de la dette extérieure CGE	25.2			24.4	22.8	22.2	19.9	17.9	16.1				8.2	6.9	
En pourcentage des exportations	103.6			88.7	76.4	78.4	67.4	62.0	53.9				29.5	41.2	
En pourcentage des recettes publiques	262.2			236.8	202.8	196.4	166.5	148.3	127.3				63.0	47.8	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	15.6	9.5	16.7			8.9	5.0	4.7	6.3	6.7	6.5				6.3	3.8	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	15.6	9.5	16.7			8.9	5.0	4.7	6.3	6.7	6.5				6.3	3.8	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	29.9	24.0	42.2			23.7	13.2	11.9	15.6	16.0	15.4				13.5	4.4	
Total des besoins de financement bruts (en milliards de dollars EU)	1.1	1.1	0.9			0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4				0.5	1.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.2	16.6	5.0			4.1	4.9	5.3	6.7	6.5	6.0				4.0	3.1	
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.9	1.8	-6.4	4.1	5.3	-3.1	3.5	2.8	6.8	4.8	4.6	3.2	3.9	2.8	3.0	3.0	
Déflateur du PIB en dollars EU (en variation en pourcentage)	0.8	-23.2	-1.5	-0.1	12.5	1.0	12.4	3.6	4.1	3.7	3.6	4.7	2.9	2.9	2.9	2.9	
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) ⁵	3.6	3.3	7.6	2.7	2.1	4.1	2.8	3.0	3.0	2.7	2.7	3.0	1.5	1.2	1.9	1.9	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.3	-33.9	-15.3	-1.7	19.6	10.5	26.5	0.9	16.0	6.5	11.5	12.0	5.4	0.0	2.0	2.0	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	9.8	-23.6	-15.3	1.9	14.1	2.9	20.7	3.2	9.8	4.9	4.8	7.7	4.4	1.4	2.7	2.7	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	37.1	37.1	37.3	37.7	37.0	37.1	37.2	37.4	37.6	37.4	37.4	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.4	10.5	9.6	10.3	11.3	11.3	12.0	12.1	12.6	13.0	14.4	13.6	13.6	13.6	
Flux d'aide (en milliards de dollars) ⁷	0.4	0.4	0.3			0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	
<i>dont : dons</i>	0.3	0.4	0.3			0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.1	0.1	0.0			0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) ⁸			5.0	5.4	4.1	3.6	3.0	3.0	2.6	2.3	2.6	2.6	2.6	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) ⁸			70.7	75.6	79.9	82.4	82.7	83.3	81.0	80.8	80.9	80.9	80.9	
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	14.0	10.9	10.1			9.9	11.5	12.2	13.6	14.8	16.0	22.4	38.0	38.0	38.0	38.0	
Croissance du PIB nominal en dollars	7.8	-21.8	-7.8			-2.2	16.3	6.6	11.2	8.7	8.3	8.2	6.8	5.7	5.9	5.9	
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars EU)	2.4			2.5	2.6	2.7	2.7	2.7	2.6	1.8	2.6	2.6	2.6	2.6	
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			1.0	1.1	0.8	-0.1	-0.4	-0.6	0.3	-0.8	0.3	-0.1	-0.1	
Envois de fonds bruts des travailleurs (en milliards de dollars EU)	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	25.2			24.4	22.8	22.2	19.9	17.9	16.1	8.2	6.9	6.9	6.9	6.9	
VA de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	103.6			88.7	76.4	78.4	67.4	62.0	53.9	29.5	41.2	41.2	41.2	41.2	
Service de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	16.7			8.9	5.0	4.7	6.3	6.7	6.5	6.3	3.8	3.8	3.8	3.8	

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

¹Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

²Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

³Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur.

⁴Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

⁵On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

⁶Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

⁷Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

⁸Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

⁸Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017-37
(En pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	24	23	22	20	18	16	8	7
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	24	26	27	26	26	25	19	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	24	23	23	21	19	17	10	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	24	24	22	20	18	9	7
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2019 3/	24	30	39	35	33	30	18	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	30	34	31	28	25	13	10
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	24	27	30	27	25	23	13	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	24	40	60	55	51	47	29	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	24	31	30	27	25	22	11	9
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	89	76	78	67	62	54	29	41
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	89	88	94	90	90	84	69	90
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	89	78	82	71	66	58	38	65
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	89	77	79	68	62	54	30	41
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2019 3/	89	162	281	246	233	210	136	105
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	89	77	79	68	62	54	30	41
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	89	91	107	93	87	77	47	46
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	89	157	249	218	207	187	124	87
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	89	77	79	68	62	54	30	41
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	237	203	196	166	148	127	63	48
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	237	233	235	221	215	199	147	104
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	237	208	205	175	158	138	80	75
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	237	214	216	182	163	139	69	52
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2019 3/	237	268	342	295	271	240	141	59
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	237	263	302	255	228	195	96	73
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	237	241	268	229	208	182	101	53
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	237	357	527	455	419	373	223	85
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	237	278	270	228	203	174	86	65

Tableau 2. Tchad : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2017–37 (suite)

(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations

Scénario de référence	9	5	5	6	7	7	6	4
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	9	6	5	8	9	9	11	11
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	9	5	5	6	7	7	6	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	9	5	5	6	7	7	6	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2019 3/	9	8	11	15	16	15	22	16
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	9	5	5	6	7	7	6	4
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	9	5	5	7	7	7	8	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	7	9	12	13	12	19	15
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	5	5	6	7	7	6	4

Ratio service de la dette/recettes

Scénario de référence	24	13	12	16	16	15	14	4
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	24	15	14	19	21	21	23	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	24	13	12	16	16	16	13	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	14	13	17	17	17	15	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2019 3/	24	13	13	18	18	17	22	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	24	17	18	24	24	24	21	7
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	24	13	13	17	17	16	18	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	24	16	18	25	26	24	34	14
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	24	18	16	21	22	21	18	6
<i>Pour mémoire</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Tchad : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2014-2037

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation					Projections				
	2014	2015	2016	Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-22		2023-37	
												Moyenne	2027	2037	Moyenne
Dette du secteur public 1/	39.3	43.3	51.4			52.5	48.1	45.4	41.7	38.6	35.3	43.6	23.6	21.6	21.6
<i>dont : libellée en devises</i>	29.1	25.0	27.1			27.2	26.0	25.4	23.0	20.7	18.7		10.3	9.7	
Variation de la dette du secteur public	8.8	3.9	8.1			1.2	-4.5	-2.7	-3.7	-3.1	-3.4		-1.9	-0.2	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.1	5.4	3.9			-1.7	-4.6	-2.9	-5.1	-4.0	-4.6		-3.3	-0.5	
Déficit primaire	2.6	3.0	-0.4	0.9	3.9	-0.6	-2.1	-0.9	-1.7	-1.5	-2.3	-1.5	-1.9	0.4	-1.1
Recettes et dons	18.4	14.0	12.6			14.1	15.7	14.8	15.1	14.7	15.3		15.3	16.4	
<i>dont : dons</i>	2.0	3.4	2.9			3.8	4.4	3.5	3.2	2.6	2.6		2.3	2.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.0	17.0	12.2			13.5	13.6	13.9	13.5	13.2	13.0		13.4	16.8	
Dynamique automatique de la dette	1.9	3.0	4.8			0.4	-2.1	-1.6	-3.1	-2.2	-2.0		-1.2	-0.8	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.0	-2.6	5.0			4.2	1.4	-1.1	-2.7	-1.9	-1.8		-1.2	-0.8	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	1.0	-1.9	2.0			2.5	3.2	0.3	0.2	0.0	-0.1		-0.3	-0.2	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.0	-0.7	3.0			1.7	-1.8	-1.3	-2.9	-1.9	-1.7		-0.9	-0.6	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.9	5.6	-0.3			-3.8	-3.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-4.4	-0.7	-0.5			-1.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Produit des privatisations (néгатif)	-4.0	-0.4	0.0			-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	-0.4	-0.3	-0.5			-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.2	-0.1	
Réduction des arriérés intérieurs	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	8.7	-1.4	4.3			2.8	0.1	0.2	1.5	0.9	1.2		1.3	0.3	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	49.5			49.8	45.0	42.2	38.7	35.9	32.7		21.5	18.8	
<i>dont : libellée en devises</i>	25.2			24.4	22.8	22.2	19.9	17.9	16.1		8.2	6.9	
<i>dont : extérieure</i>	25.2			24.4	22.8	22.2	19.9	17.9	16.1		8.2	6.9	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	8.4	8.2	6.2			6.5	5.5	4.0	4.9	3.9	3.0		4.0	5.3	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	394.1			353.1	287.0	285.5	255.5	243.7	214.0		140.6	114.6	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	514.1			482.5	398.9	373.4	323.3	296.4	258.9		165.1	130.6	
<i>dont : extérieure 3/</i>	262.2			236.8	202.8	196.4	166.5	148.3	127.3		63.0	47.8	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	31.6	33.6	41.7			28.8	32.5	19.4	31.9	24.9	23.1		22.2	14.5	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	35.3	44.6	54.4			39.4	45.1	25.3	40.4	30.3	27.9		26.0	16.5	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-6.2	-0.9	-8.5			-1.7	2.4	1.8	2.0	1.6	1.1		0.1	0.6	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.9	1.8	-6.4	4.1	5.3	-3.1	3.5	2.8	6.8	4.8	4.6	3.2	3.9	2.8	3.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.6	3.3	7.6	2.7	2.1	4.1	2.8	3.0	3.0	2.7	2.7	3.0	1.5	1.2	1.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5.1	-1.5	-1.3	1.7	3.4	2.2	1.5	-0.8	-0.7	-0.5	-1.0	0.1	-0.7	-0.5	-0.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	14.3	20.8	-0.9	3.7	13.9	-12.7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-2.0	3.3	3.1	1.2	3.6	-0.7	0.3	2.2	2.6	2.7	2.9	1.7	2.8	3.0	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	4.8	-26.6	-35.9	-5.7	13.7	7.5	6.1	5.1	4.1	3.2	3.0	4.8	5.4	3.5	4.7
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	37.1	37.1	37.3	37.7	37.0	37.1	37.2	37.4	37.6	...

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Indique la couverture du secteur public, par exemple, les administrations publiques ou le secteur public non financier. Egalement si l'on utilise la dette nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

6/ Le déficit primaire intègre la valeur brute des recettes pétrolières et du service de la dette lié aux avances sur vente de pétrole.

Tableau 4. Tchad – Politiques actuelles : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2017–37

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	50	45	42	39	36	33	22	19
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	50	46	44	43	42	41	37	34
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	50	46	43	40	38	36	29	25
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	50	46	44	41	39	37	30	48
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	50	47	47	44	42	39	31	36
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	50	49	50	46	43	40	28	25
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	50	49	49	46	43	40	29	29
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	50	54	51	47	43	40	27	24
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	50	51	49	45	42	39	27	25
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	353	287	285	256	244	214	141	115
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	353	296	299	284	284	265	244	211
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	353	291	291	265	257	234	190	150
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	353	289	292	266	261	236	195	286
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	353	298	311	285	279	252	199	216
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	353	312	336	303	292	260	185	155
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	353	309	327	297	288	258	191	179
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	353	343	342	306	293	259	176	147
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	353	326	327	294	284	252	178	151
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	29	32	19	32	25	23	22	15
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	29	33	20	33	26	25	26	22
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2017	29	33	20	33	26	24	24	19
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	29	33	20	33	27	25	26	24
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	29	34	21	35	28	26	26	21
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	29	33	20	34	27	24	26	18
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	29	33	21	34	27	25	26	20
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	29	35	23	38	31	29	28	20
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018	29	33	20	34	26	24	26	18

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Sembene, administrateur pour le Tchad, et de MM. Nguema-Affane et
Bangrim Kibassim, conseillers de l'administrateur pour le Tchad
Le 13 avril 2018**

Les autorités ont continué d'honorer leurs engagements au titre du programme dans un contexte économique, social et sécuritaire difficile. Malgré le retard pris dans la réalisation de la première revue de l'accord du Tchad au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), le programme reste sur la bonne voie et sa mise en œuvre est globalement satisfaisante. Les autorités ont poursuivi leurs politiques macroéconomiques et leurs réformes structurelles conformément aux objectifs du programme, malgré quelques difficultés dans certains cas.

L'accord de principe conclu le 23 février 2018 sur la restructuration de la dette envers Glencore garantit de solides assurances de financement pour le programme et la viabilité de la dette extérieure devrait être rétablie. En plus de cadrer parfaitement avec les paramètres du programme, l'accord de principe s'avère particulièrement bénéfique pour les autorités tchadiennes, notamment car il proroge les échéances, abaisse le taux d'intérêt et réduit les frais de restructuration. Une fois mis en œuvre, cet accord de principe contribuera à réduire nettement les vulnérabilités du Tchad liées à la dette. Cela se traduira par un relèvement bienvenu de la notation du pays dans l'analyse de la viabilité de la dette des services.

I. Résultats récents du programme au titre de la facilité élargie de crédit

Les résultats du programme au titre de la FEC ont été globalement positifs, la plupart des critères de réalisation, des objectifs indicatifs et des repères structurels ayant été atteints. Cependant, la limite zéro continu de zéro relative aux nouveaux arriérés de paiements extérieurs a été franchie en raison d'impayés et de retards de paiement mineurs envers quelques créanciers officiels et privés. La non-observation de ce critère de réalisation s'explique notamment par de lourdes contraintes de liquidité et des difficultés inattendues sur certains paiements. Afin d'éviter que de tels dérapages se reproduisent, les autorités ont poursuivi leurs démarches pour parvenir à un accord de rééchelonnement avec les créanciers sur des arriérés extérieurs en souffrance, tout en prenant des mesures pour renforcer la gestion des finances publiques. L'objectif indicatif de fin septembre portant sur la régularisation des dépenses payées avant ordonnancement (DAO) n'a pas été atteint, mais les autorités ont ensuite intensifié leurs efforts dans ce domaine, si bien qu'elles avaient bien progressé en direction de l'objectif à la fin 2017.

Les autorités ont considérablement avancé dans l'application de réformes structurelles, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de repères structurels. Le nouveau plan national de développement a ainsi été présenté à l'Assemblée nationale en juillet 2017. Par ailleurs, une cellule de politique fiscale a été créée en août par décret ministériel. Les travaux sont en cours pour qu'elle puisse commencer son travail dès que possible. Signe de la volonté des autorités d'améliorer la transparence dans le secteur pétrolier, les deux premières notes de conjoncture trimestrielles sur ce secteur du pétrole ont été publiées.

D'autres repères ont été (ou devraient être) mis en œuvre avec un peu de retard. Parmi eux, le plan d'action, adopté et portant sur l'amélioration de la gestion de la masse salariale, ainsi que l'audit

prévu sur les transferts et les subventions. Les autorités travaillent également au lancement de l'audit des arriérés intérieurs, pour lequel une société a récemment été retenue. Cependant, l'ouverture d'un guichet unique des douanes à Nguéli a été retardée en raison de la difficulté à trouver un opérateur privé pour assurer la gestion de cette structure.

En consultation avec les services du FMI, les autorités demandent le remplacement du repère structurel sur l'établissement d'une cour anti-corruption par la signature de la convention des Nations unies contre la corruption (UNCAC).

II. Politique économique pour 2018 et au-delà

Les autorités tchadiennes sont déterminées à mener une politique économique prudente afin d'atteindre les objectifs du programme. Leur action restera axée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et financière, ainsi que la mise en œuvre du plan national de développement et la reconstitution de réserves contre les chocs extérieurs. Le budget 2018 prévoit d'accroître la mobilisation des recettes intérieures et de continuer de maîtriser les dépenses courantes, notamment la masse salariale.

S'agissant des recettes, les autorités comptent redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation des recettes non pétrolières, grâce en particulier à des réformes visant à mieux mobiliser les recettes fiscales et douanières. Il s'agira d'élargir l'assiette de l'impôt, de moderniser l'administration fiscale, de réduire les exonérations fiscales et de mettre en œuvre les recommandations formulées par les récentes missions d'assistance technique du FMI en vue d'un accroissement des recettes douanières. L'apurement des arriérés intérieurs sera également utile à cet égard car il va alléger les pressions sur le système bancaire et dynamiser l'activité du secteur privé, ce qui revitalisera l'économie et améliorera le climat social.

S'agissant des dépenses, les autorités se sont employées en priorité à exercer un contrôle plus rigoureux sur les dépenses courantes. Elles sont notamment déterminées à réduire la masse salariale pour la porter à un niveau viable conforme aux recommandations des services du FMI. Pour ce faire, elles ont mis en place plusieurs mesures visant à maîtriser la masse salariale, notamment le gel des embauches de fonctionnaires, la limitation des augmentations salariales, et la réduction des primes et indemnités. Les tensions sociales se sont exacerbées, en partie à cause de ces mesures, mais elles se sont apaisées à la suite d'accords entre les autorités et les syndicats qui ont maintenu la réduction de la masse salariale sur une voie favorable. Elles envisagent désormais de procéder à un recensement des effectifs de la fonction publique, tout en étudiant des pistes pour moderniser le système de gestion des salaires et pour réformer le secteur public dans une optique d'efficacité et de transparence des coûts.

Parallèlement, les autorités vont donner la priorité aux dépenses sociales contribuant à la réduction de la pauvreté. Parmi leurs grandes priorités, les autorités comptent maintenir ces dépenses à environ 30 % des dépenses primaires financées sur ressources intérieures, tout en rationalisant les transferts et les subventions.

Elles entendent aussi améliorer la gestion des finances publiques et de l'endettement afin de renforcer la transparence et la responsabilité, et d'éviter l'accumulation d'arriérés, dans l'optique de soutenir la reprise économique et de réduire les vulnérabilités du secteur bancaire. Pour s'attaquer au problème de l'encours des arriérés extérieurs, elles font des efforts de bonne foi pour conclure un accord avec les créanciers concernés. Dans le même temps, des travaux seront menés pour mettre sur pied une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs sur la base des résultats d'un audit qui sera lancé prochainement. Élément clé du programme, cet apurement des arriérés devrait être facilité par des politiques d'ajustement destinées à créer un espace budgétaire supplémentaire.

Dans le même esprit, les autorités vont continuer d'améliorer l'efficacité de la gestion des liquidités et des marchés publics, tout en réduisant le recours aux procédures DAO, qui a été exacerbé par l'impact de la volatilité récente des conditions de sécurité.

Les autorités vont consolider la santé et la stabilité financières du secteur bancaire. Le gouvernement va notamment réfléchir à des moyens d'améliorer la santé des banques publiques et leur contribution à l'économie, en procédant notamment à une revue de leur situation et de leur stratégie financière ainsi qu'à l'adoption d'un plan de réorganisation, avec l'assistance de l'organe régional de supervision bancaire, la COBAC. Afin d'améliorer l'accès au crédit, les autorités ont l'intention de promouvoir l'inclusion financière en aménageant un cadre réglementaire et institutionnel favorable.

Pays enclavé, le Tchad est confronté à d'importantes problématiques structurelles, auxquelles s'attaquera le plan national de développement qui vient d'être lancé. Ce plan reflète une vision à long terme tournée vers la gouvernance, la diversification économique, la compétitivité et le développement du secteur privé. La phase de mise en œuvre a débuté, et un comité de suivi a été chargé d'évaluer les progrès accomplis et de publier régulièrement des rapports d'avancement.

Conclusion

Les autorités tchadiennes sont très attachées à leur excellente collaboration avec le FMI et elles accueillent favorablement les conseils qu'il leur donne en permanence afin de soutenir leur politique de stabilisation et de développement. De même, elles ont vivement apprécié les contributions des partenaires de leur pays lors de la table ronde sur le financement du plan national de développement organisée en septembre dernier à Paris. Compte tenu du contexte national et régional difficile, elles ont prouvé leur ferme intention d'atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. Toutefois, le programme appuyé par le FMI reste primordial pour atteindre ces objectifs et poursuivre la mise en œuvre de l'action de la CEMAC en faveur du redressement économique. Dans ces conditions, les autorités seraient reconnaissantes aux administrateurs de bien vouloir examiner favorablement leur demande concernant l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC.